

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

10 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SEANCES DU MARDI 10 FEVRIER 2026 (MATIN ET APRES-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Interpellation de Mme Sabine Roberty à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement)	5
2 Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?» (article 78 du règlement)	5
3 Interpellation de M. Fabian Maingain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF» (article 78 du règlement)	5
4 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF» (article 78 du règlement)	5
5 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Walhain» (article 78 du règlement)	5
6 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	65
6.1 De M. Charles Gardier, intitulée «Influence d'Instagram et de TikTok».....	65
6.2 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Fin du partenariat entre La Boverie et le Louvre»	67

6.3	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Fin du partenariat entre le Louvre et La Boverie: quel soutien de la Fédération pour le rayonnement international de nos musées?»	67
6.4	De M. Guillaume Soupart, intitulée «Pôle de mutualisation de Manage»	70
6.5	De Mme Fadila Laanan, intitulée «Financement pérenne du Pôle de mutualisation de services et ressources techniques à Manage»	70
6.6	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Semaine du son»	72
6.7	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Chiffres du cinéma»	73
6.8	De M. Grégory Chintinne, intitulée «14e édition de La Nuit des bibliothèques»	74
6.9	De Mme Geneviève Lazon, intitulée «La Nuit des bibliothèques – édition 2026».....	74
6.10	Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Aides destinées aux auteurs et autrices de bandes dessinées».....	78
6.11	Question De Mme Geneviève Lazon, intitulée «Médiathèques de Woluwe-Saint-Pierre, Uccle et Schaerbeek».....	79
6.12	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Avenir de la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre menacé»	79
6.13	Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Mécénat culturel: enquête de l’Observatoire des politiques culturelles (OPC) et de Prométhéa»	82
6.14	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Ligue des usagers culturels et 20e anniversaire du Code des usagers culturels».....	84
6.15	Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Situation des centres culturels face au moratoire sur le dépôt des demandes de reconnaissance»	86
6.16	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Déploiement de l’ICE lors des Jeux olympiques d’hiver de Milan-Cortina 2026».....	90
6.17	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Valeurs du sport et respect des droits fondamentaux: quelles garanties pour nos sportifs à la Coupe du monde 2026?».....	90
6.18	Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Avenir du Centre Placet à Louvain-la-Neuve»	93

6.19	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Fermeture de comptes sur les réseaux sociaux par le gouvernement fédéral et impact sur les associations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	95
6.20	Question de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Manifestation du secteur non marchand»	96
7	Ordre des travaux	97

Présidence de M. Bruno Lefèvre, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 9h35.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

- 1 Interpellation de Mme Sabine Roberty à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Les retombées de l’action de la ministre des Médias sur l’image de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (article 78 du règlement)**
- 2 Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?» (article 78 du règlement)**
- 3 Interpellation de M. Fabian Maingain à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l’exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF» (article 78 du règlement)**
- 4 Interpellation de Mme Bénédicte Linard à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF» (article 78 du règlement)**
- 5 Interpellation de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l’Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Walhain» (article 78 du règlement)**

M. le président. – Ces cinq interpellations sont jointes.

Chers collègues, je vous rappelle que la Conférence des présidents, en sa réunion du 5 février 2026, a décidé que la limitation du temps de parole, prévue par les articles 78.6 et 78.7 du règlement, ne s'appliquera pas aux interpellations développées aujourd'hui. En fonction des travaux, nous pourrions toutefois estimer que le temps de parole pour l'interpellation principale sera de 20 minutes et celui pour les interpellations jointes sera chaque fois de 15 minutes.

Je vous rappelle également que, conformément à l'article 79.2 du règlement, les éventuelles motions doivent être annoncées avant la clôture de l'incident et déposées avant la fin de la réunion de notre commission.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir rappelé le cadre et la méthode de cette réunion, étant donné que nous ne sommes pas dans le schéma habituel des interpellations. La Conférence des présidents a souhaité que les débats se déroulent dans la sérénité afin que nous puissions aller au bout des choses.

Madame la Ministre-Présidente, le débat que nous allons avoir aujourd'hui est fondamental. Il doit permettre d'établir quelles sont les conséquences, pour une ministre des Médias, de tenir des propos qui réfutent l'indépendance et la liberté de la presse. La question dont nous discutons aujourd'hui sort donc du champ politique pour entrer dans le champ démocratique. Il est sans doute nécessaire de rappeler que la liberté de la presse est garantie par l'article 25 de la Constitution: «La presse est libre, la censure ne pourra jamais être établie.» Cette liberté de la presse est également consacrée au niveau international et européen, notamment par la Convention européenne des droits de l'homme.

Le 13 janvier dernier, lors d'une conférence-débat organisée à Walhain et diffusée ultérieurement, à dessein, sur les canaux officiels du MR, la ministre des Médias de votre gouvernement, Mme Jacqueline Galant, a tenu une série de propos hallucinants à l'égard de la RTBF, de ses journalistes et de ses instances de gouvernance. Ses propos ont suscité une vive et légitime levée de boucliers, bien au-delà des rangs de l'opposition.

Si certains croient encore que ces déclarations relèvent de la maladresse ou d'un dérapage isolé, il n'en est rien. Elles s'inscrivent de toute évidence dans une séquence politique plus large de remise en cause répétée de la légitimité, de l'impartialité et de l'indépendance du média de service public. Le contexte est particulièrement sensible puisque la RTBF s'apprête à renouveler deux fonctions stratégiques majeures: son administrateur général et son directeur de l'information.

Lors de cette intervention publique, la ministre des Médias s'est félicitée des départs annoncés de l'administrateur général de la RTBF, M. Jean-Paul Philippot, et du directeur de l'information, M. Jean-Pierre Jacqmin. Elle a déclaré à cette occasion: «On espère qu'avec ces deux changements, on pourra apporter

une ligne un peu différente, qui ira de l'autre côté de l'échiquier politique. Ces personnes sont là depuis trop longtemps. Il y a un système qui s'est installé.» Ces propos contiennent trois attaques contre l'indépendance journalistique.

Mme Galant a ensuite affirmé que «dans la nouvelle génération de journalistes, il y a quand même beaucoup de gauchos», avant de qualifier la présidente du conseil d'administration de la RTBF, Mme Joëlle Milquet, de «plus à gauche que la gauche», ajoutant qu'il fallait «lui tenir tête» au quotidien. Pas besoin d'exagérer la réalité, les faits sont là et ils sont éloquents.

Pareils propos ont été tenus publiquement, en présence du président du MR, et communiqués sur les réseaux sociaux; ils n'ont fait l'objet d'aucune mise au point immédiate de la part de la ministre concernée. Ils ont, en revanche, été explicitement soutenus par le président du MR.

Pour beaucoup de monde, en ce compris le groupe Ecolo, ces déclarations constituent une atteinte grave et frontale aux principes fondamentaux qui gouvernent la relation entre le pouvoir politique et la presse, plus encore lorsqu'il s'agit d'un média de service public. Elles attaquent sans équivoque la liberté de la presse.

Il ne s'agit pas ici de la liberté, pour tout citoyen ou responsable politique, de critiquer un traitement journalistique précis. Il s'agit des propos d'une ministre de tutelle, investie d'une responsabilité particulière, qui laisse entendre que la ligne éditoriale d'un média public devrait évoluer en fonction d'un «échiquier politique», que des nominations à venir permettraient de «rééquilibrer» idéologiquement l'information et qu'une partie des journalistes serait disqualifiée sur la base de convictions supposées.

Tous ces éléments relèvent de l'ingérence politique de la part de la ministre des Médias. Pourtant, sa première mission, qui surpasse toutes les autres, est de garantir la liberté et l'indépendance de la presse. Ses propos sont des actes politiques et le mal est fait.

Pris ensemble, tous ces éléments relèvent clairement d'une logique d'ingérence politique grave, qui induit inexorablement une pression sur les journalistes. La liberté de ces journalistes est entravée. Une telle pression s'apparente à de l'intimidation et induit une forme d'autocensure. C'est ce que les journalistes eux-mêmes nous ont dit.

Les propos de Mme Galant ont été largement dénoncés par la RTBF elle-même, par sa direction, par sa société des journalistes (SDJ), mais aussi par de nombreux observateurs et universitaires spécialisés dans les médias. L'Association des journalistes professionnels (AJP) a déclaré que «ces propos constituent une ingérence inacceptable dans l'indépendance du service public et décrédibilisent le travail de ses équipes». L'AJP a également rappelé que «les médias et les journalistes ne sont au service d'aucun parti ni d'aucune idéologie. Leur indé-

pendance doit être protégée et garantie, ce qui est précisément le rôle que devrait jouer la ministre des Médias».

Les propos de Mme Galant nous semblent entrer en contradiction directe avec le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA») et le Règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement européen sur la liberté des médias), qui impose aux États membres de prévenir toute interférence politique dans les médias publics. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une ministre des Médias, alors qu'elle devrait être la première personne à respecter ces textes, fait exactement l'inverse de ce que ses fonctions exigent.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez publiquement condamné ces propos, que vous avez qualifiés de «disgracieux et insultants». Vous avez également rappelé qu'il est attendu d'une ministre des Médias qu'elle garantisse le respect de la liberté de la presse et de son indépendance. Le groupe Ecolo salue cette prise de distance claire. Toutefois, au regard de la gravité des faits, une simple condamnation verbale ne saurait pas suffire. La crédibilité de l'organe exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles est aujourd'hui engagée, tout comme la confiance du public envers l'indépendance du service public audiovisuel. Je le redis: le mal est fait!

Pour Ecolo, il est désormais évident que le maintien de Mme Galant comme ministre de tutelle de la RTBF pose un problème politique majeur, dans la mesure où les propos qu'elle a tenus révèlent une conception incompatible avec les exigences de neutralité, de retenue et de respect institutionnel qu'impose cette fonction.

Confirmez-vous que les propos tenus par la ministre des Médias à Walhain constituent une faute politique incompatible avec le devoir de réserve et de neutralité attaché à sa fonction de ministre de tutelle? Considérez-vous que le fait d'évoquer publiquement une évolution souhaitée de la ligne éditoriale de la RTBF vers «l'autre côté de l'échiquier politique» est compatible avec les garanties d'indépendance prévues par les décrets en vigueur et par le droit européen? Avez-vous rappelé formellement à la ministre des Médias les limites précises de sa compétence et les obligations qui s'attachent à sa fonction en matière de respect de l'indépendance éditoriale du service public? A-t-elle regretté ses propos? Condamnez-vous fermement et officiellement les incessantes attaques et intimidations de la part du président du MR? Confirmez-vous que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît pleinement le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)

comme instances compétentes pour évaluer le respect du pluralisme et de la déontologie et qu'il n'entend en aucun cas s'y substituer?

Au vu de l'ampleur de la polémique et des risques qu'elle fait peser sur la crédibilité du média public, comptez-vous retirer à Mme Galant la compétence des médias ou, à tout le moins, la tutelle exercée sur la RTBF?

Plus largement, quelles initiatives comptez-vous prendre pour réaffirmer, de manière claire et durable, l'engagement du gouvernement en faveur de l'indépendance des médias, de la liberté de la presse et du respect strict de la séparation entre pouvoir politique et information? Quelles initiatives envisagez-vous pour rétablir la confiance entre les équipes de la RTBF et le pouvoir de tutelle?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Je voudrais ajouter trois éléments à l'intervention de Mme Linard.

Premièrement, Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous nous expliquer votre gestion de crise et détailler la manière dont vous avez abordé l'enchaînement des événements ainsi que la chronologie de ceux-ci? En effet, le vendredi matin, après avoir appris les faits, vous avez partagé un communiqué de presse assez sévère. Toutefois, la presse révèle qu'à peine quelques dizaines de minutes plus tard, vous auriez abordé la question sous un tout autre ton avec vos collègues du gouvernement. Vous leur auriez expliqué que votre position vous imposait de réagir et que cela protégerait aussi Mme Galant, que vous accordiez toute votre confiance à cette dernière et que l'incident était clos. Confirmez-vous ces informations?

Ensuite, pouvez-vous garantir à notre Parlement et aux citoyens une absence totale d'ingérence politique dans les procédures de désignation des futurs administrateur général et directeur de l'information de la RTBF?

Enfin, les propos qui mettent en cause l'impartialité des journalistes de la RTBF contribuent à installer un climat de pression et de défiance préjudiciable à l'exercice serein du travail journalistique et de la liberté de la presse. Pensez-vous la ministre Galant capable de reconstruire la confiance vu ses propos sans équivoque? Des excuses ont-elles été présentées à la RTBF par la ministre Galant, ou par vous-même?

Mme Sabine Roberty (PS). – Merci, Monsieur le Président, de bien faire respecter l'ordre du jour, et donc des interpellations, tel qu'il a été décidé par la Conférence des présidents.

Madame la Ministre-Présidente, votre ministre des Médias s'est malheureusement tristement illustrée ces dernières semaines en dévoilant, dans une réunion de militants du MR, son agenda pour la RTBF dans des termes peu choisis. Ce n'est pas une première pour Mme Galant puisqu'elle s'était déjà fendue d'une

attaque, en septembre 2024, contre une capsule de la RTBF relatant le travail d'une autrice sur le thème «*Oui, nous sommes tous racistes*». À l'époque, Mme Galant avait critiqué le manque de pluralité de cette capsule et son contenu. Cela avait valu à votre gouvernement un premier signalement auprès du Conseil de l'Europe pour non-respect de l'indépendance éditoriale du média public. Cela, alors qu'*in fine*, le CDJ, qui est l'organe indépendant compétent en matière de déontologie journalistique, n'avait pas trouvé grand-chose à redire à la capsule.

Il est vrai que depuis lors, Mme Galant s'est calmée. Son rôle en tant que ministre des Médias a essentiellement consisté à trouver les mots pour éluder toute forme de condamnation des propos outranciers de son président de parti. C'est en tout cas ce que les choses nous laissent croire jusqu'à la conférence de Walhain. En effet, quand nous analysons d'un peu plus près ses déclarations au sujet de la RTBF, nous découvrons que derrière tous ses propos se cachent une stratégie et des actes bien concrets. Un propos qui la met en infraction avec l'*European Media Freedom Act* (EMFA) et en porte-à-faux avec les principes constitutionnels ainsi qu'avec le décret du 14 juillet 1997 et le contrat de gestion de la RTBF. Ces propos sèment le discrédit sur la procédure de désignation, en cours, du nouvel administrateur général.

J'entends les membres de la majorité dire qu'il faut faire la distinction entre les discours et les actes de la ministre et que seuls les actes se prêtent au jugement. C'est sous-estimer la radicalité du discours et la brutalité avec laquelle Mme Galant cible les journalistes qui travaillent au quotidien. C'est nier aussi la sensibilité du champ dans lequel se situe ce discours: celui, très sensible, de l'indépendance des médias et de la liberté de la presse. Pour le groupe PS, ce discours est un acte. Et les actions directes de la ministre des Médias posent d'ailleurs aussi des questions. Je les développerai à la fin de mon intervention.

Dans un premier temps, je vous interroge factuellement sur les paroles que Mme Galant a textuellement prononcées à Walhain. Les premiers propos que Mme Galant a tenus et sur lesquels je reviens sont: «La bonne nouvelle, c'est que le patron de la RTBF va changer cette année et le directeur de l'information aussi. Et donc, on espère qu'avec ces deux changements, on pourra apporter une ligne un peu différente qui ira de l'autre côté de l'échiquier politique.» C'est bien entendu cette phrase qui est au cœur du problème politique qui se pose aujourd'hui. Si Mme Galant avait dit qu'elle trouvait la RTBF trop à gauche et qu'elle voulait garantir sa neutralité, cela aurait été une attaque contre son travail, mais elle aurait au moins affiché un objectif noble: celui de mieux garantir la neutralité du service public. Mais ce n'est pas ce que Mme Galant a dit. Elle a dit clairement, explicitement, que son espoir était de faire apporter à la RTBF une ligne qui irait de l'autre côté de l'échiquier politique.

Je sais que vous ne partagez pas le point de vue de la ministre des Médias, mais cette ambition de faire évoluer la ligne éditoriale a-t-elle été évoquée au gouvernement ou lors d'échanges informels avec Mme Galant? Aviez-vous connaissance de son espoir en la matière?

Avez-vous fait analyser les conséquences des déclarations de Mme Galant au regard de l'article 5 de l'EMFA qui dispose que «les États membres veillent à ce que les fournisseurs de médias de service public jouissent d'une indépendance éditoriale et fonctionnelle et communiquent, de manière impartiale, des informations et des opinions diverses à leurs publics», conformément à leur mission de service public définie au niveau national? Avez-vous fait analyser les conséquences de ses déclarations au regard de l'article 5 du décret du 14 juillet 1997 qui dispose que «l'entreprise est responsable de sa programmation et assure la maîtrise éditoriale de l'information»?

Avez-vous fait analyser les conséquences des déclarations de Mme Galant au regard du passage du sixième contrat de gestion de la RTBF 2023-2026 qui dispose que: «La RTBF est une entreprise publique autonome à caractère culturel. Elle agit en toute indépendance éditoriale non seulement vis-à-vis de l'État et de tous les pouvoirs publics, mais aussi des groupements économiques, politiques, sociaux, culturels ou sportifs. Son indépendance et sa liberté de programmation sont garanties contre toute forme de censure préalable ou d'ingérence préventive d'une quelconque autorité publique ou privée. La RTBF et ses équipes continuent de s'inscrire dans des normes de déontologie et d'éthique les plus élevées»?

Considérez-vous que les propos de Mme Galant s'inscrivent dans le respect des différentes dispositions que je viens d'énoncer? À la suite de la communication du CSA expliquant n'avoir pas pu se saisir des seulement 150 plaintes contre votre gouvernement, faute de mise en œuvre de l'EMFA, comment devons-nous interpréter le retard de la transposition de l'EMFA qui est de la compétence de la ministre des Médias? Avez-vous eu l'occasion de vous entretenir avec l'AJP, la Fédération européenne des journalistes (FEJ), ainsi qu'avec des représentants de la RTBF et de sa SDJ depuis la polémique? L'un de ces acteurs envisage-t-il de déposer un nouveau signalement contre votre gouvernement?

Nous savons que la FEJ a déposé mercredi dernier une alerte sur la plateforme du Conseil de l'Europe pour la protection du journalisme, soulignant que les propos de Mme Galant violent le décret protégeant l'indépendance éditoriale du média public francophone. Comment considérez-vous les retombées en termes d'image et de crédibilité, au niveau belge et européen, pour votre gouvernement et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

J'en viens maintenant à la deuxième citation de Mme Galant à ce meeting électoral. Après une tirade sur le directeur de l'information de la RTBF, Mme Galant a dit ceci: «Il y a un système qui s'est installé et je peux vous dire

que, malheureusement, s'il y a des journalistes dans la salle, je vais me les mettre à dos. La nouvelle génération, y'a quand même beaucoup de gauchos quoi».

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous demandé à votre ministre des Médias si elle considère qu'il appartient au futur directeur de l'information de mettre de l'ordre et de remplacer les «gauchos» par des journalistes de la droite dure? Le cas échéant, vous a-t-elle fait part d'une estimation du pourcentage de «gauchos» qu'il conviendra de licencier? À l'avenir, quelles sont les balises qui permettront d'éviter des licenciements politiques à la RTBF?

Enfin, *last but not least*, je cite encore Mme Galant: «Nos partenaires de majorité ont désigné Joëlle Milquet comme présidente du conseil d'administration de la RTBF. Alors ça, je peux vous dire que ce n'est pas facile tous les jours! Elle est plus à gauche que la gauche! Son meilleur ami, c'est M. di Rupo. Elle a tout fait avec le PS. J'ai l'impression ... J'allais dérapier! (...). Dès qu'elle peut nous ennuyer, elle le fait. (...). On doit aussi tenir tête! Elle a une faculté, cette Joëlle, de séduction. Elle essaie toujours d'embobiner les gens dans son sillage (...).» Avez-vous connaissance de faits précis sur lesquels Mme Milquet a «ennuyé» votre ministre des Médias? S'agit-il de dossiers propres à la RTBF ou de procédures menées dans un autre organe où siégerait Mme Milquet? Avez-vous, par ailleurs, pris connaissance de la réaction de Mme Milquet à la polémique? Lui apportez-vous votre soutien plein et entier?

J'en viens maintenant à la séquence qui a suivi la diffusion de la vidéo du MR. Vous avez réagi de manière prompte. Vous avez caractérisé le propos de Mme Galant de «disgracieux»; c'est un terme que vous avez dû choisir avec soin, qui apparaît très édulcoré, mais qui a quand même sonné comme un petit recadrage. Il s'agit aussi d'un terme insultant, étant donné que les paroles de Mme Galant étaient destinées à blesser, à offenser, à humilier et à mépriser.

Quelques jours plus tard, Sudpresse a transmis l'information selon laquelle, quelques minutes avant la décision d'utiliser ces mots, c'est presque vous, Madame la Ministre-Présidente, qui aviez dû vous excuser auprès de votre ministre des Médias, Mme Galant, pour avoir osé défendre l'indépendance de la RTBF! Selon Sudpresse, vous lui auriez indiqué que vous aviez fait cela pour la forme, mais qu'elle avait votre soutien plein et entier, ce dont je prends acte. Confirmez-vous cette information? Quels mots avez-vous exactement employés lors de la réunion du gouvernement?

Le lendemain, 31 janvier, la ministre des Médias s'est sentie libre de maintenir sa position. Elle a ainsi publié une réaction en trois points, ne tenant pas compte le moins du monde de votre communication. Cette réaction a posé plus de questions qu'elle n'a apporté d'apaisements. Elle a regretté la polémique, mais pas du tout les propos qui ont fondé la polémique. En d'autres termes, elle assume ses propos disgracieux. Avez-vous validé la réaction de la

ministre des Médias sur ce point? Cette absence totale de remise en question est-elle conforme au recadrage que vous avez effectué?

Complémentairement, la ministre des Médias a également fait valoir dans sa réaction son attachement à la liberté de la presse qu'elle aurait défendue au Parlement, tout comme sa volonté de défendre le média de service public. Sur le fond, cela se discute, puisque j'ai évoqué le précédent qui a eu lieu en lien avec la capsule «*Oui, nous sommes tous racistes*» et la propension de Mme Galant à systématiquement couvrir les attaques anti-journalistes de son président. Soit, admettons. Devons-nous écouter la Jacqueline Galant qui répond sobrement au Parlement ou la Jacqueline Galant qui s'adresse de manière très radicale à des militants MR durant un rassemblement libéral?

À vos yeux, Madame la Ministre-Présidente, un ministre de votre gouvernement est-il autorisé à tenir des propos radicalement différents au Parlement et dans le cadre des réunions politiques auxquelles il participe? Comptez-vous proposer un code de déontologie pour éviter ce genre d'écarts qui brouillent finalement la ligne d'expression de votre gouvernement?

Par ailleurs, la communication de crise de Mme Galant insiste sur le fait que les procédures encadrant le recrutement de l'administrateur général et du directeur de l'information de la RTBF respectent les prescrits légaux et les procédures internes à la RTBF. La ministre a même ajouté que le gouvernement, par les choix qu'il a posés depuis son entrée en fonction, a prouvé son impartialité dans les nominations des cadres supérieurs de son administration.

Pourtant, nous avons appris que le gouvernement avait déjà agi de manière pour le moins suspecte dans l'adoption du profil de fonction de l'administrateur général de la RTBF. Alors que vous aviez reçu un profil définissant des exigences d'ancienneté utile très strictes, vous avez décidé de les neutraliser en vous donnant une marge d'appréciation subjective, grâce à un paragraphe très ouvert formulé comme suit: «Toute fonction ou condition considérée comme équivalente aux conditions reprises aux points a) et b) peut être motivée. Le cas échéant, elle pourra être prise en considération par le collège d'experts.» En gros, cela revient à rendre indicatives les conditions d'ancienneté voulues par le conseil d'administration.

La ministre Galant – peut-être par le biais de son cabinet – a-t-elle demandé d'ajouter ce paragraphe? Quel était l'objectif poursuivi? Quelle sera la composition du collège d'experts? Sur quelle base objective ce dernier pourra-t-il déterminer ce qui constitue une expérience équivalente? Avoir dirigé un département de plus de 200 personnes pendant cinq ans équivaut-il à une expérience de six années pour 165 personnes? Quelles lignes directrices devraient-elles être édictées pour que tous les candidats soient traités équitablement? Considérant que votre gouvernement est l'organe qui adopte le profil de fonction de l'administrateur général et qui décide de sa désignation, avez-vous par ailleurs

fait analyser juridiquement les conséquences des déclarations de votre ministre des Médias sur la procédure de recrutement? Les candidats ne peuvent-ils pas considérer d'emblée que les dés sont pipés et qu'il existe finalement un accord politique sur le lauréat? Mme Galant aura-t-elle ou non la légitimité pour participer à la discussion finale?

Madame la Ministre-Présidente, ce sont toutes les questions que je souhaitais vous poser dans le cadre de cette première intervention. Ces questions sont précises et appellent à des réponses qui le sont également.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors d'une récente conférence, la ministre Galant a partagé ce qu'elle appelle son «petit secret» concernant la concertation syndicale. Elle a affirmé qu'une fois compris que ses réformes passeraient, qu'il y ait un protocole d'accord ou de désaccord, elle se contente désormais de «les laisser parler» pour ensuite avancer tête baissée.

Ces propos sont d'une gravité exceptionnelle. Ils témoignent d'une méconnaissance profonde, voire d'un mépris assumé du modèle social belge. Dans notre pays, la concertation n'est pas une simple formalité administrative où l'on écoute poliment avant d'ignorer systématiquement l'interlocuteur. C'est un pilier de notre paix sociale et de la gestion de la fonction publique.

En réduisant le dialogue social à un simulacre où les syndicats ne sont là que pour la forme, elle vide complètement de sa substance le sens même de la définition de la concertation.

Si personne ne prétend que le gouvernement doit renoncer à son pouvoir de décision, la concertation exige au moins une négociation de bonne foi, une volonté de tenir compte des messages transmis par le terrain, une capacité à parfois infléchir sa ligne politique et, plus globalement, un respect des partenaires sociaux.

Nous pourrions évidemment nous dire que la méthode Galant n'engage qu'elle-même; c'est d'ailleurs ce qu'elle dit en *off*. Sauf qu'en l'entendant, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser aux multiples plaintes qui émanent depuis des mois de l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les exemples sont malheureusement très nombreux.

Mme Galant a toujours prétendu que la réforme était le fruit d'un processus de concertation. Avec qui? Nous n'avons jamais eu de réponse. Elle a par ailleurs reçu des propositions d'amendement significatives émanant du Réseau des médias de proximité (RMP) et de plusieurs médias de proximité durant l'été 2025. Pouvons-nous vraiment dire qu'une seule virgule de leur contribution a été intégrée dans le projet de décret du gouvernement?

Le CSA avait lui aussi formulé de très nombreuses remarques sur le projet de réforme et pas des moindres. Il a pointé un risque majeur de non-respect du

cadre légal qui impose de garantir la prévisibilité et la proportionnalité des médias de proximité, ou encore de prévoir des critères assurant le pluralisme et la diversité de l'offre médiatique pour tous les citoyens. Ici encore, une seule inflexion a-t-elle été apportée au texte sur les points que je viens d'évoquer?

Prenons d'autres exemples dans d'autres secteurs. Dans celui de la petite enfance, la ministre Lescrenier a décidé de ne pas indexer les subventions pour les opérateurs des milieux d'accueil. Cette décision a été prise sans anticiper le moins du monde ses conséquences, contre l'avis unanime du secteur qui s'est fortement mobilisé pour essayer de vous faire entendre raison. Le Conseil d'avis de l'Office national de l'enfance (ONE) a d'ailleurs explicitement pointé le manque total de concertation et la portée des décisions qui risquaient de mettre à mal un édifice patiemment construit au cours des vingt dernières années pour développer des services d'accueil de qualité adaptés aux besoins des enfants et des familles.

Madame la Ministre-Présidente, en amont de la décision qui consiste à ne pas indexer les subventions des milieux d'accueil de la petite enfance, des contacts ont-ils été pris avec le secteur pour comprendre les réalités de la pratique? Pourquoi, malgré l'avalanche de demandes et d'avis négatifs émanant du secteur, la ministre Lescrenier est-elle restée sourde jusqu'au vote des dispositions incriminées au Parlement, où elle a proposé un plan B?

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, vous n'êtes vous-même pas épargnée puisque vous collectionnez les avis défavorables, voire très défavorables, des représentants du secteur sans que cela ne vous fasse bouger d'un iota. Le même constat vaut pour la culture, où les expressions se sont multipliées ces derniers mois pour dénoncer de prétendues concertations portant sur des textes importants. Nous avons eu l'occasion d'en parler en séance plénière.

Les mobilisations du secteur ne sont pas passées inaperçues; j'ai moi-même déposé une proposition de résolution dans notre commission pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne en rempart et défende le secteur culturel. Cependant, cette proposition a été balayée d'un revers de la main par la majorité.

C'est évidemment pour la mère des compétences de notre Fédération, l'enseignement, que l'on atteint le sommet.

Le secteur est pourtant traversé par des réformes structurantes qui bousculent profondément notre système d'éducation, son organisation et ses pratiques. C'est pourquoi la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence reposait sur une méthodologie associant tous les secteurs institutionnels en amont de chaque réforme: les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les associations de parents. Ces acteurs se réunissaient chaque jeudi midi autour de la table du comité de concertation, aux côtés des

représentants du gouvernement et de l'administration. Ces réunions permettaient de définir de concert les orientations des travaux menés au sein des différents chantiers du Pacte, mais aussi de veiller à la soutenabilité et à l'applicabilité des mesures envisagées.

Cependant, aujourd'hui, le comité du Pacte n'existe plus. Ses travaux ont été suspendus *sine die* depuis presque un an et aucun mécanisme de concertation alternatif n'a été mis en place. Au contraire, les discussions en amont des réformes ont été remplacées par des communications anticipées et unilatérales de la ministre de tutelle. Pire: toutes les décisions majeures du gouvernement ont été annoncées aux membres du personnel de l'école par le biais d'un canal inédit, avec des messages directement envoyés sous la forme de courriers électroniques, sans avis préalable des acteurs institutionnels. Ce mode de communication, absolument inédit en Fédération Wallonie-Bruxelles, prend tout le monde au dépourvu.

Surtout, il s'inscrit dans un *timing* qui ne respecte absolument pas les différentes étapes légalement prévues pour adopter officiellement chaque décret. Ces courriers ont en effet été envoyés après une adoption en première lecture du gouvernement, c'est-à-dire avant les concertations officielles, avant l'avis du Conseil d'État, avant les débats et les votes ici, au Parlement.

Par ailleurs, il arrive que les personnes concernées découvrent dans la presse des décisions déjà toutes ficelées avec des commentaires du cabinet de la ministre indiquant explicitement que les marges de négociation sont inexistantes.

Au regard de ces procédés, Madame la Ministre-Présidente, comment les acteurs de l'enseignement peuvent-ils aujourd'hui se dire que tout n'est pas fixé à l'avance? Cette rupture dans la méthode s'accompagne également d'une rupture totale de confiance. Au mois de novembre dernier, tous les acteurs du Pacte ont sollicité des auditions au sein de notre Parlement pour dénoncer une déconsidération pleine et entière à leur égard dans le chef de Mme Glatigny et du gouvernement dans son ensemble. Cette démarche était inédite. Ce que nous avons entendu, nous parlementaires, à cette occasion était aussi inédit.

Pour se défendre, la ministre renvoie à ses rencontres régulières avec les acteurs, toutes les six semaines. Ces rencontres sont mises en scène et soigneusement communiquées sur les réseaux sociaux, sourire aux lèvres. On ne compte plus les groupes de travail réunis une fois ou deux sans qu'aucune suite n'y soit jamais réservée. Les associations de directeurs, dont votre gouvernement s'était pourtant engagé à renforcer le rôle dans les processus de consultation, expriment exactement les mêmes critiques.

Madame la Ministre-Présidente, nous ne vous entendons plus depuis un petit temps sur ces problèmes et il me semble que l'actualité vous oblige à sortir du bois. Avez-vous des arguments à opposer aux acteurs de l'enseignement qui se

plaignent d'être reçus par la ministre de l'Éducation et son cabinet sans jamais être entendus sur rien?

Comment expliquez-vous que des communications sur des décisions non concertées et non entérinées puissent être envoyées directement dans la boîte mail des enseignants ou, pire, publiées directement dans la presse?

Partagez-vous la lecture de Mme Glatigny sur la faible représentativité d'acteurs comme la Ligue des familles ou les fédérations d'associations de parents?

Quels actes avez-vous posés pour contraindre Mme Glatigny à s'engager enfin dans des processus de concertation respectueux des partenaires? Gardez-vous à l'esprit que des solutions les plus consensuelles possibles doivent être trouvées sans pour autant s'engager systématiquement dans un rapport de force?

Madame la Ministre-Présidente, lors de la présentation de votre Déclaration de politique communautaire (DPC) en juillet, vous vous étiez engagée à faire de la concertation la marque de fabrique de votre gouvernement.

Condamnez-vous les propos tenus par Mme Galant devant les militants du MR? Partagez-vous le constat d'un recul généralisé de la qualité des processus de concertation dans tous les départements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, principalement, dans les départements gérés par votre partenaire de majorité?

Comment comptez-vous répondre aux attentes des partenaires sociaux en veillant à lancer des concertations les plus approfondies et respectueuses possibles? Enfin, quelles nouvelles balises pouvons-nous instaurer pour remédier à ces problèmes?

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Chers collègues, le contexte a déjà été largement rappelé. Je n'y reviendrai donc pas longuement. Mais je serai d'emblée clair: nous ne sommes pas face à une maladresse, à une phrase sortie de son contexte, à un simple dérapage; nous sommes face à un problème politique majeur. Les propos tenus par Jacqueline Galant concernant la RTBF ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans une séquence, une logique, et – disons-le clairement – une stratégie: une stratégie de discrédit des médias publics, de soupçon permanent et d'intimidation politique. Cette stratégie ressemble de plus en plus à une méthode trumpiste: le MR, quand l'information dérange, attaque le média; quand les faits résistent, il attaque les journalistes; quand le débat devient inconfortable, il crie au biais idéologique.

Et cela n'est pas anodin. C'est même dangereux pour notre démocratie. Je n'ai pas entendu, par exemple, le PS hurler à la droitisation du MR après la dernière chronique de Bertrand Henne sur les errements de leur communication. C'est cela, la démocratie: accepter d'être critiqué.

Car la qualification «gauchiste» n'est pas étayée. Elle vise juste à jeter le discrédit. Quel que soit le parcours d'une personne, on ne peut pas lui coller à vie une étiquette sur sa façon de penser. Le MR ne peut pas, dans un même temps, nous dire que les engagements d'anciens candidats de Chez Nous sont des erreurs de jeunesse, qu'ils sont des repentis qui ne peuvent être marqués à vie d'infamie, et que le fait d'être passé par un cabinet socialiste – même si je peux concevoir que c'est une erreur de jeunesse – est une marque à vie sur sa façon de penser, sur sa ligne éditoriale. Il s'agit, véritablement, d'un deux poids, deux mesures que je ne comprends pas. Je ne veux pas tout savoir des secrets du PS. (*Rires sur les bancs du PS*)

En effet, ces déclarations, en plein renouvellement sensible des postes de direction de la RTBF, viennent évidemment jeter ombrage sur ces procédures et sur l'égalité de traitement qui sera réservée aux futurs candidats. D'autant plus à l'heure où des rumeurs – que je prends comme telles, mais il faut quand même le souligner – évoquent l'actuel chef de cabinet de Mme Galant comme possible futur successeur de M. Philippot en tant qu'administrateur général de la RTBF. Si, demain, cette rumeur devait se confirmer, comment ne pas y voir une candidature orientée, répondant à la volonté affichée de la ministre, ou même ne pas ainsi tuer directement toute sa crédibilité dans son action comme futur administrateur délégué, indépendamment des qualités de cette personne que je ne connais pas? Comment y voir de l'impartialité?

À l'heure où les candidatures se préparent et où les postes stratégiques de la RTBF seront renouvelés, je pose plusieurs questions simples. Comment un candidat qui a eu un engagement politique à gauche – bonne chance pour le définir – peut-il espérer avoir les mêmes chances qu'un autre? Comment peut-il croire à l'égalité de traitement de sa candidature et à l'impartialité du processus alors que la ministre elle-même affirme qu'il existe une culture idéologique à corriger? Le cœur du problème se situe là! La question ne concerne pas les regrets potentiels de la ministre, elle ne vise pas à savoir s'il s'agit ou non d'une erreur de langage. La vraie question est: la ministre a-t-elle encore la capacité politique d'assumer et de mener ses missions sereinement? A-t-elle la crédibilité nécessaire pour piloter un secteur aussi sensible et l'impartialité indispensable pour organiser le renouvellement des postes de direction de la RTBF?

Madame la Ministre-Présidente, la FEJ a alerté le Conseil de l'Europe, des dizaines de plaintes ont été déposées au CSA et l'ensemble du secteur est sous tension et révolté. Toutes ces actions ne pointent plus une polémique médiatique, mais plutôt une crise institutionnelle. Dans ce contexte, votre rôle de ministre-présidente est fondamental.

Vous avez exprimé des réserves et rappelé des principes. Toutefois, à l'heure actuelle, ce n'est plus suffisant! Nous avons besoin de garanties concrètes, d'engagements clairs, d'un message fort en faveur de l'indépendance éditoriale

des médias et d'une égalité de traitement dans le processus de renouvellement en cours des postes de direction.

Le gouvernement considère-t-il que la ministre des Médias est toujours en mesure de mener ses missions en toute neutralité? En ce qui nous concerne, la réponse est négative après de telles déclarations; nous pensons qu'il faudrait lui retirer ses compétences. Quelles garanties concrètes seront-elles données pour assurer l'objectivité totale des processus de recrutement et de nomination des postes ouverts à la RTBF? Comment comptez-vous restaurer la confiance du secteur, des journalistes et du public envers les médias de service public? En effet, on parle beaucoup de la RTBF, mais les attaques portent sur beaucoup de médias. Ne nous trompons pas, lorsque nous affaiblissons la confiance dans les médias publics, nous affaiblissons la démocratie. Comme le disait Montesquieu, pour que l'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Aujourd'hui, il est de votre pouvoir et responsabilité, Madame la Ministre-Présidente, d'arrêter les abus de pouvoir de la ministre des Médias et ses attaques contre les médias publics.

Mme Amandine Pavet (PTB). – À l'occasion d'une conférence organisée par le MR à Walhain, la ministre Galant et son président de parti ont tenu une série de propos graves et choquants contre la liberté de la presse, les médias publics, les jeunes journalistes, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et le principe même de concertation sociale, dont ils se moquent visiblement totalement.

Ce qui est sûr, c'est que le MR et la ministre Galant n'aiment pas les voix critiques. C'est la raison pour laquelle ils sont en train d'agir de la sorte. Ils n'aiment pas les voix critiques qui se dirigent contre leur politique de casse sociale. Ces propos ne sont donc ni un hasard ni un dérapage, mais ils traduisent une ligne politique et une vision de société qui est de plus en plus antidémocratique et de plus en plus inquiétante.

Le groupe PTB condamne fermement la dérive autoritaire du MR. Nous combattons aussi la volonté du MR d'attaquer les services publics de manière générale, comme ce parti le fait à tous les niveaux de pouvoir où il est représenté, plus précisément ici dans le domaine des médias. Les médias permettent pourtant de porter une voix critique sur la politique antisociale du MR, mais aussi sur les attaques contre le service public et les médias publics plus particulièrement. Ce qui gêne le MR, c'est que les médias publics prennent des parts de marché aux médias privés. C'est le président du MR lui-même qui l'a expliqué au micro de la RTBF et de La Première. Je n'invente rien! La stratégie du président du MR est finalement claire: d'une part, faire taire les voix critiques et, d'autre part, s'attaquer aux médias publics.

Madame la Ministre-Présidente, vous êtes, avec votre parti Les Engagés, les partenaires du MR à plusieurs niveaux de pouvoir. J'espère que vous serez ferme envers ces attaques inadmissibles, que vous ne mâcherez pas vos mots et

que vous poserez des actes en conséquence de ces propos de la ministre Galant et du président du MR.

Ici, je suis face à de nombreux députés des groupes MR et Les Engagés; or, je constate bizarrement qu'ils n'ont pas déposé d'interpellation sur un sujet aussi important. J'espère toutefois qu'ils se joindront au débat. Si je veux entendre la ministre-présidente, j'espère également entendre les députés qui sont supposés contrôler le gouvernement et les actes de leurs ministres. S'ils ne procèdent pas à un contrôle cette fois-ci, je ne sais pas à quelle occasion ils assumeront cette fonction.

Aujourd'hui, moi et le groupe PTB voulons bien plus que des mots. Nous voulons que des mesures soient prises pour assurer la transparence des futures désignations à la RTBF et pour garantir le respect de la liberté de la presse, de la liberté académique, de la liberté d'organisation et de la concertation sociale. Ce respect, pour l'instant, n'est plus garanti par votre gouvernement.

Même si la phrase a déjà été citée, je la répéterai, car elle n'est pas du tout anodine. J'espère que notre commission ne se contentera pas juste d'en discuter, puis de tourner la page comme j'ai pu le lire dans la presse.

La ministre Galant a affirmé vouloir une ligne d'information au sein de la RTBF qui «ira de l'autre côté de l'échiquier politique». Influencer la ligne éditoriale des journalistes de la RTBF est en totale contradiction avec les principes de liberté de la presse. Pareilles affirmations sont extrêmement problématiques, mais elles le sont d'autant plus dans le contexte actuel. En effet, elles semblent aussi ouvrir la porte à une ingérence politique directe de la ministre de tutelle dans les procédures de recrutement du nouvel administrateur général et du nouveau directeur de l'information.

Je reviens également sur la manière dont la ministre Galant a choisi de caractériser les journalistes, en particulier les jeunes journalistes. Ces propos suivaient immédiatement le passage déjà cité: «S'il y a des journalistes dans la salle, je vais me les mettre à dos, mais j'ai l'impression que la nouvelle génération, il y a quand même beaucoup de gauchos. Et donc il y a vraiment un travail à faire sur le terrain et je rappelle que nos administrateurs ont un rôle essentiel à jouer et c'est vrai que le président a choisi des personnes qui veulent faire bouger les choses.» Outre son mépris pour les journalistes, elle semble insinuer qu'il faudrait mettre au pas ou, *a minima*, influencer ces jeunes journalistes et que c'est précisément la mission des administrateurs nommés par le MR au conseil d'administration de la RTBF.

Madame la Ministre-Présidente, condamnez-vous les propos qu'a tenus la ministre des Médias concernant les journalistes et condamnez-vous sa volonté affichée d'influencer la ligne éditoriale de la RTBF? Comment réagissez-vous à ses propos concernant le rôle des administrateurs du MR au conseil

d'administration de la RTBF? Comment garantissez-vous l'impartialité des procédures de remplacement en cours et à venir à la RTBF et comment les protégez-vous de toute ingérence politique? Actuellement, le groupe PTB n'a plus aucune confiance et plaide pour que des mesures soient mises en œuvre afin que cet événement, loin d'être anodin, soit pris en main dans le futur.

À la suite du tollé déclenché par les propos de la ministre Galant, vous avez réagi, le 30 janvier dernier, à travers un communiqué de presse, en déplorant des propos «disgracieux et insultants à l'encontre de la RTBF, de ses instances, de sa présidente et de ses journalistes», affirmant qu'il était attendu d'une ministre des Médias «qu'elle garantisse le respect de la liberté de la presse et son indépendance». Finalement, vous aviez indiqué que vous vous entretiendriez avec la ministre Galant pour lui rappeler l'importance de l'indispensable respect à avoir vis-à-vis des journalistes, de la RTBF et de son comité d'administration.

La ministre Galant a également réagi plus tard en disant regretter la polémique, mais en ne manifestant aucun regret et en ne présentant aucune excuse concernant ses propos, indignes d'une ministre des Médias. Ce dédain ou ce manque de prise de conscience par rapport à la gravité de ses propos pose grandement question quant à sa capacité à remplir son rôle ministériel.

Malheureusement, pareils propos ne nous étonnent plus vraiment de la part du MR, puisqu'en comptant la nouvelle alerte de la FEJ à propos de cette affaire, c'est le quatrième signalement relatif à des violations de la liberté de la presse émanant des mandataires MR. Ce n'est donc pas du tout un fait isolé! Je reviendrai d'ailleurs sur les soi-disant «dérapages» du MR vis-à-vis des journalistes pour que vous compreniez bien, au contraire, à quel point il ne s'agit pas d'un incident isolé, mais bien d'une véritable guerre contre la liberté de la presse, contre les voix critiques et contre les médias de service public.

Madame la Ministre-Présidente, vous êtes-vous bien entretenue avec la ministre Galant? Quelle a été la nature de vos échanges dans ce cadre? Au vu du manque de prise de conscience du caractère «disgracieux et insultant» – pour reprendre vos termes – de ses propos dans ses explications publiques, estimez-vous que Mme Galant est toujours apte à remplir son rôle en tant que ministre des Médias? Vous savez que ce ne sont pas les premières attaques contre la RTBF en particulier et les journalistes en général de la part de la ministre des Médias, de son président de parti ou du MR. Qu'attendez-vous pour agir plus fermement et pour garantir qu'aucun membre de votre gouvernement ne puisse exercer de telles pressions qui mettent à mal la liberté de la presse?

Lors de la conférence en question, la ministre Galant ne s'est pas cantonnée à des propos problématiques contre la RTBF et les journalistes. En effet, la concertation, plutôt le manque de concertation, est un point sur lequel votre gouvernement est régulièrement interpellé. Pour évoquer la suppression de la nomination des fonctionnaires, la ministre Galant a dit: «Je vais vous donner

un petit secret. Quand j'ai compris qu'en fait la concertation syndicale, on les laisse parler, mais qu'il y ait un protocole d'accord ou de désaccord, la mesure elle passait quand même. Donc, dès que j'ai compris ça, je les laisse parler et puis j'avance avec mes réformes.» Ce «petit secret», comme l'appelle la ministre Galant, témoigne donc d'un mépris total pour la concertation, qui n'est visiblement pour elle qu'une étape obligatoire et désagréable, mais qui, au fond, n'a aucune importance. Elle indique ouvertement que, peu importe les critiques et les remarques formulées sur ces projets, elle avancera sans aucune remise en question. Malheureusement donc, les propos de la ministre Galant ne sont pas une surprise. Ils reflètent parfaitement les remarques formulées par les syndicats et les acteurs des différents secteurs à propos du manque de concertation de votre gouvernement.

Partagez-vous la vision qu'a exposée la ministre Galant à Walhain? Si ce n'est pas le cas, condamnez-vous ses propos? En tant que ministre-présidente, quelle vision défendez-vous de la concertation? Que faites-vous pour vous assurer que cette vision soit partagée et appliquée par l'ensemble des membres de votre gouvernement? Quelles garanties donnez-vous aux syndicats et aux secteurs concernant le respect des procédures, mais surtout de l'esprit de la concertation?

En plus de la RTBF, le président du MR, Georges-Louis Bouchez s'en est également pris à l'ULB en particulier et au monde académique en général en affirmant: «En fait, le monde journalistique, c'est un peu comme le monde universitaire, une partie du monde auto-proclamé intellectuel et de ceux qui trouvent que je suis populiste... Vous avez le triangle des Bermudes: RTBF-ULB-Boulevard de l'Empereur. Ça, c'est le triangle des Bermudes. Vous êtes au milieu... Vous mourrez...».

La rectrice de l'ULB a répondu en replaçant ces attaques dans un contexte de «disqualification de plus en plus fréquente de la critique, du doute et de la recherche et dont les exemples ne manquent pas» et indiquant que «c'est dans ce contexte qu'il faut considérer la énième attaque d'un homme politique. Après avoir traité notre université d'islamiste, voici qu'il dresse une nouvelle carte des fantasmes: le triangle des Bermudes, dont les pointes seraient la RTBF, le boulevard de l'Empereur et l'ULB... Rien que ça».

La ministre Galant s'en est aussi pris au principe de concertation sociale. Cela a un impact sur l'ensemble de vos politiques. Je me pose une question: comment votre gouvernement MR-Les Engagés considère-t-il la concertation sociale, entendant une ministre de votre gouvernement parler de la sorte?

Condamnez-vous les propos du président du MR concernant l'ULB ainsi que ses prises de position contre la liberté d'expression et la démocratie sur les campus?

Vous avez d'abord condamné ces propos qui sont bien plus que des dérapages, Madame la Ministre-Présidente. Puis cela a été le silence. Une autre députée ici

autour de la table a déjà repris ce que j'ai pu lire dans la presse et ce que vous avez vraiment défendu au sein de votre gouvernement. C'est choquant et interpellant. Cette condamnation, était-ce du *show*? Était-ce une façon de dire «c'est bon j'ai la situation entre les mains»? Au final, êtes-vous d'accord avec ce genre de position? En tout cas, vous ne prenez aucune sanction. Vous ne prenez aucune mesure qui nous permette de savoir comment se dérouleront les désignations à la RTBF.

Nous avons aujourd'hui besoin de beaucoup plus de transparence et de contrôle parce que, visiblement, la confiance n'est plus du tout de mise. La ministre des Médias et le président du MR posent vraiment des questions et des actes graves vis-à-vis de ces libertés fondamentales. Que faites-vous concrètement pour nous permettre de contrôler les futures désignations de la RTBF? Qu'allez-vous faire concrètement contre ces attaques graves envers l'ULB ou les syndicats?

Je terminerai ma prise de parole en dressant les rétroactes de toutes ces attaques: le cas qui nous occupe est grave, mais il n'est pas isolé.

Je reviens sur ce qui s'est passé depuis le mois de juillet 2024 – depuis la formation de votre gouvernement – pour que vous vous rendiez compte de l'ampleur des attaques contre les médias publics. Loin d'être isolées, elles constituent un projet de société qui fait vraiment froid dans le dos et contre lequel nous allons tout faire pour nous opposer. J'espère que les députés de la majorité MR-Les Engagés présents autour de la table auront des choses à dire par rapport à cela.

En janvier 2026, Jacqueline Galant déclare vouloir changer la ligne éditoriale de la RTBF pour la placer «de l'autre côté de l'échiquier politique». Et traite de «gauchos» les journalistes de la nouvelle génération.

En janvier 2026 toujours, le président du MR, Georges-Louis Bouchez, a suggéré que la chaîne régionale BX1 pourrait être assimilée à «un réseau social du PS». La direction de BX1 a dénoncé ces propos comme une attaque directe contre son indépendance journalistique.

Quelques mois avant, en novembre 2025, le CSA a fustigé le projet de réforme des médias de proximité de la ministre Galant. Cet avis souligne que la réduction du nombre de médias peut porter atteinte au pluralisme et à la liberté de l'information locale.

Un peu avant, en octobre 2025, Georges-Louis Bouchez a publié sur X un message accusant la RTBF d'être «fournisseur de *fake news* de gauche depuis tant d'années».

En août 2025, la FEJ a envoyé deux alertes formelles au Conseil de l'Europe, dont l'une de niveau 1 – le niveau le plus élevé – concernant les propos de Bouchez qui constituent une menace contre l'intégrité physique d'un journaliste. La deuxième alerte vise une mise en demeure envoyée à Yurbise, qui avait relayé

l'article original qualifié par la FEJ de «harcèlement et intimidation des journalistes». L'AJP dénonce les menaces de Bouchez de boycotter la RTBF. «Cal n'a pas sa place dans une société démocratique», dit l'AJP.

Un peu plus tôt, en août 2025, le président du MR menace un journaliste de la RTBF à la suite de son article sur l'usage d'une carte de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) pour garer sa voiture de fonction. Le président menace, tenant ces propos: «Je te jure qu'il va être bien reçu et il risque peut-être d'avoir besoin d'une carte PMR après». La SDJ de la RTBF dénonce cette situation et la qualifie de dérive dangereuse pour la liberté la presse.

Un peu plus tôt en mai 2025, la ministre Galant annonce sa volonté de réduire le nombre de médias de proximité de douze à huit et de plafonner les subventions annuelles à 10 millions d'euros, tout en réduisant progressivement les budgets.

En janvier 2025, la RTBF décide de retarder de deux minutes la diffusion du discours inaugural du président Trump pour éviter d'éditer des propos provocants. C'est la pratique d'usage quand la parole est accordée à l'extrême droite. Georges-Louis Bouchez critique vivement ce choix l'assimilant à de la censure tandis que la ministre Galant sollicite des explications.

Le 26 novembre 2024, la ministre Galant annonce en commission parlementaire sa décision de geler l'indexation de la dotation de la RTBF, et ce, jusqu'au terme de la législature en 2029. Cette décision entraîne un manque à gagner cumulé, estimé à environ 70 millions d'euros. Si j'évoque ces chiffres et vous parle de budget, c'est qu'il existe plusieurs manières de s'attaquer à la liberté de la presse. Saper dans les budgets des médias publics en est un. Visiblement, le MR et Les Engagés n'ont aucun problème à le faire. Mais cela fait partie de leur projet global.

En juillet 2024, dans sa DPC, la nouvelle majorité aborde déjà, dans le chapitre consacré aux médias, l'idée de recentrage l'action publique, d'assainissement budgétaire de la RTBF et d'une rationalisation du paysage médiatique.

Ce ne sont pas seulement des actes disgracieux, comme vous l'avez expliqué, Madame la Ministre-Présidente. Tout cela est bien réfléchi: tout ce qui entrave le projet antisocial et antidémocratique de la majorité MR-Les Engagés, à commencer par les médias de service public qui ne sont pas aux mains des milliardaires – contrairement à plusieurs chaînes françaises où la seule ligne éditoriale qui compte est celle de l'extrême droite – doit être attaqué et mis à terre.

C'est ce qui se passe dans les faits et, visiblement, ce sont les faits qui posent question. Nous disposons de plusieurs exemples de ce qui déplaît au président du MR, Georges-Louis Bouchez, mais aussi aux ministres MR en poste à d'autres niveaux de pouvoir. Au moment où la polémique a explosé à la suite de la conférence de Walhain, le ministre Clarinval a dit tout et n'importe quoi sur le plateau de la RTBF, citant 200 000 emplois vacants de plus qu'en réalité.

Heureusement, un journaliste de la RTBF a recadré ces propos et prouvé, par A plus B, qu'ils étaient incorrects. Quand j'entends la ministre des Médias et le président du MR estimer que certains journalistes n'ont pas la bonne ligne politique, je me demande vraiment s'ils essaient de faire taire tout autre projet que le leur et d'étouffer toute contestation à leur politique antisociale.

Je souhaite que vous, aujourd'hui, ne bottiez pas en touche, que vous vous exprimiez clairement sur ses graves attaques et que vous proposiez des mesures concrètes, sans quoi – vous vous en doutez – nous activerons notre motion. Cette motion est prête! Si vous n'êtes pas inspirée, nous proposons, à travers notre projet de motion, diverses mesures pour que les principes fondamentaux de la démocratie reprennent enfin leur place dans les médias et permettent d'assurer l'exercice de la liberté académique, et ce, dans le respect de la concertation sociale, chère au PTB.

Je réitère mon invitation pour que les députés MR et Les Engagés présents puissent également s'exprimer en toute liberté et en toute sincérité, comme je l'ai fait.

M. le président. – Chers collègues, j'ai été saisi d'un projet de motion, signé et déposé par M. Resinelli et Mme Nikolic. Je vous en donnerai lecture ultérieurement.

Mme Diana Nikolic (MR). – Les interpellations qui viennent d'être développées concernent deux sujets fondamentaux pour notre démocratie: la liberté de la presse, principalement, et la concertation sociale évoquée par certains. Ce débat touche aussi directement à la crédibilité de notre Fédération et de son gouvernement, peut-être un peu aussi aux travaux de notre Parlement.

Au nom du MR et de mes nombreux collègues – nous sommes à la fois nombreux dans notre groupe et nombreux à vouloir assister à ce débat et à y prendre part –, je voudrais rappeler deux évidences semblant parfois un peu se perdre dans le bruit de la polémique. La première est que la liberté de la presse n'est pas négociable. Elle est garantie par la Constitution, mais aussi par nos décrets et le droit européen. Aucun membre du gouvernement, pas plus hier qu'aujourd'hui, ne peut et ne veut s'en affranchir.

Mme Galant n'a d'ailleurs, à aucun moment, mis à mal cette liberté de la presse. Elle a certes émis des critiques, avec son style que je qualifierais de très personnel. Je remercie sincèrement les collègues qui les ont rapportées en long et en large, fidèlement, parce que cela permet de savoir de quoi on parle. Cela permet également de laisser de côté tous les propos excessifs que j'ai entendus. Merci aussi parce que cela m'évite de devoir le faire. Jamais Mme Galant n'a remis en cause cette liberté fondamentale. Au départ des propos de la ministre, certains extrapolent, parfois beaucoup.

Nous avons entendu pas mal de propos excessifs, auxquels je ne répondrai pas au cas par cas. Vous vous demandez quelle est la position du MR. Au nom de mon groupe, je vous pose une question: le traitement de l'information et le pluralisme peuvent-ils être plus équilibrés à la RTBF? Nous le pensons. Dire cela, voire même critiquer un choix éditorial, comme dans le cas rapporté par certains d'entre vous des capsules «*Sommes-nous tous racistes?*», ce n'est pas muse-ler les journalistes. Dans une démocratie comme la nôtre, les journalistes ont des droits, mais aussi des responsabilités. Un média public, financé par de l'argent public de la collectivité et des citoyens, doit, pour le MR, être encore plus irréprochable que les autres.

Je n'attaque personne en disant cela. J'ai le droit de le dire et d'autres ont le droit de ne pas être d'accord. C'est bien ce qu'est la démocratie! La ministre des Médias peut-elle l'exprimer? Chacun a sa propre analyse et l'exprime dans les médias, sur les réseaux sociaux et même dans la rue ou à la boulangerie, par exemple. À en entendre certains, je crains que les points de vue soient irréconciliables. Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on peut en penser, en dire ou en écrire, mais les faits, n'en déplaise à certains. Or, dans les faits, il n'y a eu et il n'y a aucune ingérence dans la liberté éditoriale de la RTBF et dans la procédure de renouvellement des mandats de l'administrateur général ou du directeur de l'information. Les propos de la ministre Galant ne traduisent aucune volonté d'ingérence et, surtout, ils ne se sont traduits par aucun acte d'ingérence.

Il n'y a pas que le MR qui le dit. Cette absence d'ingérence a été relevée par le CSA dans un communiqué de presse qu'il a diffusé vendredi dernier. Le CSA n'a pas classé les plaintes sans suite par absence de compétences ou de transposition d'une directive européenne – comme j'ai pu l'entendre –, mais par ce qu'«aucun élément factuel ne vient démontrer que la RTBF aurait agi ou modifié sa politique éditoriale sous l'influence de la ministre.»

J'en viens à la deuxième évidence. Le gouvernement est un collège et il fonctionne dès lors de manière collégiale. Il agit dans le cadre du droit et sous le contrôle de ce Parlement. Ce qui compte, au-delà des propos, des petites phrases, ce sont les actes, les procédures et les garanties juridiques qui encadrent les nominations et qui protègent l'indépendance éditoriale. De ce point de vue, les mécanismes existent et j'imagine, Madame la Ministre-Présidente, que vous aurez l'occasion de les énumérer: décret sur la RTBF, contrat de gestion, rôle du CSA et du CDJ, EMFA. C'est là que doit se situer le débat et c'est là que le gouvernement doit être contrôlé et rendre des comptes.

À cet égard, vous avez réagi à la polémique et j'en retiens le rappel des règles applicables et appliquées. Mme Galant n'a pas dit autre chose dans son communiqué de presse le lendemain. Elle a réaffirmé deux éléments essentiels: premièrement, à aucun moment, elle n'a ni entravé la liberté de la RTBF ni interféré dans le travail d'un journaliste du service public; deuxièmement, elle a affirmé

que les procédures encadrant les recrutements de l'administrateur général et du directeur de l'information respectent et respecteront les prescrits légaux ainsi que les procédures internes de la RTBF. C'est sur la base de ces engagements publics et vérifiables que nous pourrions et que nous voulons juger l'action du gouvernement, plutôt que sur des extrapolations.

Force est de constater que, de plus en plus, certains cèdent facilement à la tentation de faire de tout ce qu'ils entendent, voire lisent parfois, la démonstration d'un complot politique qui serait organisé, ici dans le cas qui nous occupe, contre la RTBF ou les syndicats.

Mon groupe ne partage pas cette lecture. Exiger des garanties, c'est légitime et cela fait partie de notre rôle parlementaire; cependant, cela n'implique pas de constamment faire le procès d'une ministre ou d'un parti tout entier. La polarisation ne rendra pas notre service public audiovisuel plus fonctionnel, n'améliorera pas la concertation et ne protégera certainement pas mieux les journalistes.

S'agissant de la RTBF, nous gagnerions collectivement à donner autant, voire plus d'énergie dans la réflexion sur les défis à relever par et pour notre média public et le secteur audiovisuel francophone dans son ensemble que dans la polémique. Je n'ouvrirai pas ce débat ici et maintenant. Je le renvoie à la commission des Médias qui compte des députés, tant de la majorité que de la minorité, investis sur ces questions.

S'agissant de la ministre Galant, je serai claire. Comme tout ministre, elle endosse une responsabilité particulière. Toutefois, au Parlement, il convient de juger les actes et de ne pas réduire la ministre aux propos qu'elle a tenus à Walhain. Au Parlement ou ailleurs, nous savons combien elle a ardemment défendu la liberté de la presse, réaffirmé l'autonomie de la RTBF et garanti le déroulé des procédures de nomination dans le respect des prescrits légaux et internes à l'entreprise. Il faut arrêter de faire comme si ces prises de position n'existaient pas!

Il est tentant – certains ne s'en privent pas – de vous transformer, Madame la Ministre-Présidente, en commentatrice permanente de chaque phrase prononcée par un président de parti, par un ministre d'un autre gouvernement et, parfois aussi, par un membre de votre propre gouvernement. Or, aujourd'hui, j'ai cru comprendre que certains vous demandent de distribuer les bons et les mauvais points et commenter la façon dont certains de vos ministres effectuent leur travail. C'est aller un peu loin et nous pensons que ce n'est pas votre rôle.

Nous vous soutenons pleinement dans votre rôle, qui est de veiller au respect de la ligne, du cadre constitutionnel, du décret du 14 juillet 1997, du contrat de gestion de la RTBF, des règlements européens, du rôle du CSA et du CDJ. Nous vous soutenons également dans votre engagement à faire en sorte que les nomi-

nations à venir s'opèrent dans la transparence et la neutralité. C'est ce que vous avez fait en recadrant le propos et en réaffirmant les garanties que ce Parlement est en droit d'attendre. Mme Galant n'a pas dit autre chose quand elle a réagi par voie de communiqué.

Je dirai également un mot sur la concertation sociale, qui a également été largement évoquée. La formule de la ministre, à savoir «On les laisse parler et la réforme passera quand même», est-elle critiquable? Elle pourrait être comprise comme contraire à l'engagement qui est pris dans la DPC et qui vous tient à cœur, Madame la Ministre-Présidente, à savoir que la concertation doit être une marque de fabrique de ce gouvernement.

Mais là encore, chers collègues, regardons les faits: la concertation s'exerce partout où elle doit s'exercer. C'est ce contrôle-là que nous devons renforcer plutôt que de caricaturer un gouvernement qui ne consulterait jamais personne. Toutefois, consulter ne signifie pas toujours être d'accord ou ne rien faire faute d'accord. Dans le contexte qui est le nôtre, les réformes sont indispensables. Il faut parfois prendre des décisions difficiles qui ne plaisent pas à tout le monde, mais cela ne veut pas dire que la concertation n'a pas eu lieu.

À celles et ceux qui continuent aujourd'hui d'alimenter la polémique et l'escalade en mettant en cause personnellement la ministre Galant, en faisant des procès d'intention généralisés et en demandant des sanctions, je répète qu'ils ne protègent pas mieux notre média de service public, la liberté de la presse et la concertation syndicale en faisant de la surenchère.

Nous pouvons être en désaccord sur les mots, sur le ton ou sur la manière. Mais, sur le fond, nous pouvons et nous devons nous rassembler autour d'une ligne directrice simple: une RTBF indépendante, des journalistes libres, une concertation sociale respectée, un gouvernement responsable et un Parlement vigilant.

Les défis à relever ne manquent pas, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour la RTBF en particulier. Pouvons-nous tourner la page à propos de la forme pour enfin parler du fond, soit du travail et des réformes indispensables qui devraient nous occuper et nous préoccuper davantage?

M. Olivier Maroy (MR). – En complément de ce qu'a dit ma cheffe de groupe, je souhaite partager quelques réflexions. Je ne m'attarderai pas ici sur la polémique; nous en parlerons tout à l'heure en commission des Sports, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, des Médias et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Toute une journée de débat au sein de ce Parlement pour deux petites phrases prononcées dans la ferveur d'un meeting politique... Même si je peux comprendre certaines de vos interrogations, chers collègues, j'ai le sentiment qu'à force de nous enflammer dès le moindre propos plus ou moins polémique, nous passons à côté de l'essentiel!

Le secteur des médias traverse une crise profonde. La fusion des groupes IPM et Rossel en est l'une des conséquences les plus concrètes. Si l'Autorité belge de la concurrence (ABC) l'autorise, la quasi-totalité des titres de presse écrite sera désormais contrôlée par le même groupe d'actionnaires.

Jour après jour, les grandes plateformes internationales phagocytent les contenus produits par nos journalistes, cannibalisent les audiences et affectent fortement la rentabilité du secteur, mangeant de plus en plus de parts du gâteau publicitaire.

C'est tout un modèle économique qui est fragilisé et, à travers lui, la pérennité des emplois des personnes qui produisent l'information. Plusieurs centaines de jeunes sortent diplômés chaque année de nos écoles et de nos facultés de journalisme. Au moment où l'intelligence artificielle (IA) vient encore compliquer la situation, ces jeunes n'ont plus aujourd'hui comme perspectives que de courir derrière des piges aléatoires et des cachets faméliques. Quelle est la réponse de ce Parlement? De quel sujet parle ce Parlement? Nous passons une journée en empoignades et en slogans qui, dans le chef de l'opposition, n'ont pour seul but que de faire vaciller la ministre des Médias.

Mesdames et Messieurs les Députés de l'opposition, vous voulez la tête d'une ministre, c'est ça votre intention! Or, il y a tellement de priorités! Cette *commedia dell'arte* est indigne des vrais enjeux, je le regrette profondément.

J'espère cependant, comme la ministre Galant nous y a invités, que nous pourrions rapidement réfléchir ensemble aux mesures à prendre pour contribuer, avec les éditeurs et les journalistes, au développement d'un modèle économique de la presse écrite qui tienne compte, désormais, du contexte numérique bien ancré. C'est là la priorité, et c'est ce qu'attendent de nous les journalistes et les éditeurs. Pour le reste, rendez-vous cet après-midi.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame Pavet, le groupe des Engagés n'a pas attendu vos sollicitations pour exprimer un discours nuancé au sein de cette commission.

Madame la Ministre-Présidente, dans un contexte marqué par les tensions, les polémiques et les excès de langage, vos prises de position récentes ont eu une vertu essentielle: la clarté et la responsabilité. Par l'intermédiaire de votre communiqué qui, contrairement à ce que j'ai pu entendre, était loin d'être du *show*, vous avez rappelé avec fermeté ce qui devrait pourtant aller de soi, à savoir qu'une ministre des Médias se doit d'être la garante du respect de la liberté de la presse, de son indépendance et de la dignité du travail journalistique. Vous avez condamné sans ambiguïté des propos insultants et inacceptables. Vous avez exercé votre rôle et nous tenons à vous en remercier.

Vous avez également replacé ce débat dans son contexte, à savoir le recrutement du futur administrateur général de la RTBF et l'élaboration de son pro-

chain contrat de gestion. Ces deux moments seront décisifs pour l'avenir du service public audiovisuel et exigent donc sérénité, rigueur et respect des procédures, mais pas une quelconque instrumentalisation.

Par ailleurs, le CSA, saisi de plus de 150 plaintes, a procédé à une analyse approfondie de la situation au regard du décret «SMA», du contrat de gestion et du droit européen. Sa conclusion est claire: aucun élément factuel ne permet d'établir que la RTBF aurait modifié sa ligne éditoriale sous une quelconque pression politique. Il est rassurant de constater que nos garde-fous fonctionnent, même s'il est également affligeant d'avoir dû y recourir.

J'appelle à la retenue et au bon sens! Concentrons-nous sur le contrôle de l'action gouvernementale plutôt que sur les propos tenus par Mme Galant un mardi soir! Bien évidemment, nous nous insurgeons, mais avec la retenue et la lucidité requises. Bien évidemment, les paroles comptent, mais les actes comptent encore plus, tout comme les garanties que vous, Madame la Ministre-Présidente, nous donnerez à l'avenir. L'incident n'est pas clos: nous le prenons au sérieux et nous comptons sur vous pour agir. Vous avez déjà convoqué et rappelé à l'ordre votre ministre. Vous avez posé les conditions du respect institutionnel. Voilà ce qui distingue la gesticulation de l'exercice du pouvoir.

Certains instrumentalisent la séquence pour nourrir leur opposition systématique au gouvernement. Pour notre part, nous exigeons des garanties concrètes. Les médias publics doivent être exposés à la critique, évalués, interpellés et améliorés. C'est légitime, sain, voire nécessaire.

Cependant, il y a une ligne que nous ne franchirons pas: celle qui consiste à transformer la critique en soupçons systématiques. Les Engagés ne seront jamais les complices ni d'une guerre culturelle importée, ni d'une lecture gramscienne du paysage médiatique qui transformerait les journalistes en adversaires politiques à neutraliser. Nous condamnons sans réserve les propos qui ont été tenus et nous saluons le fait qu'ils aient été recadrés au plus haut niveau du pouvoir exécutif.

Madame la Ministre-Présidente, votre intervention a montré que certains principes ne sont pas négociables au sein de l'actuelle majorité. Les Engagés rappellent avec clarté que leur action en Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit strictement dans le respect de la DPC. Ce texte fixe le cadre des priorités, des engagements et des méthodes de travail de la majorité. Il ne contient rien de ce qui a été dit à Walhain, ce qui est heureux.

La RTBF doit évoluer. Son rôle et son impact sur le paysage médiatique doivent faire l'objet d'un débat politique sérieux. La DPC ne dit d'ailleurs pas autre chose et nous vous remercions pour cette constance. Voici pour notre position en commission des Affaires générales. Concernant les médias, je vous invite

à écouter l'allocution de ma collègue Armelle Gysen cet après-midi dans la commission concernée.

Pour conclure, Les Engagés continueront à défendre un service public audiovisuel exigeant, pluraliste, indépendant et au service du seul intérêt général. Nous disons oui à la critique, mais non aux attaques, d'où qu'elles viennent. C'est pourquoi nous vous demandons de nous confirmer aujourd'hui que l'exigence de neutralité, de transparence et d'indépendance restera pleinement garantie par le gouvernement dans les mois à venir, notamment à l'occasion des nominations et de l'approbation du nouveau contrat de gestion de la RTBF.

M. le président. – Je suspends l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 11h05 et reprise à 11h10.*

M. le président. – L'heure des questions et interpellations est reprise.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, je commencerai par apporter des éclaircissements sur la séquence du vendredi 30 janvier.

Dès 7h00, j'ai été informée de la mise en ligne d'une vidéo impliquant un membre de mon gouvernement et pouvant potentiellement faire l'objet d'une polémique. J'ai pris le temps, avec mes équipes, de regarder et d'analyser les extraits les plus importants de cette vidéo de plus de deux heures. À 8h00, j'ai décidé qu'une réaction était nécessaire et j'ai chargé mes équipes de sa rédaction. À ce moment-là, je suis déjà interpellée de toute part, la tension médiatique et politique augmentant de minute en minute.

Parce que certains aiment se raconter des histoires, je précise ne pas avoir été en contact avec la présidente du conseil d'administration de la RTBF ce matin-là. Elle était dans l'avion qui l'amenait en Nouvelle-Zélande pour ses vacances. Il est malheureux de devoir le préciser.

Juste avant, je me suis entretenue avec la ministre Galant et je lui ai fait part de ma position vis-à-vis de ses propos. Je lui ai communiqué mon intention de publier rapidement une réaction. Cela sera fait à 9h20, par le communiqué suivant: «La ministre-présidente a pris connaissance des propos disgracieux et insultants tenus par la ministre Galant à l'encontre de la RTBF, de ses instances, de sa présidente et de ses journalistes lors de la conférence du MR du 13 janvier 2026. La ministre-présidente déplore et condamne fermement ces propos. Il est attendu d'une ministre des Médias qu'elle garantisse le respect de la liberté de la presse et son indépendance. À l'heure du recrutement d'un nouvel administrateur général et à l'aube du travail sur le nouveau contrat de gestion, la ministre-présidente confirme qu'un média de service public se doit d'être im-

partial, indépendant et juste. C'est bien la ligne que le gouvernement entend défendre dans le respect de la liberté de la presse et éditoriale, des instances de gestion de la RTBF et de sa présidente. Je m'entreprendrai ce matin avec la ministre Galant afin de lui rappeler l'importance de l'indispensable respect à avoir vis-à-vis des journalistes, de la RTBF et de son [conseil d'administration].»

À 10h00, j'ai ouvert la séance du gouvernement par un point consacré aux propos tenus par la ministre Galant et à ma réaction quant à ceux-ci. J'ai clairement répété que ces propos n'étaient pas acceptables et il s'est ensuivi un court échange. J'ai conclu que je maintenais ma confiance en la ministre Galant, dans l'exercice de ses fonctions, et qu'il était important de laisser le gouvernement travailler. Nous sommes alors passé à l'ordre du jour ordinaire du gouvernement, dont tous les points ont été validés. Bien consciente que votre Assemblée se saisisait de cette situation, je n'ai pas considéré que l'incident était clos, contrairement à ce que j'ai lu dans une gazette se croyant bien informée.

Je relève que la seule opinion exprimée par la ministre des Médias ou par tout autre responsable politique ne suffit pas à constituer un acte d'ingérence. L'opinion d'une ministre des Médias ne suffit pas à faire vaciller l'audiovisuel public ou à infléchir une ligne éditoriale. En témoignent la réaction de la RTBF, de sa présidente, des représentants des journalistes, ainsi que la mienne et la vôtre. En témoigne également l'analyse des plaintes introduites auprès du CSA. Le vendredi 6 février, le CSA a publié un communiqué de presse dans lequel il fait état de nombreuses plaintes à la suite des propos de la ministre Galant. Le CSA a indiqué que son secrétariat d'instruction a analysé ces plaintes, au regard tant du cadre juridique prévalant en Fédération Wallonie-Bruxelles que du droit européen, en particulier l'EMFA adopté par l'Union européenne en avril 2024. Le CSA constate qu'«actuellement, aucun élément factuel ne vient démontrer que la RTBF aurait agi ou modifié sa politique éditoriale sous l'influence de la ministre». Ses conclusions sont les suivantes: «Le secrétariat d'instruction du CSA a dès lors, d'une part, classé les plaintes sans suite en ce qui concerne l'application du [décret «SMA»] et du contrat de gestion, la RTBF n'ayant pas engagé sa responsabilité éditoriale ni failli à la sauvegarde de son indépendance en raison des propos tenus par la ministre. D'autre part, en ce qui concerne l'application de l'EMFA, le CSA n'ayant, à ce stade, pas reçu formellement les attributions qui lui permettraient d'agir, le Secrétariat d'instruction considère les plaintes irrecevables sous cet angle.»

Bien que l'EMFA soit un règlement, quelques dispositions de mise en œuvre sont nécessaires en droit interne. Elles sont toutefois assez limitées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement a déjà adopté un avant-projet de décret en première lecture, le 5 septembre 2025, et en seconde lecture, le 19 décembre 2025. Le texte désignera bien le CSA comme autorité compétente pour contrôler l'application de l'EMFA. Le cabinet de la ministre Galant a in-

diqué avoir reçu l'avis du Conseil d'État. Une adoption définitive et un dépôt au Parlement interviendront donc très prochainement.

La FEJ a, quant à elle, annoncé son intention d'adresser une alerte à la Plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe. Si tel est le cas, le gouvernement y répondra comme il l'a déjà fait, y compris durant la législature précédente. À ce jour, l'alerte n'est pas publiée et nous n'avons pas été notifiés. La FEJ ne m'a pas non plus contactée.

La RTBF est protégée par de nombreux remparts, mais elle est aussi encadrée par plusieurs mécanismes qui tiennent le gouvernement à une distance nécessaire: l'EMFA, le décret du 14 juillet 1997 consacrant le statut d'entreprise publique autonome de la RTBF et le contrat de gestion. J'y ajoute d'autres dispositifs. Premièrement, le Pacte culturel garantit la représentation des tendances politiques au conseil d'administration, dont les vôtres, Mesdames Roberty, Pavet et Linard. Deuxièmement, le CSA contrôle les obligations incombant à la RTBF en toute indépendance par rapport au gouvernement. Troisièmement, un commissaire appartenant au Corps interministériel des commissaires du gouvernement assure un contrôle complémentaire à celui du commissaire désigné à temps partiel par la ministre des Médias. Quatrièmement, les organisations syndicales et les représentants des journalistes à différents niveaux constituent également un rempart, de même que, cinquièmement, tous les mécanismes internes à l'entreprise, qu'ils soient liés à la rédaction ou à la gestion.

Aucun de ces remparts n'a été franchi par des actes posés par la ministre Galant dans le cadre de ses fonctions ministérielles. Cependant, n'étant pas naïve, je sais que les remparts ne sont pas inébranlables. À l'instar des autres libertés garanties par la Constitution, la liberté de la presse requiert une vigilance constante. De son côté, la RTBF porte la responsabilité d'un média de service public dont le citoyen attend de l'impartialité, de la fiabilité et de la transparence. C'est le contrat qui nous lie et que mon gouvernement entend bien respecter.

Quant à la réaction de la ministre Galant face à l'émoi suscité par ses propos, je la sais sincère. Notre échange l'a été également. Derrière la volonté de bousculer que nous lui connaissons, il n'y a pas d'intention de poser des actes susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la RTBF ou à la liberté de la presse. Je peux donc déplorer ses propos, comme je l'ai fait, tout en lui réaffirmant ma confiance dans la mise en œuvre de la DPC, qui balise l'action du gouvernement et réaffirme les missions essentielles de la RTBF: l'information, la culture et l'éducation permanente. Le pluralisme des opinions et des convictions y est également inscrit.

J'en viens à la procédure de recrutement du prochain administrateur général ou de la prochaine administratrice générale de la RTBF. Cette procédure est organisée par le décret du 14 juillet 1997. Elle se déroule en plusieurs étapes successives, dans lesquelles interviennent des acteurs distincts, chacun dans un rôle

clairement délimité. Elle mobilise les services internes de la RTBF, un collège d'experts, le conseil d'administration, une société d'évaluation externe, le CSA et, *in fine*, le gouvernement.

La première étape est le lancement de l'appel à candidatures. Comme prévu par le décret, le gouvernement a arrêté la lettre de mission de l'administrateur général, sur proposition du conseil d'administration de la RTBF. En sa séance du 8 décembre 2025, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité le projet de texte de l'appel à candidatures, lequel reprend la lettre de mission, le profil de fonction et le règlement de la procédure. Le gouvernement a approuvé le texte de l'appel à candidatures le 19 décembre dernier. Il a ajouté, dans les conditions minimales d'admissibilité, la possibilité de prendre en considération de manière dûment motivée une fonction ou condition équivalente aux conditions relatives à l'expérience professionnelle. Cet ajout vise uniquement à laisser la porte ouverte à un profil répondant à des conditions que le collège d'experts et le conseil d'administration – et non le gouvernement – jugeraient équivalentes.

Nous ne sommes pas dans un recrutement qui attire pléthore de candidatures et certains candidats pourraient avoir un parcours plus singulier, au niveau international par exemple. Il ne faut rien y voir d'autre que l'ouverture pour ce type de profil. Le gouvernement a chargé la ministre des Médias de lancer l'appel à candidatures, ce qui a été fait le 23 décembre 2025, en respectant les canaux minimaux fixés par le décret du 14 juillet 1997. L'appel à candidatures se clôture le 14 février 2026 à minuit. Dans une volonté d'ouverture et de publicité de l'appel à candidatures, le conseil d'administration a mandaté un cabinet spécialisé en recrutement, un chasseur de têtes, pour identifier et solliciter de potentiels candidats dans et en dehors de l'espace belge francophone.

La deuxième étape portera sur l'analyse de la recevabilité des candidatures. Elle se déroule en trois temps. D'abord, les services de ressources humaines et juridiques de la RTBF effectuent un premier examen et transmettent leurs constatations. Ensuite, le collègue d'experts analyse les dossiers et rend un premier avis non contraignant sur la recevabilité. Enfin, le conseil d'administration statue formellement sur la recevabilité des candidatures à la lumière des constatations des services de la RTBF et des avis émis par le collège.

La troisième étape sera une évaluation externe. Cette étape n'est pas prévue par le décret du 14 juillet 1997. Elle résulte de la volonté du conseil d'administration de renforcer l'objectivation des compétences et des aptitudes définies dans le profil de fonction, mais aussi de l'expérience et du projet déposé par le candidat. Cette évaluation, obligatoire, comprendra notamment un questionnaire écrit préalable, une épreuve écrite et un entretien. Les résultats, motivés, de cette évaluation seront versés au dossier de chaque candidat et transmis au collège d'experts.

La quatrième étape consistera en l'audition par le collège d'experts des candidats. Les experts ont été désignés par le conseil d'administration pour leur expérience dans le domaine de l'audiovisuel, de la presse et de la gestion. En l'occurrence, il s'agit de Peter Quaghebeur, CEO de Mediafin, de Sybille Veil, directrice générale de Radio France, de Bruno Patino, président d'Arte-France, et de Pascale Simon, cofondatrice du cabinet Seewhy spécialisé dans le conseil en gouvernance, d'évaluation de conseil d'administration et le recrutement de dirigeants.

Sur la base de l'audition et de l'ensemble du dossier, y compris les résultats de l'*assessment* externe, le collège rendra un avis motivé, non contraignant, concluant à l'aptitude ou à la non-aptitude à exercer la fonction. Ces avis seront rendus en consensus ou bien, à défaut, à la majorité des trois quarts. En cas de non-consensus, le commentaire du ou des membres ayant un avis divergent pourra être précisé dans les avis qui seront transmis au conseil d'administration. Le collège d'experts intervient donc à deux reprises: sur la recevabilité des candidatures et sur l'aptitude du candidat.

La cinquième étape sera la présélection par le conseil d'administration. Celui-ci peut décider d'auditionner tous les candidats ayant présenté l'*assessment* externe, soit seulement ceux qui auront été considérés comme aptes par le collège d'experts. Après instruction du dossier par le comité permanent, le conseil d'administration procède à une présélection finale en retenant une, deux ou, maximum, trois candidatures qui sont transmises au gouvernement.

La sixième étape prévoit leur audition par le CSA et, plus précisément, par son Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) qui remet ensuite un avis au gouvernement. Ce n'est qu'au terme de ces étapes que le gouvernement désigne l'administrateur général sur la base de l'ensemble du processus et des avis. S'il fallait le préciser, il n'y a pas d'accord politique concernant ce poste. J'ai ainsi retracé toutes les étapes de la procédure, les opérateurs impliqués et l'objet, délimité, de leur intervention. Tout cela montre qu'il s'agit bien d'une procédure exigeante, robuste, garantissant l'équité et une diversité de parties prenantes.

La procédure de recrutement d'un directeur de l'information et des sports n'implique pas le gouvernement. Mme Galant, en sa qualité de ministre de tutelle, abordera la procédure en question avec précision.

La présidente du conseil d'administration a adressé un courrier aux membres de la SDJ et aux journalistes de la RTBF. D'une part, elle y rappelle son attachement à l'objectivité et à la non-politisation des recrutements en cours et, d'autre part, toutes les garanties établies par le conseil d'administration à cette fin. Mme Milquet a toute ma confiance pour procéder à un recrutement détaché de toute préoccupation partisane, comme elle s'y est engagée dans le courrier précédemment évoqué.

Bon nombre de questions portent sur la concertation de Mme Galant et, plus largement, de l'ensemble du gouvernement. La concertation n'a jamais été biaisée par le gouvernement. Chaque ministre rencontre régulièrement les syndicats ainsi que les opérateurs de secteurs concernés lors de concertations officielles ou de réunions spécifiques. Est-ce que l'ensemble de leurs demandes sont entendues? Oui, évidemment. Est-ce que l'ensemble de leurs demandes peuvent être prises en compte? Non, bien sûr. Ces concertations permettent à chaque membre du gouvernement de confronter son projet au terrain, mais cela ne veut pas dire qu'il ou elle va suivre toutes les demandes qui, souvent, ne tiennent pas compte des réalités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout simplement parce que le ou la ministre doit aussi s'en tenir à notre accord de majorité et aux décisions prises lors des différents conclaves.

J'ai pris connaissance des propos de la ministre Galant: ils lui appartiennent. Cependant, vous citez la réforme des médias de proximité comme un exemple de non-concertation de sa part. La ministre Galant a organisé pas moins de dix réunions avec les représentants des médias de proximité, tantôt en plénière, tantôt en tête-à-tête. Son cabinet a également rencontré les syndicats à deux reprises sur ce dossier. Ces échanges ont engendré des modifications du projet initial de réforme des télévisions locales. La ministre Galant a revu sa copie, par exemple en maintenant le réseau des médias de proximité ou en modifiant le nombre de télévisions locales.

Avec sa casquette de ministre de la Fonction publique, Mme Galant assiste personnellement, sauf exception, aux réunions des comités de secteur, cœur de la concertation syndicale. Notons que ce fût rarement le cas pour ces prédécesseurs.

Vous citez également les concertations qui seraient inexistantes pour des dossiers qui dépendent de mes compétences, dont l'enseignement supérieur. Mon cabinet respecte la concertation et vos propos sont presque vexants. Je prends l'exemple de l'avant-projet de décret visant à garantir la prévention et la protection des étudiantes et étudiants contre toutes les formes de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles. Les concertations ont donné lieu à plusieurs propositions de modification que mon cabinet est en train d'analyser, comme je l'ai déjà dit hier en commission, afin d'en intégrer une grande partie dans le texte avant son passage en deuxième lecture. Pour la réforme des études en kinésithérapie, comme je l'ai exprimé hier en commission, c'est plus que de la concertation, c'est de la coconstruction pendant un an avec l'ensemble des acteurs.

De même manière en culture, il ne vous aura pas échappé, lors de notre dernière commission et de l'examen d'un projet de décret portant dispositions diverses, qu'un amendement de la majorité, certes rejoint par le PS, faisait suite aux suggestions du secteur. J'ai également déjà expliqué longuement les concertations qui ont eu lieu, par exemple, pour la diffusion. Je suis toujours ouverte au dia-

logue, mais je me dois aussi de respecter les objectifs budgétaires que le gouvernement s'est fixés. Si des propositions du secteur permettent de rencontrer les contraintes budgétaires d'une autre manière que celle que nous proposons, je n'aurai aucune difficulté à modifier les avant-projets de décret.

Concernant le secteur de la petite enfance, si nous reprenons le déroulé de la prise de décision, la ministre de l'Enfance a demandé, en juillet 2025, au conseil d'administration de l'ONE de proposer des mesures d'économie. En septembre 2025, ces mesures ont été discutées au conseil d'administration où était présent le président du Conseil d'avis de l'ONE. La mesure de non-indexation des subventions faisait partie des propositions de l'ONE. À ce moment, je vous l'accorde, personne ne pensait que cette mesure, évaluée à 138 euros par place, était l'unique élément qui menaçait la viabilité des milieux d'accueil. Il est vrai que les partenaires sociaux, le conseil d'avis de l'ONE, et même les députés, sont revenus vers la ministre Lescrenier en lui suggérant de revoir la mesure. La ministre a rencontré les partenaires sociaux le 21 novembre 2025 pour en discuter. Le Conseil d'avis a remis un avis détaillé dans le cadre de la concertation sur le décret-programme et les députés ont pu en discuter avec la ministre directement en commission. Si tout le monde était unanime sur la portée de la décision et son impact sur le secteur de l'accueil de l'enfance, personne n'a proposé de mesures alternatives. La décision du conseil d'administration du 17 décembre 2025 octroyant un soutien exceptionnel aux opérateurs de terrain est le fruit d'une réflexion avec la ministre de l'Enfance dès les premiers retours négatifs du terrain.

J'en viens à l'éducation. Mme Glatigny a toujours prôné le dialogue, qu'il soit prévu légalement ou qu'il soit officieux. Encore hier, elle était présente à mes côtés pour rencontrer les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Ces deux rencontres font d'ailleurs suite à une promesse d'ouvrir un dialogue dans le cadre des mesures reprises dans l'avant-projet de décret-programme de l'ajustement budgétaire. Lors de cette rencontre, la ministre Glatigny a réaffirmé son attachement à mener un dialogue continu, ce qui a permis de discuter de mesures qui atténuent les effets de certaines dispositions, notamment sur le mi-temps thérapeutique, sur la diminution des moyens des cellules de soutien et d'accompagnement et sur l'augmentation de la charge des enseignants dans le degré supérieur.

Parallèlement à ces négociations légales, la ministre Glatigny rencontre toutes les six semaines des représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales, de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), des associations de parents et des associations de directions. Certaines de ces réunions ont d'ailleurs peut-être lieu maintenant. Mme Glatigny a également organisé, le 12 novembre 2025, une réunion sur la réforme du degré inférieur de l'enseignement secondaire et elle a créé des groupes de travail, soutenus par un calendrier de rencontres précis et toujours en cours.

Je reconnais volontiers les préoccupations et les besoins de concertation qui se dégagent au terme du comité de suivi opérationnel du Pacte pour un enseignement d'excellence. Je vous garantis que le gouvernement mène actuellement une réflexion sur un processus de concertation. Madame Lambelin, vous ne pouvez pas critiquer le fait que les personnes et les enseignants concernés découvrent des informations dans la presse et en même temps nous reprocher d'utiliser l'outil *ad hoc*, c'est-à-dire e-desk, pour envoyer une communication factuelle à tous les enseignants. Pour rappel, les fédérations de pouvoirs organisateurs reçoivent bien l'information avant son envoi par e-desk. Il est clairement précisé que la communication se fait sous réserve de l'approbation du vote, à la suite des discussions entretenues hier avec les syndicats. Certaines choses évolueront; les informations envoyées l'étaient donc bien sous réserve de l'approbation de l'avant-projet de décret.

Mesdames et Messieurs les Députés, les ministres ont des opinions; c'est tout à fait légitime. Nous faisons de la politique avec des faits, mais aussi avec des convictions. Néanmoins, cette séquence nous rappelle que si les ministres ont des opinions, leur parole n'est pas seulement individuelle. Elle emporte et engage avec elle tout un secteur dont ils sont chargés. Cela nous oblige donc, en tout temps, à faire preuve de responsabilité, de mesure et de respect. J'ai donc lancé au sein de mon cabinet une réflexion sur l'élaboration d'un code de déontologie pour les membres du gouvernement.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la ministre des Médias a franchi une ligne rouge en déclarant publiquement qu'elle espérait faire basculer la ligne éditoriale de la RTBF «de l'autre côté de l'échiquier politique» et en qualifiant la nouvelle génération de journalistes de «gauchos». Elle a franchi une ligne rouge en s'en prenant nommément à la présidente du conseil d'administration, à l'administrateur général et au directeur de l'information de la RTBF. Ses propos ne sont ni des maladresses ni des formules malheureuses. Ils traduisent une vision idéologique fondamentalement incompatible avec la fonction de ministre des Médias.

Lorsqu'un ministre parle de personnes, de fonctions, de procédures ou d'une ligne éditoriale qui relèvent directement de ses compétences, il ne s'exprime jamais à titre privé. Ses propos engagent le gouvernement. Un ministre est tenu à un devoir de neutralité, c'est la base! Un ministre peut penser très fort ce qu'il veut en privé, mais il ne peut en aucun cas utiliser sa position de tutelle pour annoncer, lors d'une réunion de parti, qui va quitter la RTBF, qui il espère voir arriver pour le remplacer et de quel côté l'échiquier politique devrait pencher. C'est le devoir de neutralité!

Le plus inquiétant est que Mme Galant ne semble pas comprendre la portée et la gravité de ses propos. Elle ne semble pas comprendre qu'ils sont de nature à porter atteinte à l'indépendance éditoriale de la RTBF, à fragiliser la liberté de

la presse et à affaiblir la confiance des citoyens dans les médias. Les pressions politiques, même indirectes, conduisent à de l'autocensure. Voulons-nous aboutir à ce résultat?

Ce matin, Madame la Ministre-Présidente, vous avez dit que les discours tenus lors d'une réunion de parti n'étaient pas comparables à ceux qui seraient tenus au sein d'un parlement ou lors d'une réunion du gouvernement et qu'il s'agissait, en fin de compte, de mots et non d'actes. Vous avez rappelé que les propos de la ministre des Médias étaient disgracieux et insultants, mais n'engageaient pas votre gouvernement. Vous avez aussi rappelé, comme Mme Nikolic, l'existence de plusieurs principes, cadres et procédures.

En réalité, la notion d'impartialité est interprétée différemment par le PS et par le MR. Pour le MR, les propos de Mme Galant ne traduisent en aucun cas une volonté d'ingérence. Le PS, quant à lui, se place du côté du droit. Nous estimons qu'il ne revient pas aux représentants politiques de mesurer ce qui est impartial ou non. C'est le droit qui l'établit. Ainsi, nous respectons les procédures et les organes de régulation que sont le CDJ et le CSA.

Vous n'avez pas reconnu que Mme Galant avait commis une faute politique appelant une réponse politique à la hauteur de l'enjeu démocratique que revêt la situation. Vous ne vous êtes malheureusement pas érigée comme le rempart que nous espérions.

Pas de *commedia dell'arte* ici, chers collègues; nous ne sommes pas masqués et nous ne sommes absolument pas dans l'improvisation. C'est la deuxième fois que le gouvernement Degryse fait l'objet d'une citation pour ingérence auprès du Conseil de l'Europe. C'est donc aussi votre nom qui est épinglé, Madame la Ministre-Présidente. Comment vous sentez-vous? Estimez-vous que la FEJ se trompe en déposant cette nouvelle plainte?

En parlant de plainte, je répète que le CSA aurait pu se saisir des plaintes citoyennes contre votre gouvernement, mais seulement s'il avait été désigné légalement comme organisme national de régulation en application de l'EMFA. L'EMFA interdit aux États toute forme de pression des autorités sur les médias et impose aux gouvernements de nommer une autorité indépendante pour faire respecter le règlement. Or, cela n'a pas été fait.

À quoi joue notre ministre des Médias? Cela fait plus d'un an et demi que je l'interroge chaque mois sur l'EMFA. Nous n'avons toujours ni de balises, ni de calendrier. L'EMFA est entré en vigueur depuis le 8 août 2025. Depuis la rentrée parlementaire de septembre, pas un mois ne s'est écoulé sans que je demande son calendrier à la ministre des Médias. Aujourd'hui, le gouvernement en est à la deuxième lecture et la ministre a reçu l'avis du Conseil d'État. C'est à se demander si elle ne fait pas exprès de ralentir la procédure.

Je rapporte des faits. Vous avez en effet remis les choses à leur place pour ce qui concerne la transposition de l'EMFA. Vous l'avez dit. À cet égard, je rappelle qu'il y a un trou dans la raquette. L'EMFA est certes bien présent au niveau européen, mais cette réglementation n'est pas transposée au niveau de notre Fédération. La ministre choisit de la transposer dans le décret «SMA»; mais, à ce jour, le trou dans la raquette est toujours bien présent. Par conséquent, le CSA ne peut pas se saisir des plaintes puisqu'il n'a pas encore été formellement désigné comme organe de régulation au niveau national.

Vous vous rendez compte de la portée de ce travail qui n'a pas été fait? L'inaction a des conséquences graves sur la liberté d'expression de la presse et sur l'indépendance des médias. Nous sommes donc en droit de nous poser la question de savoir pourquoi on a bloqué jusqu'à aujourd'hui – et encore certainement pendant des mois – cette transposition.

Bref. Madame la Ministre-Présidente, j'en viens à présent aux actes. Vous nous avez répété plusieurs fois – ici notamment – qu'il ne faut pas juger une ministre sur ses propos, mais sur ses actes. Dont acte!

Sur le profil de fonction de l'administrateur général de la RTBF, je peux entendre que les critères d'ancienneté proposés par le conseil d'administration sont exigeants. C'est précisément l'objectif: garantir que les candidats disposent d'une expérience managériale solide à la hauteur des défis que représente ce poste à la RTBF. Il en allait d'une demande explicite du conseil d'administration. À ce stade, vous n'avez pas répondu à ma question de savoir si c'est la ministre Galant ou le reste du gouvernement qui a décidé de finalement modifier les termes de ce recrutement. En effet, il est important de déterminer qui a demandé le changement de cette ligne au niveau de la procédure.

En rendant ces critères de recrutement indicatifs via une clause d'équivalence totalement ouverte, vous placez le collège d'experts dans une situation impossible à tenir. Cela ne constitue pas un propos, mais un acte concret. Les lignes du recrutement sont modifiées. Vous demandez des actes! En voilà! Par cet acte, la ministre Galant a créé une brèche juridique dans la procédure. Elle l'a davantage agrandie en laissant entendre publiquement qu'il faudrait être compatible avec la ligne politique du MR pour être désigné dans cette fonction. Une fois de plus: vous demandiez des actes, je vous en cite!

J'ai entendu qu'il n'y a pas pléthore de candidats. Après cette séquence, il y en aura vraisemblablement encore moins. En effet, la procédure de recrutement est tout simplement contaminée. Comment ce jury prendra-t-il des décisions «juridiquement robuste» après cette séquence? Comment motivera-t-il les décisions sans engendrer un risque d'inégalité de traitement et, surtout, de recours? Je souhaite recevoir une réponse juridiquement étayée à cette question. Votre gouvernement crée une situation impliquant un risque d'inégalité de traite-

ment. Nous sommes en droit de nous demander pourquoi et pour qui vous prenez ce risque.

Par ailleurs, si cela n'a pas encore été fait, pourquoi ne pas consulter des avocats? Vous n'êtes pas juriste. Pourquoi donc ne pas en contacter? Si cela a été fait, ces derniers ont-ils formulé des conseils quant à une éventuelle relance de la procédure? Leur avez-vous demandé si c'était prudent, factuellement et juridiquement, de laisser participer la ministre des Médias à la délibération du gouvernement sur le futur choix devant conduire au remplacement de l'administrateur général? Il s'agit d'une question juridique à laquelle il est crucial de pouvoir répondre.

Madame la Ministre-Présidente, la question aujourd'hui n'est plus de savoir si la procédure est légale d'un point de vue formel, mais de savoir si elle est encore crédible, légitime et digne de confiance pour les candidats qui se risqueraient à poser leur candidature pour remplacer l'administrateur général ou, plus tard, le directeur de l'information. À ce stade, force est de constater que la confiance en cette procédure de recrutement contaminée est largement entamée.

Vos réponses d'aujourd'hui confirment que, faute de crédibilité, la confiance est unanimement rompue avec la ministre des Médias. Je pourrais résumer nos échanges par cette phrase: «C'est grave; mais circulez, il n'y a rien à voir!»

J'y vois quelque chose de très dangereux: dangereux parce qu'il n'y a aucune remise en question; dangereux parce qu'il n'y aura aucune conséquence; dangereux parce que vous nous demandez de considérer comme anodins des propos qui touchent au cœur même de la démocratie.

Nous sommes face à une ministre des Médias qui tient les cordons de la bourse, qui critique publiquement les instances, la ligne rédactionnelle et les journalistes d'un média public qu'elle est censée protéger. Face à une ministre des Médias qui caricature et délégitime la présidente du conseil d'administration de ce média. Face à une ministre des Médias qui stigmatise toute une génération de journalistes. Face à une ministre des Médias qui prépare l'opinion publique à des changements, l'empêchant d'exercer sa fonction. Nous nous situons bien au-delà des convictions.

Madame la Ministre-Présidente, vous ne pouvez pas banaliser ce qui ne peut pas l'être! Pour mon groupe politique, une chose est désormais claire: la ministre des Médias a perdu toute crédibilité pour exercer cette fonction. Jacqueline Galant n'a plus notre confiance!

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, pour être tout à fait sincère avec vous, je ne sais pas si les députés face à nous, singulièrement ceux du MR, mesurent la gravité des faits récents qui se sont accumulés. Je ne reviendrai pas sur ce que ma collègue, Mme Roberty, a déjà dit sur les médias, mais je ne peux pas m'empêcher de vous signaler que, d'un point de vue

purement juridique, une entrave grave à la liberté de la presse a bel et bien été commise.

Comme vous l'avez dit, les remparts ne sont pas inébranlables. Dans ce cas, ils sont considérablement affaiblis. Scinder les paroles et les actes de la ministre ouvre un large et un grave précédent pour notre système politique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous ai parlé de concertation sociale, de la «méthode Galant» que la ministre a clairement établi lors d'une conférence, mais aussi de la méthode de votre gouvernement. Vous nous dites que la concertation sociale n'a jamais été biaisée au sein du gouvernement. Vous nous avez d'ailleurs dit que vous souhaitiez en faire l'ADN de ce gouvernement. Toutefois, vous n'entendez pas les nombreuses critiques faites par les secteurs concernés sur ce point. Comment peut-on à ce point avoir des visions différentes de ce qui est réellement en train de se passer? En tant que membres de l'opposition, c'est notre rôle de vous ouvrir les yeux. En effet, vous avez la tête dans le guidon, vous êtes prise par votre action politique – ce que nous concevons –, mais nous devons faire en sorte que vous leviez la tête pour regarder ce qu'il se passe réellement autour de vous.

J'ai cité aujourd'hui plusieurs exemples de manque de concertation. Mais j'ai l'impression, en vous entendant, que vous ne mesurez toujours pas, à l'heure actuelle, la gravité de ce qui se passe. Je donnerai à nouveau plusieurs exemples – cela me semble essentiel – et évoquerai plusieurs associations et secteurs qui ont rapporté des manquements eu égard à la concertation sociale.

Je commencerai par le monde de l'éducation. En date du 12 septembre 2025, les équipes de direction de plus de 320 écoles secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux d'enseignement confondus, ont signé une lettre ouverte cinglante. Elles se sont exprimées en dénonçant la volonté de construire l'école de demain sans les artisans de tous les jours, ce qu'elles considèrent comme «un leurre».

Le 30 octobre 2025, une carte blanche d'une centaine de chercheurs dénonçait un changement de cap manifeste sur les pratiques de gouvernance concernant l'enseignement. Jusqu'alors, les transformations espérées de notre système éducatif étaient le fruit de dialogues et d'efforts, certes imparfaits, mais réels, de recherche de consensus entre les acteurs du secteur. Ils ont affirmé que le détricotage actuel s'opérait en dehors de toute concertation.

Le 12 novembre 2025, lors d'auditions des acteurs de l'enseignement, la CSC a indiqué: «Les organisations syndicales ne sont pas des adversaires, ce sont des corps intermédiaires essentiels reconnus par la loi, par des conventions internationales et surtout, par des milliers de travailleurs. Discrediter ces organisations par des rumeurs, des approximations ou des accusations non vérifiées revient à affaiblir la concertation sociale et à injurier des milliers de travailleurs. Lorsqu'on affaiblit la concertation sociale, ce ne sont pas les syndicats qui y per-

dent, mais ce sont bien les travailleurs et la stabilité entière du pays qui sont en jeu.» Ils ont ajouté: «Chacun est le porte-voix de ceux qu'il représente et nos rencontres régulières ont permis de confronter nos idées, de partager nos points de vue et d'aboutir à des propositions équilibrées, parfois au prix de longs débats. Il n'en est désormais plus question. Mis à part lors d'une mise au vert, nous n'avons jamais été conviés autour de la même table. La plupart du temps, nous découvrons les réformes en lisant la presse. Ce qu'on regrette aujourd'hui, c'est finalement que la concertation a toujours lieu après les prises de décision.» C'est précisément ce que je m'attelle à vous dire aujourd'hui.

Lors des mêmes auditions, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) disait: «Nous sommes confrontés à un glissement de valeurs qui soulève des questions. Le Pacte pour un enseignement d'excellence qui implique, entre autres, l'instauration du tronc commun jusqu'à la troisième année secondaire, était un projet négocié, établi après concertation et accepté par l'ensemble des acteurs. Celui-ci visait à optimiser les chances de réussite du plus grand nombre d'élèves. Les modifications des mesures relatives à ce tronc commun ont été effectuées en plaçant l'ensemble des acteurs devant le fait accompli. Cela constitue clairement une attaque en règle contre nos valeurs, mais aussi contre les principes de négociation et de concertation en vigueur dans le secteur de l'enseignement.»

Nous pouvons également parler des secteurs de l'enfance et de la jeunesse. Vous nous avez donné votre analyse des faits et parlé des réunions qui ont eu lieu en juin et en septembre 2025. Le 14 novembre 2025, le Conseil d'avis de l'ONE exprimait la considération suivante: «Le Conseil d'avis de l'[ONE] se trouve dans l'urgence de devoir produire un avis dans des conditions indignes d'un travail sérieux au regard des enjeux à long terme. (...) La dynamique engagée dans cette séquence, au motif de l'urgence et de la prétendue technicité des mesures, ne peut passer sous silence la non-consultation des instances d'avis; en pareille situation, cela constitue tout à la fois une faute d'appréciation et le non-respect des prescrits légaux tels que stipulés dans le décret «Gouvernance» de l'[ONE].»

Par ailleurs, le secteur de la jeunesse a aussi lancé la campagne «Associations en danger» motivée par la considération suivante: «Ces décisions sont prises de manière unilatérale, sans dialogue avec le terrain, dans une logique qui ignore l'expertise et la réalité quotidienne des acteurs associatifs. Les associations ne sont ni consultées ni entendues alors qu'elles sont en première ligne pour mesurer les effets de ces choix politiques. De surcroît, les décisions tombent sans concertation ni temps d'adaptation par voie de déclarations ministérielles. Cette méthode de travail de nos responsables politiques crée une pression insoutenable pour les équipes.»

Nous en avons déjà parlé de l'enseignement supérieur; je ne reviendrai pas dessus.

Dans le domaine de la culture, nous ne comptons plus les épisodes dénonçant le manque de concertation. Nous ne comptabilisons plus les mobilisations, les cartes blanches; je rappelle l'épisode, aussi, de la Médiathèque Nouvelle qui vous fâche tellement. Il y a également eu des mots très durs prononcés par la Fédération des employeurs des secteurs de l'éducation permanente et de la formation des adultes (FESEFA), les centres culturels, la Ligue des usagers culturels (LUC) ou encore la fédération de pratiques artistiques en amateur (FPAA).

Bien sûr, dans un contexte de mesures d'économies, je vous accorde que la concertation est plus difficile. Ce n'est pas simple d'aller vers les acteurs avec de mauvaises nouvelles et d'entendre toutes les difficultés de terrain qu'elles généreront, mais c'est quand même indispensable, même dans votre logique guidée principalement par la réduction des dépenses. C'est indispensable, parce que si vos mesures sont impraticables sur le terrain et que vous ne vous appuyez pas sur l'expertise des professionnels pour les concevoir, cela risque de semer la confusion sans même obtenir le rendement budgétaire que vous escomptez.

Je serai de bon compte: je ne crois pas que le manque de concertation dans votre chef, Madame la Ministre-Présidente, ou dans celui de Mme Lescrenier, soit si volontaire que cela. Je pense que vous aimeriez sincèrement faire mieux et que cela relève plutôt d'une forme d'impuissance dans un contexte que vous rendez contribuez à rendre compliqué. Mais, chez votre partenaire de majorité, c'est tout autre chose! D'ailleurs, les reproches qui leur sont faits par le secteur dépassent bien les cadres des dossiers à portée strictement budgétaire. Le tronc commun en est un bon exemple, parce que sa réforme à la sauce MR-Les Engagés coûtera plus cher que prévu.

Chez votre partenaire de majorité, nous avons senti jusqu'ici une déconsidération quasi totale des corps intermédiaires, qui est perceptible pour tout le monde et qui dépasse votre équipe ministérielle. Rappelez-vous d'ailleurs de la manière dont une députée de la majorité avait remis en cause, dans cette Assemblée, le manque de représentativité des fédérations d'associations de parents et de la Ligue des familles sans le moindre argument rationnel.

Mme Galant s'exprime crûment en soutenant que les réunions de concertation sont une espèce de formalité indispensable, en se targuant de se rendre aux réunions avec des partenaires sociaux dans l'attente qu'elles se terminent, et ce, sans vraiment écouter, avec pour seul objectif de faire ce qu'elle veut. Ces propos, rapportés à toutes les plaintes sectorielles que je viens de récapituler, dessinent une idéologie sérieusement inquiétante: celle d'un pouvoir qui se veut fort, qui décide sans tenir compte des avis, qui écrase les expressions divergentes. Ce constat est décrit presque platement par les présidents de parti eux-mêmes.

Madame la Ministre-Présidente, tous les voyants sont au rouge aujourd'hui. Bien que je ne vous soupçonne pas de vous aligner sur ce courant de pensée, vous êtes la garante de ce gouvernement – comme l'ont précisé mes collègues

aujourd'hui. L'inaction vous rend complice; en cela, toutes les condamnations et les prises de distance n'y changeront rien. En effet, votre nom sera toujours lié à cette page de l'histoire, témoin de l'éclatement du modèle de concertation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au nom d'une vision de la société éloignée de la vôtre.

Aujourd'hui, mes questions restent sans réponses. Je ne sais toujours pas comment vous ferez pour l'éviter. Je ne sais toujours pas comment les ministres seront cadrés, singulièrement vos ministres et votre partenaire de majorité, le MR. Comment allez-vous assurer que les textes qui imposent des réunions de concertation soient autre chose que de simples formalités administratives?

Ce matin, nous n'allons même pas déposer de motion sur ce point, car nous sommes face à une question de responsabilité personnelle de la ministre-présidente: faire respecter l'esprit de la loi par son gouvernement et faire respecter les objectifs de la DPC qui faisait la part belle à la concertation sociale.

Je le répète encore, Madame la Ministre-Présidente: vous pouvez avoir un cap politique et, en même temps, faire des concertations correctement. Vous pouvez poursuivre vos projets tout en respectant la réalité du terrain et des acteurs. Se concerter, ce n'est pas céder sur tout, mais essayer de créer un cadre minimum et commun avec ses interlocuteurs et faire preuve de souplesse si nécessaire pour préserver le contrat social. Se concerter n'affaiblit pas le pouvoir des décideurs. Au contraire, cela améliore la qualité de leurs politiques. C'est aussi le rôle de l'opposition de vous ouvrir les yeux sur ces aspects absolument essentiels de la politique, et de la politique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Oui, les journalistes ont des droits et des devoirs; une ministre également! Elle a le droit de critiquer et de bénéficier d'une certaine liberté d'expression, mais elle a aussi le devoir de se montrer impartiale et d'assurer une égalité de traitement, notamment des candidatures aux postes des structures publiques dont elle a la charge. Or, aujourd'hui, les déclarations de Mme Galant sapent la confiance dans les principes généraux du droit administratif.

Madame la Ministre-Présidente, vous nous dites que les déclarations de Mme Galant ne sont pas des actes et qu'elle n'a jamais ni eu l'intention de poser ni posé d'acte portant atteinte à la RTBF. Je rappelle cette maxime enfantine: «Les mots coupent plus que les couteaux; ils ne traversent pas la peau, mais ils blessent l'âme.» Car les critiques du MR, répétées par son président, ses députés et sa ministre, s'attaquent finalement à l'âme de ce qu'est un média de service public et sapent la confiance du public dans son action et sa ligne éditoriale.

Je vous ai posé trois questions: Mme Galant a-t-elle encore aujourd'hui la capacité de mener ses missions sereinement? Vous n'avez pas donné de réponse claire à cette question, mais quand je vois la controverse qui n'a pas l'air de s'éteindre

et la répétition des polémiques, je doute que la sérénité fasse aujourd'hui partie des conditions d'exercice du mandat de Mme Galant en tant que ministre des Médias. A-t-elle encore la crédibilité nécessaire pour piloter un secteur aussi sensible? À cette question-là non plus, vous n'avez pas donné de réponse claire, mais l'absence de remise en question et de regret de Mme Galant tend à montrer le contraire. Enfin, a-t-elle encore l'impartialité indispensable pour organiser le renouvellement des postes de direction de la RTBF? Vous avez détaillé une procédure exigeante, mais, *in fine*, vous n'avez pas répondu à la question.

Un candidat que vous ou Mme Galant considérez comme de gauche ne peut pas, après vos réponses, avoir confiance en l'impartialité du gouvernement, même s'il réussit l'exigeante procédure de recrutement. À compétences et résultats d'*assessments* égaux, à avis égal du collège d'experts, un candidat qui se trouverait – pour reprendre les mots, importants, de Mme Galant – de «l'autre côté de l'échiquier politique», c'est-à-dire à droite, sera-t-il privilégié? Ce doute sape la confiance. Le candidat peut réussir tous les *assessments*, obtenir tous les avis favorables du comité d'experts et du conseil d'administration. Mais, si ce qui détermine le choix final du gouvernement est le côté de l'échiquier politique sur lequel il se place, alors la procédure n'est pas impartiale.

C'est pour cela que Mme Galant doit se voir retirer ses compétences: elle ne peut plus, après de tels propos, jouer un rôle dans la décision finale, sous peine de jeter le discrédit sur le choix et d'ouvrir un risque juridique de recours. C'est pour cela que nous vous demandons des actes, indépendamment des appréciations des uns et des autres. C'est la réalité de ce qui s'est passé et ce sont les actes que ses paroles entraînent. Vos propos, Madame la Ministre-Présidente, aussi rassurants qu'ils soient – et je ne doute certainement pas de votre intégrité –, ne sont susceptibles ni de rétablir la confiance envers la ministre des Médias, ni de donner lieu à une procédure de renouvellement des instances sereine, ni de faire valoir le respect de la liberté d'expression de la presse. À cet égard, vous pourrez essayer de rétro-pédaler, le mal est fait! Il faut retirer ses compétences à Mme Galant et faire en sorte qu'elle ne joue plus de rôle dans la procédure en cours. Car malgré tous les garde-fous de celle-ci, il n'est plus possible de garantir que le choix ne sera pas influencé par le positionnement des candidats sur l'échiquier politique.

Je terminerai sur une boutade, puisque la présence de «gauchistes» à la RTBF fait souvent l'objet de critiques: aujourd'hui, si un journaliste de la RTBF craint d'être trop à gauche pour postuler à un poste de direction, qu'il ne s'inquiète pas, il pourra toujours devenir député MR.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je tiens tout d'abord à m'adresser à tous les journalistes, pas seulement à ceux de la RTBF, mais aussi aux journalistes et équipes de tous les médias publics qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles – entre autres les médias de proximité – ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent à la RTBF. Ecolo sera toujours du côté de la liberté de la

presse et de l'indépendance de la presse: nous l'avons été pendant cinq ans quand nous avons la tutelle sur les médias. Nous continuerons à défendre la liberté et l'indépendance de la presse, même si certains partis ne défendent plus leur primauté. Deux anciennes ministres des Médias sont présentes dans cette salle. En dix ans nous n'avons jamais vu ça! Jamais la liberté et l'indépendance de la presse n'ont été attaquées!

Pour l'anecdote: au début de la législature, j'ai rencontré Mme Galant lors de la passation des dossiers. Il m'a semblé alors essentiel de dire à la ministre qui me succédait que, dans ce monde où toutes sortes de forces antidémocratiques attaquent la presse et les médias, le plus important est d'être, en tant que ministre des Médias, garante de la liberté et de l'indépendance de la presse, nos médias en ont besoin. Aujourd'hui, j'entends sur le banc du groupe Les Engagés qu'il faut faire preuve de nuance. Alors que la liberté et l'indépendance de la presse sont attaquées, nous n'avons pas besoin de nuance, mais de fermeté. C'est une condition claire d'une démocratie de garantir la liberté et l'indépendance des médias et des journalistes. Les médias en tant qu'institution et les journalistes aussi, en tant que professionnels. C'est pour cette raison, que je voulais m'adresser à tous les journalistes et pas uniquement à ceux de la RTBF.

Madame la Ministre-Présidente, nous n'avons jamais eu besoin d'un code de déontologie pour les membres du gouvernement pour savoir ce que nous pouvions faire ou non en tant que membres de l'exécutif. C'est quoi cette invention? Sincèrement! Et en plus, cela signifie que le gouvernement se contrôle lui-même. Nous pouvons dissoudre le Parlement si vous le voulez, mais c'est notre rôle aujourd'hui de rappeler qu'une ligne rouge a été franchie par la ministre des Médias. Ce n'est pas la première fois!

Je ne souhaite pas parler de Georges-Louis Bouchez, de «machin-chose» et de «machin-chouette» qui s'exprime quand il a envie sur les médias ou sur tout, puisqu'il s'exprime toujours sur tout. Je veux parler de la ministre des Médias qui, par trois fois en un an et demi, a mis à mal la liberté et l'indépendance de la presse.

C'était le cas en septembre 2024: après la diffusion d'un article sur l'antiracisme, que la ministre des Médias a jugé insuffisamment pluraliste, elle est intervenue. Et dans la foulée, elle a même interpellé le CSA. Nous n'avons jamais vu cela: une ministre des Médias qui interpelle le CSA. Première ingérence. Je rappelle par ailleurs que le CSA avait jugé que la RTBF avait respecté ses obligations et que la plainte était non fondée.

La deuxième fois a eu lieu en janvier 2025, lorsque Mme Galant a questionné sur l'application du cordon sanitaire lors de la diffusion de l'investiture de Donald Trump. La troisième fois, c'était lorsqu'elle a laissé entendre que le départ de l'administrateur général et du directeur de l'information de la RTBF permet-

trait d'imposer une ligne éditoriale plus marquée à droite. Ce sont là trois éléments d'ingérence.

J'ai apprécié votre rapide sortie dans la presse: vous avez essayé de recadrer les choses et dénoncé des propos «inacceptables». En politique, les propos sont des actes. D'ailleurs, certains ministres ont déjà démissionné pour leurs propos. Je perçois le malaise du côté du MR qui tente de faire comprendre que «ouf!», le CSA n'a pas constaté d'ingérence dans la ligne éditoriale de la RTBF. (*Commentaires de M. Maroy.*)

Monsieur Maroy, c'est la quatrième fois durant le début de cette commission que vous vous permettez de faire des commentaires quand quelqu'un parle. Je les ai notés! Vous êtes le seul! Plutôt que de nous interrompre, j'aimerais vous voir vous insurger un peu plus sur le non-respect des fondements de la liberté de la presse et l'indépendance des médias. C'est ce que vous auriez fait si j'avais été à la place de la ministre Galant. Le malaise est perceptible au MR dont la cheffe de groupe essaie à tout prix de se rattacher à l'avis du CSA.

J'entends que vous vous y rattachez également. Mais pourquoi passez-vous sous silence une partie importante de l'avis? Le CSA est habilité à examiner si la ligne éditoriale de la RTBF a changé. Il exerce donc un contrôle sur ce média. Or, il affirme que la ligne n'a pas été modifiée, quels que soient les propos tenus par un ministre ou par un autre acteur. Il précise également qu'il n'est pas compétent pour juger s'il y a eu, ou non, une ingérence de la ministre, mais pour vérifier si la ligne éditoriale a changé.

Comme l'a expliqué Mme Roberty, le CSA indique qu'il n'est pas compétent en la matière, notamment parce qu'il n'existe pas encore de décret en Fédération Wallonie-Bruxelles transposant l'EMFA et permettant au CSA d'exercer cette compétence. Il est donc important de nuancer le contexte de la problématique. Le CSA ne dit pas que les plaintes sont irrecevables, car il n'y a pas eu d'ingérence de la ministre; il dit qu'il n'est pas compétent pour juger s'il y a eu ingérence ou non de la ministre. La question n'est pas de savoir s'il y a eu une tentative d'ingérence sur la ligne éditoriale de la RTBF. Il a une ingérence de fait! Une tentative d'ingérence n'existe pas en soi: il y a ingérence, suivi de faits ou pas. L'ingérence peut porter sur différents aspects: non seulement sur la ligne éditoriale, mais aussi sur la manière dont une structure peut travailler, évoluer, faire ses choix ou recruter. L'ingérence porte aussi sur la liberté des journalistes et sur leur indépendance. Lorsque des propos tels que ceux sont tenus par la ministre des Médias, il y a une bien une ingérence *a minima* parce qu'une pression est exercée sur la liberté des journalistes.

Il y a de toute façon ingérence et c'est la raison pour laquelle Mme Galant n'est plus apte à être ministre des Médias. Nous demandons donc qu'elle soit démise de ses fonctions. Tous les membres de notre commission devraient admettre que, non seulement Mme Galant n'est plus apte à exercer ses fonctions, mais aussi

que la confiance est rompue entre elle et l'entièreté de son secteur. Clairement, pour mon groupe politique, il faut réagir.

Ce dossier ne provoque pas seulement l'ire de l'opposition qui, soi-disant, se mobiliserait une journée entière pour «faire de la politique». Mme Galant devra clarifier ses propos: qu'elle s'y prépare! Il ne s'agit pas de l'indignation d'Ecolo, du PS, du PTB ou de Lib.res. Non, c'est aussi la colère de l'AJP, de la RTBF, de la SDJ, de la FEJ et du CSA pour certains aspects. Une ligne rouge a été franchie au sein de notre démocratie. Il ne s'agit pas d'une polémique politique, mais de l'attaque d'un fondement de la démocratie.

Nous déposerons un projet de motion demandant que Mme Galant ne soit plus responsable des Médias. Ce n'est pas une surprise, me semble-t-il. Nous demandons aux partis démocratiques présents à notre commission d'entendre et de comprendre ce qui est en train de se passer, sans tenter de lever un paravent qui réduirait la situation à un simpliste affrontement entre la majorité et l'opposition. Je clos à présent mon intervention et laisse Mme De Re le soin de vous rappeler comment le droit européen définit l'ingérence.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Le temps n'est ni au recadrage ni aux excuses. D'abord, cela n'a pas été le ton de notre échange de ce matin. Ensuite et surtout, c'est trop tard! Mme Galant n'est plus en capacité d'être la ministre des Médias. Elle n'a plus la confiance! Plus grave encore: à entendre la majorité et la ministre-présidente, cette confiance ne sera, de toute façon, pas reconstruite. Dont acte!

Je reviens sur plusieurs éléments. Tout d'abord, je reviens sur le fait que la ministre n'engage pas seulement sa personne, mais aussi sa fonction. Elle engage votre gouvernement, Madame la Ministre-Présidente, et elle engage l'image de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me fiche un peu, au fait, de savoir s'il s'agit de son ton, de sa manière de s'exprimer ou de son caractère, parce que ce n'est pas pour cela qu'elle exerce cette fonction! Pour une formation politique qui revient en permanence sur la neutralité, permettez-moi de trouver cela vraiment facile, voire culotté, de justifier de la sorte cette séquence!

Mme Galant a la tutelle des médias. Cela signifie qu'elle dispose, *de facto*, d'un pouvoir sur les médias: elle fixe le budget, elle participe aux procédures de nomination, à l'élaboration du contrat de gestion, à la définition des grandes réformes, etc., avec cependant une nuance essentielle. Un rapport de tutelle, quand je reprends les définitions, repose sur une logique de protection. C'est ça la définition même! Quand une ministre a la tutelle d'une institution, sa responsabilité première est bien de la protéger!

Je reviens un instant sur l'ingérence qui semble le cœur du débat. La majorité a affirmé ce matin qu'il n'y aurait pas d'ingérence parce qu'il n'y aurait pas d'actes. Ce sont les mots des députés de la majorité. Je me demande alors ce que

nous venons de faire toute cette matinée. Que faisons-nous chaque semaine dans le Parlement et que fait le gouvernement? En effet, ce ne sont que des mots! Nous débattons, fixons des orientations, affirmons des positions, des valeurs, des soutiens. Nous dénonçons aussi certaines choses à certains moments.

Ce que la ministre Galant a fait en tenant ses propos constitue précisément une intervention politique. Aucune définition de l'ingérence n'exige un acte matériel ou physique. L'ingérence peut être directe, lorsqu'on prend des décisions ou que l'on donne des ordres, ou indirecte, lorsqu'elle prend la forme d'une pression, d'un signal politique ou d'une menace implicite.

Déclarer quelque chose quand on détient le pouvoir ou, en l'occurrence, quand on exerce une tutelle est bien une forme d'ingérence. Nous ne débattons pas d'une rumeur, d'une parole que Jacqueline Galant aurait proférée dans les couloirs ou les coulisses d'un média, mais nous parlons bel et bien de propos qui ont été tenus publiquement, assumés, réassumés, filmés et diffusés. En politique, ce type de parole est un acte!

Ma collègue Bénédicte Linard l'a très bien dit: le fait que l'ingérence existe est en soi problématique, qu'elle soit suivie – ou pas, ou pas encore – de faits déjà mesurables ou visibles, peu importe. Nous avons un éclairage partiel du CSA sur la question à travers le regard qu'il a porté le 6 février sur la ligne éditoriale de la RTBF. Cet élément rassure peut-être la majorité. Pour nous, c'est plutôt inquiétant.

Par ailleurs – et cela doit nous servir de boussole – le droit européen et la jurisprudence visent précisément toutes ces formes d'atteinte: la pression politique, les attaques publiques et l'installation d'un climat de défiance.

Mon groupe souligne un facteur important. Nous nous situons aujourd'hui dans un continuum: les déclarations de la ministre Galant ne se font pas dans le vide ou sur une île, mais elles s'inscrivent dans un contexte et un climat. Les instances internationales nous pointent déjà du doigt: en 2025, la Belgique a encore perdu deux places dans le classement de la liberté de la presse. Mais cela ne semble inquiéter outre mesure ni le MR ni Les Engagés. Les journalistes font face à une défiance croissante qui mène parfois à des agressions verbales et physiques de la part de citoyens, de personnalités disposant d'une autorité et, parfois, d'élus. Aujourd'hui, la ministre des Médias vient de donner un blanc-seing à tous ceux qui alimentent la défiance. La ministre – celle-là même qui devrait faire preuve d'un devoir de réserve, qui devrait protéger la liberté et l'indépendance des médias – choisit au contraire de légitimer ces attaques.

Mon groupe le répète: il est trop tard, car le mal est fait. Nous estimons que Jacqueline Galant n'a plus la capacité d'exercer la fonction de ministre des Médias. Il est impossible de remettre le dentifrice dans le tube, dit-on.

Deux facteurs aggravent la situation: le moment où surviennent les faits et la répétition des faits. Mme Linard a largement évoqué la répétition des faits. S'agissant du moment, la situation est vraiment problématique. Nous sommes à la veille de négocier le nouveau contrat de gestion de la RTBF et nous sommes en pleine procédure de nomination de postes hautement stratégiques. Dans ce contexte, la question est simple: comment une ministre qui a publiquement mis en cause la ligne éditoriale et la neutralité du service public peut-elle encore travailler sereinement avec ce même média? Une relation de confiance peut-elle être reconstruite et aboutir à un résultat probant? Comment garantir que les décisions à venir seront perçues comme indépendantes? C'est bien de cela qu'il s'agit. Travailler dans ce contexte est tout simplement impossible.

Aucune de vos réponses, malheureusement, ne nous explique comment ces éléments concrets seront résolus. Au-delà du passé, c'est vers le futur qu'il nous faut regarder pour nous rendre compte que ce problème est impossible à résoudre. Il sera impossible d'évaluer si certains candidats ont été découragés par cette annonce. Il sera impossible d'évaluer l'influence de ces propos sur le contrat de gestion. Il sera impossible d'évaluer comment la négociation aurait pu se dérouler différemment, puisqu'il est impossible de revenir en arrière.

Je me faisais une réflexion: il y a quelques semaines, sur les bancs même de ce Parlement, nous discutons d'un texte sur la liberté de la presse. Nous avons alors largement débattu de ce sujet. Or, le MR et les Engagés ont choisi de rejeter ce texte; ils n'ont pas choisi de l'amender, de l'améliorer ou de le rendre plus consensuel pour toutes les formations politiques. Non, ils ont simplement choisi de le rejeter. Quelque part, je comprends mieux aujourd'hui les raisons de ce rejet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – En résumé, le MR dit: «Circulez, il n'y a rien à voir». C'est vraiment la honte. Madame Nikolic, vous avez minimisé les faits pendant toute votre intervention. Pourtant, ces faits ont immédiatement été condamnés par la RTBF et ils ont provoqué une alerte pour ingérence déposée par la FEJ au Conseil d'Europe. Vous minimisez totalement le fait qu'il s'agit de la quatrième alerte relative à des violations de la liberté de la presse de la part de mandataires du MR. Vous n'avez rien dit à ce sujet. Pourtant, vous avez le temps aujourd'hui, les temps de parole ne sont pas limités. N'hésitez donc pas à reprendre le micro et à nous dire ce que vous en pensez.

J'ai dressé la liste des attaques directes et indirectes: propos, menaces et coupes budgétaires. Selon vous, il n'y a aucun problème à ce que la liste s'allonge. C'est la honte.

Je comprends mieux la vision de la liberté du MR. Quand vous ne parvenez plus à faire avaler vos mesures antisociales à la population et quand la colère devient trop grande, vous vous attaquez à tout ce qui dresse devant vous: la presse, le secteur culturel, le secteur associatif et l'éducation. Je suis choquée par la facili-

té des élus du MR à donner, à longueur de réunion de commission, des leçons de démocratie au monde entier, alors qu'ici en Belgique, là où agissent des ministres du MR et où siège le président du parti, ils ne cessent de menacer directement les contre-pouvoirs et, dans ce cas-ci, les journalistes.

Comme un peu tout le monde, le gouvernement MR-Les Engagés estime qu'il n'y a pas encore d'ingérence. C'est une blague? En gros, la ministre Galant et le président du MR mettent un flingue sur la tempe des médias publics et, nous, nous devrions attendre que la balle parte, que le processus d'ingérence soit effectivement tout à fait enclenché. Ces menaces sont déjà de l'ingérence contre la liberté de la presse! C'est une attaque réellement grave.

Monsieur Maroy, vous avez parlé, en tant qu'ancien journaliste, de l'IA dans les médias. Je n'ai pas trop compris pourquoi, mais cela m'a quand même rappelé que, quand j'ai vu les premières images de la conférence de Walhain, j'ai cru qu'il s'agissait de l'IA. Je ne pouvais pas y croire, c'était trop gros! Alors que j'allais m'énerver, je me suis dit que c'était sans doute un *deepfake*. Je suis allée vérifier et, en fait, c'étaient bien les libéraux dans toute leur splendeur. C'est bien la droite quand les masques tombent, quand elle est en train de glisser vers une ligne de plus en plus autoritaire. Quand la droite ne parvient plus à faire accepter son action politique, qui casse les travailleurs de ce pays, elle utilise la force, quitte à menacer nos droits durement acquis, justement à travers la lutte sociale.

Le MR demande que nous tournions la page à propos de la forme pour nous intéresser au fond. Je les remercie pour l'invitation. Nous y répondons avec grand plaisir. Finalement, le projet politique du MR et des Engagés nous a été présenté lors de cette conférence. Simplement, le débat y comportait moins de nuances, contrairement à ce que M. Resinelli a demandé que nous fassions ici. La majorité utilise plus ou moins de nuances en fonction du public à qui elle s'adresse. Cette nuance traduit le fait que Les Engagés ont le cul entre deux chaises – je ne sais pas comment le dire autrement. D'un côté, ils disent que les propos ne sont pas graves et, de l'autre, qu'il faut recadrer. M. Resinelli a indiqué que c'est le contenu de la DPC qui prime et que rien de ce qui a été dit à Walhain n'y est inscrit. Or, c'est bien le cas, en lisant entre les lignes. Dorénavant, nous lirons la DPC d'une autre manière. Nous la lirons à la lumière des propos de la ministre Galant et du président du MR à Walhain.

Ce qui est dingue, c'est que ce n'est même plus l'opposition qui grossit le trait, mais un des partis de la majorité! Le MR a expliqué le contenu de la DPC et ce qui était dissimulé sous certains termes ou certains projets pour les médias. Pour prendre un exemple, la DPC reprend la volonté d'un assainissement budgétaire de la RTBF et d'une rationalisation du paysage médiatique. Nous comprenons désormais mieux ce qui se cache sous des termes moins explicites que ceux de Mme Galant et M. Bouchez. En définitive, la majorité souhaite bien af-

faiblir les médias de services publics. Aujourd'hui, les masques tombent. Comme nous l'avons relevé lors des discussions budgétaires, les raisons ne sont pas budgétaires. C'est encore plus flagrant: c'est une attaque idéologique.

Sur le fond, Monsieur Maroy, vous arguez que la concentration des médias est plus inquiétante que le discours de la ministre Galant. Cependant, il s'agit de la même chose. Le président du MR en a parlé aussi le 3 février sur La Première – nous avons heureusement encore un service public qui nous a permis d'entendre ces propos. Ce sont les deux faces d'une même pièce: d'une part, l'attaque de la majorité MR-Les Engagés contre les médias publics et, d'autre part, la privation des médias. Le président du MR a été très clair: ce qui le dérange dans les médias publics, c'est tout simplement le fait que ce ne sont pas des médias privés. Il a expliqué que les parts de marché occupées, à l'heure actuelle, par les médias publics n'étaient pas des parts dont les médias privés pouvaient s'emparer. Nous constatons que l'information gratuite qui n'est pas aux mains de grands groupes, comme c'est le cas en France, dérange. Nous constatons aussi que les libéraux veulent aller vers ce modèle de société. À l'inverse, avec un média public, contrairement aux médias privés et à cette concentration dont vous avez parlé, nous avons le droit à une liberté d'information, à une information plus accessible et, de fait, moins aux mains des grands groupes privés.

À qui trouverait problématique cette fusion entre les différents médias privés et le fait qu'un seul grand groupe privé détiendra bientôt l'ensemble de la presse écrite en Belgique, sachez qu'il s'agit d'une vision libérale. C'est aussi le résultat de votre vision politique des médias que vous poursuivez au sein de notre Fédération quand vous vous attaquez à la RTBF et aux médias de proximité. C'est réellement ce que vous êtes en train de faire. Dans le même temps, vous appauvrissez le paysage médiatique. En réalité, cette opération est évoquée dans votre DPC derrière le mot «rationaliser».

Vous n'avez pas l'air d'être d'accord avec mon propos, mais je vous invite à aller écouter à nouveau l'interview donnée le 3 février dernier par votre président de parti. Il a été très clair sur ce point.

Face à cette vision des médias, étant donné la gravité des menaces de la ministre Galant, le PTB continuera à défendre les médias de service public et exigera des garanties sur les futures nominations à la RTBF. Contre ce projet politique et les menaces, il faudra bien plus qu'une charte déontologique. Compte tenu de l'ampleur des attaques, ce que vous proposez ici est à la limite du risible, Madame la Ministre-Présidente.

Je voulais aussi revenir sur la concertation. Madame Nikolic, vous nous dites, je cite: «Nous pouvons nous entendre sur une ligne simple, une concertation respectée.» Je vous entends aussi dire, Madame la Ministre-Présidente, que la concertation n'a jamais été biaisée. C'est complètement faux. Vous avez beau le répéter, je pense que la ministre Galant a été un peu plus sincère sur ce point et

a bien expliqué comment elle considérait la concertation. Mme Galant affirme avoir compris que la concertation syndicale, c'est laisser parler les représentants syndicaux: qu'il y ait accord ou désaccord, la mesure passe quand même. La ministre a ainsi compris qu'elle devait laisser parler et avancer dans ses réformes.

Sur ce point, MR-Les Engagés, vous avez la même vision de ce qu'est la concertation syndicale. En effet, c'est ce qui nous revient depuis le début de cette législature de la part de l'ensemble des opérateurs de terrain: qu'ils soient dans l'éducation, la culture, la petite enfance ou la jeunesse, toutes les personnes à qui vous daignez ouvrir la porte nous rapportent avoir l'impression de parler dans le vent, car le gouvernement a son projet et avance.

Ce qui se passe est très grave. Vous demandez à ces opérateurs de faire des «efforts budgétaires», alors qu'ailleurs, aucun effort n'est demandé. Vous leur demandez d'appliquer des réformes complètement destructrices de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et de la petite enfance, alors qu'ils vous alertent sur le fait que rien ne tient la route dans ces réformes. Ces mesures et ces coupes budgétaires auront des conséquences très graves, comme la pénurie d'enseignants et de puéricultrices. Toutes ces situations, déjà graves et intenable, vous les aggraverez encore! À travers vos mesures, vous rendrez l'enseignement ou les crèches encore plus inaccessibles. Les acteurs de terrain de nombreux secteurs vous alertent. Mais, pour l'instant, aussi bien au MR que chez Les Engagés, vous refusez de les entendre.

C'est la raison pour laquelle la lutte sociale est aussi intense depuis que vous êtes ministre. Vous avancez dans un projet de casse sociale. Si la concertation sociale était une réalité, il n'y aurait pas tant de monde dans la rue. L'agenda syndical est chargé; une grande manifestation nationale aura d'ailleurs lieu le 12 mars pour dénoncer ces politiques. Le PTB sera bien évidemment aux côtés de tous ces contre-pouvoirs qui, heureusement, peuvent encore s'exprimer de différentes manières, bien qu'ils soient durement attaqués par le MR et Les Engagés.

Au sujet de la RTBF, Madame la Ministre-Présidente, vous dites que la ministre Galant n'a pas l'intention de poser d'acte d'ingérence. Nous répondons toutefois: quelle confiance pouvons-nous avoir dans ces propos tenus par la ministre, lorsqu'elle dit espérer que les changements de postes vont «rééquilibrer la ligne» et que, comme vous l'avez réexpliqué, c'est le gouvernement qui posera le choix final parmi plusieurs candidats?

Non, nous ne sommes pas rassurés par vos propos. Il ne s'agit, par ailleurs, que de propos. Nous attendions des actes permettant d'assurer qu'il n'y ait pas d'acte d'ingérence lors de la désignation aussi bien de l'administrateur général que du côté du directeur de l'information. Cette assurance nous semble essentielle étant donné les menaces claires et précises entendues à cet égard, notam-

ment lors de la conférence à Walhain. Comment imaginer qu'une position à droite ne jouera pas en faveur des candidats? Ce que le PTB demande, ce sont des actes concrets. C'est la raison pour laquelle nous déposerons un projet de motion dont je détaillerai à présent le contenu.

Nous demandons au gouvernement d'aller beaucoup plus loin dans son action, plutôt que de se contenter de déclarations vagues, comme celles que vous avez formulées aujourd'hui, ou d'une charte de déontologie.

Nous demandons au gouvernement de s'engager à rendre plus transparents les processus de nomination du nouvel administrateur général, notamment grâce à l'organisation d'auditions parlementaires lors de la phase finale du processus. L'objectif est de contrôler et de prévenir toute ingérence dans ledit processus.

Nous demandons, en concertation avec la RTBF, de se pencher sur la manière dont il serait possible de rendre plus transparents les processus de nomination du nouveau directeur de l'information de la chaîne publique, afin de garantir qu'il n'y ait aucune ingérence politique dans la désignation..

Nous vous demandons de condamner clairement les propos de la ministre Galant à l'encontre de la RTBF et des journalistes, de même que les pressions et les menaces qui touchent l'ensemble de la chaîne publique et de ses équipes.

Nous vous demandons de condamner aussi toutes les autres menaces et tous les autres propos à l'encontre de l'ULB et du principe même de concertation.

Enfin, compte tenu des propos inadmissibles tenus par la ministre Galant, nous vous demandons de lui retirer les compétences liées aux médias.

Compte tenu des projets politiques de ce gouvernement MR-Les Engagés, étant donné que nous ne nous faisons aucune illusion sur la personne qui serait désignée en remplacement, il est évidemment encore plus important d'instaurer une série de processus clairs afin que la nomination du nouvel administrateur général et du directeur de l'information de la RTBF soit réalisée de manière transparente, loin de toute pression politique.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je me suis largement exprimée tout à l'heure, bien au-delà du temps réglementaire, et notre règlement ne prévoit pas de réplique quand un député se joint à une interpellation.

Si la Conférence des présidents a prévu une souplesse, elle n'a pas prévu d'obligation non plus. Les députés ayant déposé des interpellations s'adressaient à la ministre-présidente. Et même si j'ai entendu mon nom maintes fois cité, ce n'est pas moi qui suis interpellée: je n'ai pas à répondre et je ne le souhaite pas.

Nous aurons le débat avec la ministre Galant en commission des Médias cet après-midi et – je n’en doute pas – en séance plénière demain. Nous aurons dès lors encore l’occasion de revenir sur le sujet.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Ma position est identique à celle de Mme Nikolic concernant le règlement. Je corrigerai simplement les propos qui m’ont été attribués par Mme Linard: j’ai parlé de nuances dans le cadre de ce débat et je n’ai certainement pas parlé de nuancer la liberté de la presse. Cette liberté est un principe indéniable et fondamental auquel tient mon groupe. J’invite Mme Linard à relire ma déclaration dans le compte rendu.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je tiens à clarifier deux points, parce que je n’ai pas envie de laisser l’opposition interpréter mes propos.

Premièrement, en ce qui concerne la transposition du EMFA, je pense avoir été parfaitement claire. J’ai bien donné le calendrier de travail: 5 septembre, 19 décembre. Je veux bien assumer le retard, mais si je fais la liste de tous les règlements et directives transposés en retard ces cinq ou dix dernières années, celui-ci n’est sans doute pas le seul.

Nous avons commencé en septembre, nous y travaillons, le Conseil d’État a remis son avis et le texte arrivera bientôt. Ne nous prêtez donc pas des intentions qui ne sont pas les nôtres!

Deuxièmement, au sujet de la procédure, je répéterai un élément essentiel: c’est bien le gouvernement dans son ensemble qui a décidé de permettre la prise en considération, de manière dûment motivée, d’une fonction ou condition équivalente aux conditions relatives à l’expérience. Madame Roberty, je vous invite à consulter des appels à projets d’autres grandes structures et pas uniquement de type privé. Vous constaterez alors que ce genre de condition est, en fait, assez classique.

Par ailleurs, quand je dis qu’il n’y a pas pléthore de candidats, c’est bien parce que ce sont des fonctions d’un niveau élevé qui nécessitent une expérience importante. Quel que soit le secteur, ce sont des recrutements compliqués qui demandent du temps et la recherche du bon candidat. En réalité, ce sont vos propos qui contaminent la procédure, alors que celle-ci est claire, balisée et transparente. J’ai bien précisé qu’il n’y avait pas d’accord politique sur ce poste et je répète que c’est le gouvernement dans son ensemble, pas Mme Galant seule, qui prendra la décision finale. Les candidatures sont toujours ouvertes et j’espère réellement que des candidats de qualité se lanceront dans l’aventure. La RTBF en a besoin, nous en avons tous besoin.

Je voudrais terminer par un mot pour l’ensemble des journalistes et des travailleurs de la RTBF qui nous écoutent certainement. Je voudrais vraiment les re-

mercier pour leur travail quotidien. Nous avons besoin d'une presse indépendante, neutre et de qualité. C'est singulièrement le rôle d'un média de service public, le gouvernement et moi-même nous en portons garants.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre-Présidente, ma dernière intervention se nourrit de ce que j'ai entendu ce matin. Vous avez réaffirmé des principes et vous avez rappelé le cadre de la procédure de recrutement. Toutefois, je ne sais toujours pas qui a proposé de modifier la fameuse ligne de l'appel à candidatures. Est-ce Mme Galant? Est-ce une autre personne? Le conseil d'administration de la RTBF était resté sur une ligne habituelle de recrutement. Qui a donc proposé une telle modification?

Je ne contamine pas le débat. J'observe, je constate et j'essaie d'établir un diagnostic. Je me place précisément à l'opposé de toute forme de contamination.

Vous êtes la garante du gouvernement. Et pour la deuxième fois, vous êtes citée par la FEJ. Dans dix ans, on dira de vous que vous avez condamné et condamné encore.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas de réponse à une question centrale et fondamentale: comment restaurer la confiance quand la personne chargée de protéger la liberté de la presse et l'indépendance éditoriale en a publiquement fragilisé les fondements?

Vous n'avez pas non plus répondu à propos de l'impression de partialité. Dans une démocratie, la partialité est pourtant une atteinte grave à la crédibilité des institutions. Vous n'avez pas donné de réponse qui viendrait nous rassurer ou nous redonner confiance. Vous n'avez rien dit au sujet de la solidité juridique du recrutement organisé actuellement.

D'ailleurs, si vous aviez essayé de répondre point par point à toutes nos questions, il vous serait apparu évident qu'il y a un vrai problème. Au-delà des propos que vous avez tenus dans notre commission, vous auriez posé un acte.

Ce débat porte sur une responsabilité personnelle. Il nous questionne sur ce que nous voulons protéger, sur le paysage médiatique belge francophone que nous voulons pour demain. À l'issue de nos échanges, un constat demeure parfaitement inchangé: la situation est grave, mais vous dites «circulez, il n'y a rien à voir».

Dès lors, pour mon groupe, la conclusion reste la même: nous n'avons aucune garantie, aujourd'hui, que la procédure de recrutement à la RTBF fonctionnera. Je vous ai demandé si vous aviez contacté les avocats et si le cadre était suffisamment robuste. Vous n'avez donné aucune réponse.

Pour mon groupe, la ministre des Médias a perdu toute crédibilité pour exercer la fonction qu'elle occupe aujourd'hui. Jacqueline Galant a perdu toute notre confiance. Mes collègues d'autres partis ont annoncé qu'ils déposeraient des mo-

tions. Le groupe PS, lui, usera de ce procédé après avoir entendu les réponses que la ministre des Médias, toujours en poste à l'heure actuelle, apportera aux questions qui lui seront adressées par M. Martin Casier.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Madame la Ministre-Présidente, vous affirmez que la garantie est à trouver dans le fait que c'est l'ensemble du gouvernement et pas seulement Mme Galant qui prendra *in fine* la décision. Je dresse alors un parallèle avec un autre cas, celui du conflit d'intérêts lors de l'attribution d'un marché public. On attend du membre qui se trouve en conflit d'intérêts de dénoncer lui-même sa situation et de quitter les lieux au moment de la délibération pour ne pas entacher l'apparence d'impartialité et d'équité de la décision.

Dans le cas qui nous occupe, c'est la même chose. Vous avez beau me dire que c'est l'ensemble du gouvernement qui décide. Si Mme Galant est présente au moment de la délibération et est encore chargée de la compétence des Médias à ce moment précis, la procédure sera entachée d'une apparence de partialité simplement par les propos tenus. Quand on dit espérer que le nouvel administrateur de la RTBF se situe de l'autre côté de l'échiquier politique, c'est faire preuve de partialité. Cette expression rompt l'apparence d'impartialité de la décision qui sera rendue quelle qu'elle soit et quel que soit le résultat de la procédure.

C'est là que réside le problème éthique. Je suis sidéré que vous ne parveniez pas à vous en apercevoir. Quel que soit le candidat, qu'il soit de gauche comme de droite, cela ternira tout son potentiel de mener ses missions. Si le candidat retenu possède un parcours lié à la droite, vous ne pourrez pas empêcher certains de dire que, finalement, sa désignation s'explique par le fait qu'il est «de l'autre côté de l'échiquier politique». À tout le moins, puisque Mme Galant ne veut pas d'elle-même faire un pas de côté, nous demandons que le gouvernement lui retire ses compétences.

Tout le problème se situe précisément là. Imaginez que je me porte candidat pour le poste, avec un parcours qui m'a fait passer par ce que vous considérez comme la gauche. Si je suis écarté de la procédure, il est évident que je déposerai un recours au Conseil d'État. Après cela, je vous souhaite bonne chance pour rétorquer que ce n'est pas ce motif qui a produit cette décision.

C'est ce que vous devez protéger. Si j'en crois votre bonne foi et vos interventions lorsque vous dites avoir fait cette publication et ce recadrage pour protéger les intérêts de notre Fédération et même ceux de Mme Galant, il faut à tout le moins suspendre la ministre ou faire en sorte qu'elle se retire de la future délibération.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – La procédure de recrutement ouvrait déjà potentiellement la porte à un recours, car le gouvernement a revu le profil de fonction proposé par le conseil d'administration. Aujourd'hui, le doute est clairement jeté sur la procédure.

Madame la Ministre-Présidente, il vous revient de garantir l'impartialité de la procédure. Pour cela, il faut des actes forts. Il faut que la personne qui a jeté le doute ne puisse plus avoir une quelconque influence sur cette procédure. Ce n'est possible qu'en l'écartant de ses fonctions.

Par ailleurs, vous nous avez accusés d'avoir contaminé la procédure. Nous irons donc demander à la SDJ de la RTBF, à l'AJP et la FEJ de revoir leur position sur le sujet, car il ne semble pas qu'elles aient dit que nous étions à la source du problème lié aux attaques de la ministre Galant.

M. le président. – J'ai été saisi de quatre projets de motion. Le premier projet de motion, pure et simple, signé par M. Resinelli et Mme Nikolic, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Sabine Roberty, intitulée "Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles", à l'interpellation de Mme Anne Lambelin, intitulée "La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?", à l'interpellation de M. Fabian Maingain, intitulée "Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF", à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF" et à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'ULB et les syndicats lors de la conférence du MR à Wahlain",

considérant les engagements internationaux souscrits par la Belgique en matière de liberté de la presse, de pluralisme et de transparence,

considérant l'EMFA, qui exige que les autorités nationales garantissent l'indépendance éditoriale des médias opérant sur leur territoire, interdisent toute ingérence directe ou indirecte et mettent en place des cadres juridiques de protection des journalistes et des médias vis-à-vis des pressions politiques ou économiques,

considérant l'article 25 de la Constitution belge, qui dispose que "la presse est libre",

considérant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), qui établit le média de service public comme “une entreprise publique autonome à caractère culturel”,

considérant le sixième contrat de gestion de la RTBF, qui consacre l’indépendance et la fiabilité comme missions fondamentales du service public audiovisuel et qui stipule notamment que la RTBF “agit en toute indépendance éditoriale non seulement vis-à-vis de l’État et de tous les pouvoirs publics, mais aussi des groupements économiques, politiques, sociaux, culturels ou sportifs” et que “son indépendance et sa liberté de programmation sont garanties contre toute forme de censure préalable ou d’ingérence préventive d’une quelconque autorité publique ou privée”,

considérant la DPC, qui précise que le gouvernement “mettra en œuvre une politique des médias qui favorise le pluralisme structurel” et que “le média de service public garantira le pluralisme des opinions et des convictions”,

considérant la procédure de recrutement en cours pour la désignation de l’administrateur général, qui garantit l’objectivité et l’équité de l’évaluation des candidatures, notamment par une diversité des acteurs impliqués dans les étapes successives: les services internes de la RTBF, un collège d’experts externe, le conseil d’administration de la RTBF, une société d’*assessment* externe, le CSA et, enfin, le gouvernement,

considérant que les membres du gouvernement conservent leur liberté d’expression,

considérant que la ministre des Médias n’a aucunement remis en cause la liberté de presse ou celle de la RTBF, et que les propos tenus ne constituent ni une atteinte directe à l’indépendance de la RTBF ni une violation du droit européen, belge ou des statuts de la RTBF,

constatant que le CSA conclut, sur la base des plaintes reçues, qu’aucun élément factuel ne vient démontrer que la RTBF aurait agi ou modifié sa politique éditoriale sous l’influence de la ministre des Médias,

prenant acte que la ministre des Médias a néanmoins publiquement regretté la polémique suscitée par l’interprétation de ses propos,

prenant acte des assurances données par la ministre-présidente et la ministre des Médias quant au caractère légal, impartial, transparent des procédures de recrutement de l’administrateur général et du directeur de l’information et des sports, sous le contrôle du Parlement et des organes indépendants compétents, tels que le CSA,

réaffirme son attachement à l’autonomie et à l’indépendance éditoriale de la RTBF et du service public audiovisuel, condition essentielle du pluralisme démocratique,

souligne la nécessité de garantir que les procédures de désignation de l'administrateur général et du directeur de l'information et des sports respectent les principes d'équité, d'objectivité, de transparence et de non-politisation,

demande au gouvernement de veiller au strict respect du cadre établi par l'ensemble des normes nationales et internationales garantissant la liberté et l'indépendance des médias, le contrat de gestion de la RTBF et la DPC,

invite le gouvernement à continuer de réaffirmer publiquement son attachement à l'indépendance éditoriale de la RTBF,

passé à l'ordre du jour.»

Le deuxième projet de motion, signé par Mmes Linard et De Re et par M. Hazée, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Sabine Roberty, intitulée "Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles", à l'interpellation de Mme Anne Lambelin, intitulée "La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?", à l'interpellation de M. Fabian Maingain, intitulée "Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF", à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF" et à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l'ULB et les syndicats lors de la conférence du MR à Wahlen",

considérant le règlement européen sur la liberté des médias,

considérant le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos,

considérant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF,

considérant le contrat de gestion qui lie la RTBF à la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui court de 2023 à 2027,

vu les propos tenus par la ministre Galant lors d'une conférence à Wahlen le 13 janvier dernier, en totale contradiction avec les textes ci-dessus,

vu les nombreuses réactions graves et légitimes à ces propos hallucinants, notamment de l’AJP, de la société des journalistes et de la FEJ,

considérant l’importance fondamentale de préserver l’indépendance des médias et de les protéger de toute forme d’ingérence, politique ou financière,

considérant que c’est la troisième fois depuis le début de la législature que la ministre Galant tente de s’ingérer dans la ligne éditoriale de la RTBF,

considérant que la ministre Galant, au vu de ces différents éléments, n’est plus apte à assumer la compétence des médias,

demande au gouvernement:

de retirer la compétence des médias à la ministre Galant et de l’attribuer à un ou une autre membre du gouvernement».

Le troisième projet de motion, signé par Mmes Pavet et Vidal, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de la Culture, de l’Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l’interpellation de Mme Sabine Roberty, intitulée “Les retombées de l’action de la ministre des Médias sur l’image de la Fédération Wallonie-Bruxelles”, à l’interpellation de Mme Anne Lambelin, intitulée “La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?”, à l’interpellation de M. Fabian Maingain, intitulée “Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l’exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF”, à l’interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée “Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF” et à l’interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée “Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la presse, les journalistes, la RTBF, l’ULB et les syndicats lors de la conférence du MR à Wahlain”,

considérant les propos portant tenus par la ministre Galant et le président du MR, Georges-Louis Bouchez, lors d’une conférence à Walhain le 13 janvier 2026, propos qui portent atteinte à la liberté de la presse, à la liberté académique et au principe de concertation sociale,

considérant l’article 25 de la Constitution qui garantit la liberté de la presse,

considérant l’alerte pour ingérence déposée au Conseil de l’Europe par la FEJ,

considérant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF,
considérant le communiqué de presse de la RTBF du 30 janvier 2026,
demande au gouvernement:

de s'engager à rendre plus transparents les processus de nomination du nouvel administrateur général, notamment grâce à l'organisation d'auditions parlementaires en fin du processus de nomination, afin de permettre un contrôle et de prévenir toute ingérence dans ces processus,

en concertation avec la RTBF, de se pencher sur la manière dont il serait également possible de rendre plus transparents les processus de nomination du nouveau directeur de l'information de la RTBF afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune ingérence politique dans le processus de désignation,

de condamner clairement les propos de la ministre Galant à l'encontre de la RTBF et des journalistes,

de condamner clairement les pressions et les menaces qui touchent l'ensemble de la RTBF et de ses équipes,

de condamner les autres propos contre l'ULB et le principe même de concertation sociale,

d'envisager la demande de l'opposition de retirer les compétences des médias à la ministre Galant au vu de ses propos inadmissibles.»

Le quatrième projet de motion, signé par M. Maingain, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Sabine Roberty, intitulée "Les retombées de l'action de la ministre des Médias sur l'image de la Fédération Wallonie-Bruxelles", à l'interpellation de Mme Anne Lambelin, intitulée "La méthode de concertation sociale de la ministre Galant est-elle en réalité la méthode du gouvernement?", à l'interpellation de M. Fabian Maingain, intitulée "Soutien du gouvernement à la ministre des Médias et à l'exercice de ses compétences dans le contexte de la controverse autour de la RTBF", à l'interpellation de Mme Bénédicte Linard, intitulée "Liberté et indépendance de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles à la suite des propos inacceptables de la ministre Galant sur la RTBF" et à l'interpellation de Mme Amandine Pavet, intitulée "Attaques de la ministre Galant et du président du MR contre la liberté de la

presse, les journalistes, la RTBF, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et les syndicats lors de la conférence du MR à Wahlain”,

vu l'article 5 du règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement européen sur la liberté des médias),

vu le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos,

vu l'article 5 du décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF,

vu le contrat de gestion de la RTBF,

considérant les propos tenus par la ministre Galant à Walhain lors d'une conférence organisée par son parti politique et diffusés librement en ligne,

considérant que la ministre Galant a exprimé de manière explicite l'espoir qu'à l'issue des procédures de remplacement de l'administrateur général de la RTBF et du directeur de l'information, la ligne éditoriale de la RTBF, qu'elle juge trop à gauche, bascule vers “l'autre côté de l'échiquier politique” et qu'elle a, à plusieurs reprises, laissé entendre compter sur les membres du conseil d'administration désignés par son parti politique pour concrétiser cet objectif,

considérant que le gouvernement, sur proposition de la ministre Galant, a modifié le profil de fonction établi par le conseil d'administration de la RTBF en vue du recrutement du futur administrateur général, dans le but manifeste d'amoindrir les conditions d'expérience requises et de réduire ainsi les barrières à certaines candidatures,

considérant que la Fédération européenne des journalistes a déposé plusieurs fois un signalement à l'encontre de la ministre Galant auprès du Conseil de l'Europe, ce qui porte gravement atteinte à la crédibilité et à la réputation de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

considérant qu'en raison des propos et des attitudes de la ministre Galant, la sécurité juridique de la procédure de désignation du futur administrateur général de la RTBF se trouve fragilisée et qu'une suspicion légitime est créée quant à l'impartialité du processus;

considérant qu'elle n'a, dans ces conditions, la confiance ni de ses secteurs ni celle du Parlement,

considérant qu'à la suite de ses propos, la procédure de recrutement est entachée d'un vice d'impartialité,

demande au gouvernement:

de réaffirmer que les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles respectent la liberté de la presse et la liberté éditoriale des médias de services publics,

de retirer sa confiance à Mme Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

de retirer ses compétences des médias au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

de confier ses compétences à la ministre-présidente.».

6 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

6.1 De M. Charles Gardier, intitulée «Influence d'Instagram et de TikTok»

M. Charles Gardier (MR). – En Europe, Instagram et TikTok concentrent aujourd'hui l'essentiel de la dynamique culturelle. Au-delà des formats et des algorithmes, ces deux plateformes structurent les imaginaires, les esthétiques et les comportements du quotidien. Ce duopole désormais clairement identifiable redéfinit la manière dont la culture se fabrique et circule. Il domine parce qu'il façonne la culture du quotidien: TikTok initie, Instagram institue; l'un accélère, l'autre stabilise. Ce duo ne repose pas sur une bataille de formats, mais sur une complémentarité culturelle.

Les données montrent que, si Instagram concentre l'essentiel des créateurs et des contenus, TikTok capte une part disproportionnée de l'attention, avec une surreprésentation des vues et des engagements. Cette répartition illustre concrètement cette complémentarité: Instagram structure et diffuse, TikTok active et fait réagir.

Partant de ce constat, Madame la Ministre-Présidente, comment épauler les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels exposés et conférences sont-ils proposés pour faire connaître les astuces d'utilisation de ces plateformes, mais aussi les codes à dupliquer? Enfin, Instagram est-il utilisé par l'Administration générale de la culture (AGC) pour faire passer des messages utiles, par exemple pour la promotion de nos artistes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'imagine que votre constat est inspiré de l'article intitulé «*Pourquoi Instagram et TikTok dominant (vraiment) la culture européenne aujourd'hui*» publié sur le site du média français «*Influencia*». Cet

article fonde son propos sur les données du panorama du marketing d'influence en Europe en 2025 de la plateforme Kolsquare, un rapport qui analyse les tendances, les chiffres clés et les comportements des marques et des créateurs de contenu en Europe. La thématique de la culture européenne et de ses influences demeure très vaste.

Deux faits sont indéniables: TikTok est une plateforme chinoise et Instagram est une plateforme américaine. Ce sont les principaux vecteurs de la culture numérique mondiale. Il est impossible de lutter contre le monde numérique et ses dynamiques d'influence, mais nous pouvons encourager la visibilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tenter modestement de casser le monopole de ces lieux de diffusion.

Une solution consiste à réguler les algorithmes et les systèmes de recommandation de ces plateformes. Ce n'est pas chose aisée, mais le *Digital Services Act* (DSA), qui constitue le règlement européen en la matière, nous invite à instaurer cette régulation en Belgique depuis 2024. De plus en plus de pays européens travaillent sur ce dossier. Pour ma part, il s'agit d'un de mes objectifs.

L'AGC finalise actuellement sa stratégie numérique globale. Face à ces nouveaux défis, elle entend notamment structurer un accompagnement du secteur culturel. Par exemple, elle envisage d'instaurer un dispositif de soutien des artistes quant à l'utilisation de TikTok et d'Instagram, pour les éclairer sur la rémunération issue de la visibilité sur les réseaux avec ou sans partenaire commercial. Un autre de ses objectifs serait d'épauler les artistes au sujet des stratégies de communication à adopter pour répondre aux critères l'éligibilité des algorithmes de TikTok et d'Instagram.

Bien évidemment, l'AGC est présente sur Instagram depuis 2017 avec, pour nom de profil, culture.be. Ce compte est aujourd'hui suivi par 5 412 utilisateurs. En plus de ce compte transversal, chaque cellule de l'AGC dispose également de son propre compte Instagram. Citons par exemple lalanguefrancaiseenfete, lacinemathequefwb, centreducinema, la_nuit_des_bibliotheques ou encore museeroyaldemariemont. Je vous invite à vous y abonner pour découvrir toutes les informations qui y sont partagées.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses. Il est difficile de lutter contre les dynamiques d'influence du monde numérique, mais il est très important de mener quand même ce combat. L'AGC est déjà en train d'élaborer une stratégie numérique globale: c'est utile, important et urgent. Nous voyons à quel point tout va très vite dans ce domaine et à quel point il faut être le plus réactif possible.

C'est un défi énorme. Ma remarque ne vise pas à fustiger quoi que ce soit, mais à souligner la prise de conscience. En témoignent, outre l'article de presse que j'ai cité, les avis des acteurs de terrain qui me sont parvenus.

Il y a aussi le sentiment d'être démuné par rapport aux défis à relever. Quand j'entends qu'il n'y a que 5 412 inscrits sur Instagram, ce n'est sans doute pas suffisant. Il faut tout mettre en œuvre pour amplifier cela. C'est votre intention et j'espère que ma question donnera un élan supplémentaire aux dynamiques existantes.

6.2 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Fin du partenariat entre La Boverie et le Louvre»

6.3 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Fin du partenariat entre le Louvre et La Boverie: quel soutien de la Fédération pour le rayonnement international de nos musées?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, le Louvre ne renouvellera pas malheureusement son partenariat avec le musée de La Boverie à Liège. Ce partenariat avait été noué en 2016 lors de la réouverture du musée de La Boverie, après sa rénovation et son agrandissement. Le Louvre jouait un rôle de conseil artistique, scientifique et scénographique et accompagnait la ville de Liège dans l'organisation d'expositions d'envergure.

J'ai moi-même eu l'occasion de voir certaines expositions et il est vrai qu'on y voyait des choses de grande qualité. Cela permettait également d'avoir une visibilité accrue des artistes émergents et des jeunes artistes qui sont mis en avant dans le musée de La Boverie.

C'est une perte évidente pour ce dernier. Quels seront les impacts d'une telle décision? Cela aura-t-il une incidence financière pour le musée? Quel appui pouvez-vous lui donner à moyen terme à la suite de cette très mauvaise nouvelle?

Mme Fadila Laanan (PS). – J'ai récemment appris que le partenariat entre le musée du Louvre et le musée de La Boverie à Liège a pris fin en 2025. Ce partenariat, conclu lors de la réouverture du musée de La Boverie en 2016 et renouvelé en 2020, a permis d'accueillir plusieurs expositions de grande qualité, de recevoir en d'œuvres prestigieuses et de mener un vrai travail d'échanges entre les équipes et les conservateurs. Surtout, ce partenariat donnait à La Boverie et, à travers ce musée, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, une visibilité et un rayonnement internationaux extrêmement importants. Comme l'a rappelé la présidente du Centre international d'art et de culture (CIAC), le nom du Louvre, c'est aussi un label, un signal fort pour le public, pour les partenaires et pour les professionnels.

Dans un contexte où nos musées doivent faire face à une hausse des coûts, à une pression budgétaire et à une concurrence européenne de plus en plus rude, la fin d'un partenariat aussi structurant ne peut pas être traitée comme un simple détail. La Boverie annonce aujourd'hui vouloir se tourner vers d'autres partena-

riats, notamment en Espagne et en Italie. L'intention est bonne. Mais encore faut-il que nos institutions ne soient pas laissées à l'abandon pour construire ces nouvelles coopérations.

Madame la Ministre-Présidente, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été informée en amont de la fin du partenariat entre le Louvre et La Boverie. A-t-elle été associée, d'une manière ou d'une autre, aux échanges sur une éventuelle poursuite ou évolution de ce partenariat? Quel regard portez-vous sur la fin de ce partenariat et son impact sur le positionnement et l'attractivité internationale du musée de La Boverie?

Très concrètement, quels outils et quels moyens la Fédération met-elle aujourd'hui à la disposition de ses musées pour les aider à développer des partenariats internationaux, des co-productions d'expositions et des réseaux professionnels à l'étranger? Un accompagnement spécifique est-il prévu pour soutenir la nouvelle stratégie de La Boverie vers l'Espagne, l'Italie ou, plus largement, vers l'Europe et l'international? Enfin, quelle est votre ambition au niveau de la coopération muséale internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour garantir l'attractivité et la visibilité de nos musées dans les grands circuits culturels européens?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le partenariat entre le musée du Louvre et celui de La Boverie a joué un rôle important dans le développement de ce dernier depuis son ouverture en 2016. Cette collaboration a notamment permis la réalisation d'expositions majeures comme «*En plein air*» ou «*Viva Roma!*», pour lesquelles le musée parisien a prêté d'importantes œuvres. La convention a également favorisé des missions de consultance, ainsi que des échanges de bonnes pratiques entre les conservateurs des deux institutions.

La Boverie est à la fois le musée des beaux-arts de la ville de Liège et un lieu d'expositions temporaires ambitieux. Ce musée a d'ailleurs présenté plusieurs expositions d'envergure, indépendamment de son partenariat avec le musée du Louvre, notamment autour d'artistes comme Andy Warhol ou Bill Viola, ainsi que des expositions consacrées à de grandes figures belges comme Magritte ou Delvaux.

Ce musée est reconnu en tant que musée catégorie B par le décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française. La convention qui l'encadrerait est arrivée à échéance en décembre 2025. Son renouvellement fait actuellement l'objet d'une analyse par mon cabinet. Dans le cadre de la convention précédente, La Boverie bénéficiait d'une subvention annuelle de 245 596 euros, destinée à lui permettre de satisfaire aux exigences de son niveau de reconnaissance. Ce montant inclut notamment l'organisation d'au moins deux expositions temporaires, l'établissement d'une politique de communication

et de promotion touristique au moins bilingue et d'ampleur nationale ainsi que la participation à des partenariats avec des institutions actives dans les domaines culturel, éducatif, social, économique et touristique.

Le musée de la Boverie est également impliqué dans le projet «ProvEnhance» avec l'Université technique de Berlin. Il collabore avec la Biennale internationale de l'estampe contemporaine de Trois-Rivières au Québec, la Villa Ephrussi de Rothschild au Cap-Ferret, le musée Marmottan Monnet à Paris, la bibliothèque de Grasse ainsi que La Piscine de Roubaix pour divers prêts d'œuvres et de projets communs. La non-reconduction du partenariat avec le Louvre est certes une perte importante, mais elle ne fragilise pas significativement La Boverie.

Enfin, au-delà des moyens liés aux reconnaissances prévues par le décret du 25 avril 2019, le gouvernement a engagé un travail de fond sur la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagne l'action culturelle internationale, afin de sortir d'un système fragmenté et de donner aux opérateurs des outils plus lisibles et plus efficaces. La création d'une agence pour l'action culturelle internationale de la Fédération aura pour mission d'accompagner concrètement des institutions culturelles dans leur stratégie de développement international. Cela passe par l'identification et la structuration de partenariats internationaux, l'appui à la diffusion et à la coproduction, l'insertion dans des réseaux européens et internationaux et un accès renforcé aux financements européens.

Pour des musées comme La Boverie, il s'agit moins de remplacer un partenariat par un autre que de disposer d'un accompagnement stratégique durable. C'est ce changement de méthode que nous voulons opérer pour que le rayonnement international de nos institutions culturelles repose sur une stratégie cohérente et durable, et non sur des opportunités ponctuelles.

M. Charles Gardier (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, de bien prendre la mesure de cette mauvaise nouvelle. Il faudra aussi tirer les leçons des raisons qui conduisent à la fin de ce partenariat. Cela a été dit, mais il est important de le rappeler: avoir ce type de musée, de partenariat et d'ambition est important pour le rayonnement culturel de notre Fédération.

C'est également important pour les jeunes artistes qui y trouvaient, à travers l'existence même de ce musée, la possibilité d'être exposé sous un coup de projecteur spécifique. Le défi à relever est donc véritable. Il faut s'y atteler de façon globale, comme vous l'avez expliqué.

La fin du partenariat ne doit certainement pas être perdue de vue, car c'est une très mauvaise nouvelle.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre, si je comprends bien, il ne s'agit pas d'une prolongation du contrat actuel. Il s'agit donc d'un véritable renouvellement, avec – je suppose – aucun moyen supplémentaire à apporter.

Vous nous avez informés du nombre de relations internationales qu'entretient le musée de La Boverie. Je suis heureuse de constater que ce musée travaille avec plein de pays. Cependant, la perte du partenariat avec Le Louvre signifie la disparition d'une belle vitrine. C'est dommage! Pour le musée de La Boverie, la fin du partenariat avec Le Louvre est une mauvaise nouvelle.

Là où je ne suis pas convaincue par vos réponses, c'est quand vous parlez de l'agence culturelle qui aura vocation à soutenir les opérateurs dans leur rayonnement international. Je n'ai pas encore tout à fait compris le dispositif de cette agence culturelle internationale. J'espère que, très vite, vous pourrez éclaircir le rôle de ce dispositif.

6.4 De M. Guillaume Soupart, intitulée «Pôle de mutualisation de Manage»

6.5 De Mme Fadila Laanan, intitulée «Financement pérenne du Pôle de mutualisation de services et ressources techniques à Manage»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Guillaume Soupart (MR). – Il y a une quinzaine de jours, nous avons visité le Pôle de mutualisation de services et ressources techniques. Derrière ce nom un peu barbare se cache en réalité un outil flambant neuf qui, sous l'impulsion du Théâtre national, peut représenter un atout pour de très nombreuses compagnies. La visite était d'autant plus chouette – et il est important de le souligner – que cet outil émane directement des opérateurs de terrain. Il n'est donc pas le fruit d'initiatives politiques ou de discussions menées au sein de notre Parlement.

Actuellement, une vingtaine de partenaires ont été séduits par l'initiative, mais l'impact de celle-ci pourrait être bien plus large. Tout n'est pas encore finalisé dans ce cadre. Par exemple, la publication de la liste du matériel disponible représente un véritable défi logistique, de même que certaines conventions liant propriétaires de matériel et locataires saisonniers impliquent des problématiques relatives au droit de la propriété intellectuelle.

Madame la Ministre-Présidente, comment soutenez-vous une telle initiative? Quelles sont les obligations relatives à son financement? Une aide structurelle est-elle prévue? En effet, ce service est principalement sollicité par des structures qui mobilisent de l'argent public. Dans un contexte de mutualisation, il serait intéressant de savoir comment vous souhaitez organiser ce financement. Je perçois aussi une volonté de communiquer de manière plus appuyée. Dès lors, comment comptez-vous soutenir ces initiatives dans le domaine de la communication?

Mme Fadila Laanan (PS). – Ce mardi 27 janvier 2026, les membres de cette commission se sont rendus à Manage pour visiter le nouveau Pôle de mutualisation de services et de ressources techniques, porté initialement par le Théâtre national. Cette visite de terrain a permis de constater la pertinence de cet outil: 4 000 m² dédiés non seulement au stockage, mais surtout à la construction et au recyclage de décors, ainsi qu'à la formation aux métiers techniques du spectacle, actuellement en pénurie.

Bien plus qu'un outil technique, ce pôle est le fruit d'une démarche profondément humaine qui valorise les métiers de l'ombre et favorise l'entraide entre opérateurs. Plutôt que la compétition, ses acteurs ont choisi la mutualisation des ressources, des forces et la durabilité. Avec déjà 40 partenaires – dont le Botanique, Charleroi danse, Le Rideau – et un investissement initial de 2 millions d'euros sur fonds propres, le secteur a fait sa part du travail.

Cependant, ce modèle a besoin d'un «carburant public» pour tourner à plein régime et ne pas rester une coquille à moitié vide. Un besoin structurel de 400 000 euros par an est évoqué pour activer tout le potentiel du site, impliquant entre autres formation et mutualisation poussée. Or, au vu des résultats du dernier conclave budgétaire, l'inquiétude grandit quant à la concrétisation de cette aide.

Madame la Ministre-Présidente, confirmez-vous que l'analyse des demandes de financement introduites par le pôle est finalisée? Confirmez-vous la volonté politique de soutenir ce projet pilote qui répond aux besoins et objectifs de durabilité et de mutualisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le secteur attend la signature d'une convention pluriannuelle pour sécuriser ses activités. Quand sera-t-elle signée et quand l'engagement juridique sera-t-il formalisé?

Le pôle fonctionne déjà, mais craint, faute de trésorerie, de devoir brider son activité, notamment le volet formation et l'accueil de petites compagnies. Quand les 400 000 euros évoqués seront-ils effectivement libérés sur le compte de l'opérateur pour l'exercice 2026?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur et Madame les Députés, je vous remercie pour vos questions qui prolongent utilement votre visite du Pôle de mutualisation de services et de ressources techniques du spectacle vivant. Comme vous, je me réjouis de ce projet d'intérêt public, à la fois novateur et structurant, qui accompagne concrètement la transition écologique du secteur en mutualisant les moyens et en rationalisant les coûts. Oui, une aide structurelle est bien prévue; et ce, dès 2026.

Si le pôle compte aujourd'hui près de 40 partenaires adhérents, je rappelle que le Théâtre national a porté l'ensemble du projet – conception, financement des

études préalables et investissements – avec l’appui de la Région wallonne et un prêt issu du Fonds St’art d’un million d’euros sur dix ans. Ce projet s’inscrit pleinement dans le cadre du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»), ainsi que dans le cadre du contrat-programme liant notre Fédération au Théâtre national.

Dans son contrat-programme 2024-2028, l’opérateur s’est engagé à développer ce pôle. L’article 5 dudit contrat prévoit d’ailleurs une clause de rendez-vous permettant de réévaluer la subvention après la mise sur pied effective du projet. C’est sur cette base qu’un avenant sollicitant un soutien financier complémentaire a été introduit. La commission d’avis compétente a rendu, après analyse, un avis très favorable. J’ai donc donné un accord de principe pour ce soutien.

Ce pôle poursuit plusieurs objectifs: garantir l’accessibilité équitable pour les opérateurs – compagnies et artistes – reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles; développer une solidarité sectorielle renforcée, en particulier envers les structures les plus fragiles, avec une communication active permettant de faciliter l’accès au dispositif; le tout dans le cadre d’une gouvernance exigeante fondée sur un conseil de gestion participatif. À terme, l’objectif est que ce pôle accède à une autonomie juridique. Dans un contexte budgétaire contraint, nous avançons avec responsabilité et détermination. Ce projet incarne une réponse concrète et collective aux défis économiques, environnementaux et structurels du spectacle vivant.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour le suivi de l’évolution de ce pôle. Pour l’avoir visité, nous partageons tous le sentiment qu’il est très utile pour tous les opérateurs de terrain et acteurs du secteur culturel qui y sont liés.

6.6 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Semaine du son»

M. Charles Gardier (MR). – La seizième édition de la Semaine du son s’est déroulée du 26 janvier au 8 février 2026. Cet événement poursuit sa dynamique originelle, à savoir sensibiliser le public à l’univers sonore qui l’entoure, y compris d’ailleurs à ses dangers potentiels. Les concerts, ateliers, installations sonores et promenades urbaines invitent les participants à tendre l’oreille et à prendre conscience du pouvoir et de la richesse du son.

Madame la Ministre-Présidente, qu’était-il prévu à Bruxelles et en Wallonie pour l’édition 2026 de la Semaine du son? Un travail de prévention a-t-il été mené en marge de cet événement? Un lien avec les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été créé à travers cette belle initiative?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Monsieur le Député, la Semaine du son poursuit effectivement un objectif de sensibilisation à l'importance du son dans notre quotidien, à la qualité de l'écoute et à l'impact des ambiances sonores sur nos vies, à Bruxelles et ailleurs. Halolalune Production, l'ASBL organisatrice de cet événement à Bruxelles, est soutenue par une convention culturelle transversale qui couvre les exercices de 2024 à 2028 et lui permet de bénéficier de 52 000 euros en 2026.

L'édition 2026 de la Semaine du son s'est déroulée du 26 janvier au 8 février 2026; y ont été programmés des installations, expositions, projections, concerts, performances et ateliers, dont 28 organisés en Région de Bruxelles-Capitale, 8 en Région wallonne et 8 en Flandre. Les organisateurs ont tissé des liens privilégiés avec les sections musicales et performatives de plusieurs écoles supérieures artistiques, dont La Cambre, Arts au carré (ARTS²), certaines académies ou encore le Conservatoire royal de Bruxelles. Trois projets impliquaient directement des étudiants et étudiantes d'écoles artistiques. Par ailleurs, des installations sonores ont été organisées pour le public scolaire disposant d'un programme de médiation.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'espère que notre échange aura mis en avant la qualité du travail consacré à la Semaine du son. Puisse celle-ci connaître encore de nombreuses éditions!

6.7 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Chiffres du cinéma»

M. Charles Gardier (MR). – En 2024, les cinémas belges ont accueilli 14,7 millions de spectateurs, générant 142,7 millions d'euros de recettes brutes hors TVA. La Région flamande rassemble 42,8 % des entrées, la Région de Bruxelles-Capitale 18,7 % et la Wallonie 38,5 %. Les recettes suivent une répartition comparable, avec 46,5 % des montants enregistrés en Flandre, 18,2 % à Bruxelles et 35,3 % en Wallonie. En moyenne, une séance a réuni 23,6 spectateurs en 2024. Ce chiffre atteint 25,8 spectateurs à Bruxelles, 24,1 spectateurs en Wallonie et 22,4 spectateurs en Flandre.

Madame la Ministre-Présidente, comment améliorer ces résultats qui, il faut le reconnaître, sont peu brillants? Comment mettre davantage en avant les cinémas soutenus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai déjà répondu à certaines de vos questions le mardi 27 janvier dernier lorsque votre collègue, Mme Laanan, m'a interrogée sur l'année difficile du secteur du cinéma.

Selon les données provisoires, en Belgique, la fréquentation des salles a diminué de 7 à 9 % en 2025 par rapport à 2024. Pour rappel, cette baisse de fréquentation s'inscrit dans un contexte européen assez homogène, avec des baisses sensi-

blement similaires en France et en Suisse. Cependant, la légère hausse de 2,4 % de la fréquentation des salles art et essai, soutenues par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), mérite d'être soulignée.

Il importe également de nuancer l'analyse, puisque le cinéma est une industrie de l'offre. En fonction des sorties, une année ne ressemble pas à l'autre. Il est donc difficile d'anticiper si 2026 sera plus ou moins favorable au secteur du cinéma, au cinéma belge et aux cinémas soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le contexte budgétaire actuel ne permet ni une revalorisation des aides à la sortie en salles de cinéma pour les films belges, ni une augmentation de l'enveloppe dédiée aux opérateurs audiovisuels, dont les exploitants de salles d'art et essai, dans le cadre des aides 2027-2030. En revanche, il est important de travailler à nouveau sur les axes de promotion du cinéma belge francophone, le dernier plan de promotion datant de 2015. Ce plan est actuellement à l'étude entre l'administration et le cabinet.

La prochaine cérémonie des René du cinéma – nouvelle appellation des prix du cinéma belge francophone – sera indéniablement une vitrine importante faisant écho à la créativité de notre cinéma.

Enfin, une autre perspective réside dans l'éducation au cinéma, notamment grâce aux séances scolaires et à celles d'éducation permanente, et ce, par exemple, dans le cadre du déploiement progressif du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans l'enseignement secondaire. Il existe une réelle opportunité d'augmenter la fréquentation des jeunes publics et de contribuer à former les spectateurs de demain. Leur poids n'est pas négligeable. En 2024, les entrées scolaires et d'éducation permanente représentaient 10 % du total des entrées des salles art et essai soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, la qualité de notre cinéma est reconnue internationalement. Cette reconnaissance fait d'ailleurs rayonner, j'en suis convaincu, notre pays et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc important de continuer à exposer et à valoriser notre cinéma.

6.8 De M. Grégory Chintinne, intitulée «14e édition de La Nuit des bibliothèques»

6.9 De Mme Geneviève Lazon, intitulée «La Nuit des bibliothèques – édition 2026»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Grégory Chintinne (MR). – La 14^e édition de La Nuit des bibliothèques s'est tenue du 19 décembre 2025 au 31 janvier 2026. Initiée par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon, elle a été organisée en collaboration avec les biblio-

thèques publiques de plus de cent communes et services provinciaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En février 2025, je vous ai interrogée sur l'édition précédente, Madame la Ministre-Présidente. En réponse, vous indiquiez que «La Nuit des bibliothèques est désormais un rendez-vous incontournable du calendrier culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.» En effet, pour l'édition précédente, vous aviez confirmé que les premiers retours faisaient état d'une mobilisation importante, avec «plus de 120 opérateurs, répartis sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Vous aviez aussi souligné que «cet événement est un levier précieux pour attirer vers les bibliothèques des publics qui n'y sont pas familiers. Les enquêtes des éditions précédentes montrent en effet que 18 % à 25 % des participants n'étaient pas encore inscrits à une bibliothèque». Vous aviez noté qu'une quarantaine de bibliothèques n'avaient pas participé à l'édition précédente, cette participation reposant sur une base volontaire.

Dès lors, avez-vous identifié des obstacles concrets empêchant les bibliothèques de participer? Que comptez-vous mettre sur pied afin de promouvoir La Nuit des bibliothèques? Si le succès de l'organisation repose «sur un financement adéquat», à quoi avez-vous pécutiairement engagé la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de répondre aux nécessités de cette édition de La Nuit des bibliothèques? Quelles sont les adaptations envisagées pour la prochaine édition?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit l'évaluation du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques. Qu'en est-il?

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, l'édition 2026 de La Nuit des bibliothèques s'est achevée il y a quelques jours. Comme les années précédentes, elle a ponctué les vacances d'hiver et le mois de janvier avec des animations gratuites autour de la lecture destinées aux enfants et à leurs familles, confirmant l'ancrage de cet événement dans le paysage culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'an dernier, vous aviez souligné à la fois la forte mobilisation du réseau des bibliothèques et l'intérêt de La Nuit des bibliothèques pour attirer des publics peu familiers de ces lieux, tout en rappelant les contraintes rencontrées par certaines bibliothèques, notamment les plus petites.

Même s'il est trop tôt pour dresser un bilan complet de l'édition 2026, pouvez-vous nous indiquer quelles évolutions ont été proposées cette année, en particulier pour soutenir les bibliothèques confrontées à des contraintes organisationnelles et pour renforcer davantage l'accès à la lecture des familles éloignées des pratiques culturelles?

Plus largement, comment cette édition alimente-t-elle la réflexion du gouvernement sur la promotion durable de la lecture dès le plus jeune âge, au-delà de l'événement en lui-même?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – L'édition 2026 de La Nuit des bibliothèques s'est achevée il y a quelques jours. La participation se fait sur base volontaire. Chaque bibliothèque est libre de participer ou non au festival. Le choix de participer n'est pas anodin; il dépend du plan de développement de chaque bibliothèque qui repose sur une analyse de son territoire et de ses besoins réalisée tous les cinq ans, ainsi que de ses possibilités en matière de personnel. La majorité des bibliothèques participe à l'événement. Celles qui ne le font pas sont généralement de petites structures ne disposant pas du personnel nécessaire pour ouvrir en soirée ou pour s'investir dans des projets de cette ampleur.

Si la problématique des petites infrastructures demeure identique d'une année à l'autre, l'appartenance à un réseau de lecture publique ou la possibilité de partager un festival commun, toutes bibliothèques confondues, en collaboration avec les services provinciaux et la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentent des atouts considérables. Ainsi, lors de la précédente édition, 120 bibliothèques sur les 160 du réseau existant ont participé et couvert l'ensemble du territoire. Ces chiffres témoignent du dynamisme et de la volonté d'engagement du Réseau public de la lecture.

Le subventionnement de l'événement s'effectue de manière indirecte via le budget de fonctionnement des opérateurs directs ainsi que grâce à l'aide et au soutien des opérateurs d'appui. Durant le festival, les enfants et leur famille sont invités à venir ensemble en bibliothèque pour participer aux nombreuses activités pensées afin de sensibiliser aux bienfaits de la lecture dès le plus jeune âge, plus particulièrement autour du rituel de la lecture du soir. Les bibliothécaires s'attachent à démontrer que ces moments partagés autour des livres peuvent devenir des temps d'intimité familiale et de plaisir commun, tout en favorisant le développement des pratiques de lecture dès la petite enfance.

Si les bibliothécaires interviennent déjà largement dans les milieux d'accueil pour proposer des lectures aux tout-petits, l'atout majeur de La Nuit des bibliothèques réside dans le fait de s'adresser aux familles dans leur globalité. La communication et la promotion de l'événement sont portées collectivement par les bibliothèques. Des partenariats se développent également avec des organisations telles qu'Oxfam ou la Maison du conte. Les supports de communication sont nombreux, ce qui contribue à accroître la visibilité du festival.

Il s'est achevé le 31 janvier dernier. Les évaluations sont en cours, mais de nombreuses pistes d'évolution émergent déjà. La plus importante concerne la volonté de sortir des murs de la bibliothèque pour aller à la rencontre des pu-

blics empêchés. Une volonté existe également de réactiver, en collaboration avec les services itinérants, le projet «La Tournée des marchands de sable» qui consiste à déposer des lots de livre et à raconter des histoires hors les murs des bibliothèques. Chaque année, les objectifs sont ainsi réévalués et adaptés tout en préservant les acquis.

Au-delà du festival, d'autres initiatives menées en 2026 sur l'ensemble du territoire de la Fédération visent à renforcer l'accès à la lecture pour tous et toutes. À Fernelmont, La Nuit des doudous a proposé une immersion originale à la bibliothèque et à la ludothèque, accompagnée d'un reportage photo permettant aux enfants de découvrir livres et jeux dans un cadre ludique. À Jemappes, une soirée de la bibliothèque a été consacrée à la découverte des kamishibai, technique de contes d'origine japonaise tandis qu'à Franière, une soirée lecture destinée aux familles a été organisée en partenariat avec la Maison du conte. Ce sont quelques exemples, mais les initiatives sont nombreuses et variées.

L'évaluation du décret est prévue tous les cinq ans; elle est programmée en 2029. Elle permettra d'identifier des pistes pour renforcer encore cette politique publique en faveur de l'accès à la lecture pour toutes et tous. L'enquête actuellement menée par le Service général des lettres et du livre (SGLL) et intitulée «*Tous lecteurs et lectrices demain?*» ne manque pas, également, d'alimenter notre réflexion.

M. Grégory Chintinne (MR). – Évidemment, comme La Nuit des bibliothèques s'est clôturée le 31 janvier, il est un peu tôt pour dresser un bilan. Je vous enverrai donc une question écrite, Madame la Ministre-Présidente. Je partage le fond de ce que vous avez déclaré l'an dernier: cette action permet d'attirer des familles qui ne fréquentent pas régulièrement les bibliothèques publiques. Quant au projet de sortir des murs des bibliothèques l'année prochaine, je trouve l'idée excellente. Je serai attentif à l'évaluation du décret prévue en 2029. J'irai par ailleurs consulter le contenu de l'enquête que vous avez signalée.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez souligné le dynamisme et la vitalité du réseau des bibliothèques. Je salue aussi ici le dynamisme des bibliothécaires et des équipes.

En l'occurrence, l'événement est sympathique du fait que les familles puissent participer – les tout-petits ne viennent pas tout seuls –, ce qui lui confère une dimension intergénérationnelle.

Il faut cependant aller plus loin et s'occuper de la promotion de la lecture et de la possibilité de toucher des publics parfois plus éloignés d'elle. J'entends que la volonté est de renforcer la dynamique culturelle au niveau de la lecture. Il ne faudrait en effet pas que les problématiques des plus petites structures – manque de personnes, éloignement, etc. – constituent un frein. Sortir hors des

murs serait une belle dynamique: si le citoyen ne peut aller à la lecture, la lecture se rendra auprès de lui!

6.10 Question de M. Grégory Chintinne, intitulée «Aides destinées aux auteurs et autrices de bandes dessinées»

M. Grégory Chintinne (MR). – La bande dessinée constitue un secteur culturel majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le plan tant artistique qu'économique. Or, beaucoup d'auteurs de bande dessinée font état de conditions de travail précaires, d'une difficulté d'accès aux aides existantes ou de la méconnaissance de ces aides.

Pourtant, après consultation du site Internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je constate que les aides existent bel et bien, mais doivent être demandées selon un calendrier fixé: les aides à l'édition, à l'édition aux revues et à la diffusion, les bourses de résidence et les aides aux structures de création littéraire pouvaient être demandées entre le 15 octobre 2025 et le 14 novembre 2025; les bourses pouvaient être demandées entre le 15 décembre 2025 et le 15 janvier 2026 et, enfin, les aides à la diffusion, les bourses – à l'exception des bourses de résidence – et les aides au fanzinat pourront être demandées du 16 mars 2026 au 16 avril 2026.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est l'évolution des aides octroyées aux auteurs de bande dessinée pour la période du 15 octobre 2025 au 14 novembre 2025 par rapport aux années antérieures?

Dès lors que la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à renforcer les moyens dédiés à la formation artistique grâce à un travail visant à «promouvoir de nouvelles sources de financement, notamment le mécénat et le financement participatif», quelles actions ont-elles été menées dans le cadre du financement participatif? Favorisez-vous le *matchfunding* dans le cadre du développement de nouvelles aides destinées à la bande dessinée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La mise en application du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des Langues, des Lettres et du Livre s'est opérée au cours du deuxième semestre de l'année 2025. Entre le 15 octobre 2025 et le 14 novembre 2025, ce sont les éditeurs, et non les auteurs, de bande dessinée, qui ont été invités à déposer un dossier.

Concernant les auteurs, 23 dossiers recevables ont été déposés en 2025 et 18 d'entre eux ont reçu un avis favorable de la session bande dessinée de la Commission des écritures et du livre. J'ai suivi ces avis et octroyé 18 soutiens. Par ailleurs, huit dossiers déposés par des opérateurs actifs dans les domaines de l'édition et de la diffusion de bande dessinée ont également bénéficié d'un avis

favorable de la session bande dessinée de la Commission des écritures et du livre et ont obtenu un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est aujourd'hui difficile d'effectuer des comparaisons fondées entre 2025 et les années antérieures pour dessiner une évolution réellement solide et significative. Cette difficulté repose principalement sur deux facteurs. Premièrement, le décret du 4 avril 2024 a redéfini les conditions d'accès au soutien public en vue de les harmoniser à l'ensemble des genres couverts. Désormais, un auteur peut bénéficier des mêmes aides s'il travaille en littérature générale, en littérature jeunesse ou en bande dessinée. Deuxièmement, la mise en œuvre du décret du 4 avril 2024 et l'octroi des nouvelles aides ont été initiés à partir du mois de juin 2025 et ne couvrent pas, ou pas encore, une année complète.

Certes, nous observons une diminution du nombre de soutiens octroyés aux auteurs et aux autres opérateurs actifs dans le domaine de la bande dessinée en 2025, mais, en raison de la revalorisation des différentes aides octroyées, le montant total des aides au secteur de la bande dessinée a en réalité augmenté de plus de 27 %. Concernant les soutiens destinés aux auteurs, l'augmentation s'élève à plus de 23 %. L'année 2026 permettra d'apprécier dans quelle mesure la baisse relative du nombre de dossiers déposés et soutenus se confirme ou est liée à la mise en route du nouveau dispositif légal.

À ce jour, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne propose pas, dans le cadre des soutiens qu'elle alloue aux projets de bande dessinée, de dispositifs destinés à encourager le financement participatif. Les éditeurs qui sollicitent un soutien ponctué en bande dessinée sont libres d'inscrire dans leur budget un poste correspondant à l'appel à des contributeurs.

Néanmoins, vous avez raison, Monsieur le Député, la promotion de nouvelles sources de financement est bien inscrite dans la DPC. L'Observatoire des politiques culturelles (OPC) a d'ailleurs lancé une recherche sur cette modalité. Les résultats devraient être disponibles en 2026.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends qu'il est compliqué de comparer une année à l'autre. Je prends note de l'augmentation des montants de 27 % pour les auteurs et de 23 % pour les éditeurs. J'ai attiré l'attention sur la difficulté de certains auteurs à mener à bien leurs projets parce qu'il leur manque quelques centaines ou quelques milliers d'euros. Le financement participatif, de type *matchfunding*, me semble être une piste à creuser. Cela permettrait d'amener un financement complémentaire aux aides apportées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6.11 Question De Mme Geneviève Lazon, intitulée « Médiathèques de Woluwe-Saint-Pierre, Uccle et Schaerbeek »

6.12 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée « Avenir de la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre menacé »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, la décision du gouvernement de ne pas renouveler le contrat-programme de Médiathèque Nouvelle suscite des interrogations quant à ses conséquences concrètes pour certaines médiathèques locales liées à cette institution, notamment à Woluwe-Saint-Pierre, Uccle et Schaerbeek. Dans l'espace public et médiatique, des inquiétudes sont exprimées quant à l'avenir de ces trois médiathèques.

Afin de permettre une information claire et objective, pourriez-vous préciser les liens exacts entre la Médiathèque Nouvelle et les médiathèques de Woluwe-Saint-Pierre, d'Uccle et de Schaerbeek, notamment sur la nature des partenariats, des services concernés, de la mise à disposition de collections et du soutien logistique ou financier? En quoi le non-renouvellement du contrat-programme de Médiathèque Nouvelle a-t-il un impact sur ces trois médiathèques locales et sur les services qu'elles proposent actuellement aux usagers? Cette décision implique-t-elle, directement ou indirectement, la fermeture de ces médiathèques locales ou la suppression de services relevant des pouvoirs communaux, ou ceux-ci demeurent-ils de la compétence et de la responsabilité des communes concernées?

Mme Fadila Laanan (PS). – À Woluwe-Saint-Pierre, ce sont aujourd'hui des citoyens qui se mobilisent pour sauver leur médiathèque. Plus de 500 signatures ont été recueillies pour s'opposer à la possible fermeture ou à la fusion de la médiathèque avec la bibliothèque communale. Ce dossier est directement lié à la disparition annoncée de la Médiathèque Nouvelle et aux conséquences que cette restructuration entraîne pour les implantations locales, pour les collections, mais aussi pour le personnel. Sur le terrain, l'inquiétude est très forte. On parle d'un déficit estimé à 12 000 euros, qui pourrait atteindre 40 000 euros en cas de perte de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour une petite structure de proximité, ce sont évidemment des montants très importants.

Madame la Ministre-Présidente, au-delà des chiffres, ce que défendent les habitants, c'est un véritable service public culturel de proximité, un lieu d'accès égalitaire à la culture, sans logique commerciale, avec un travail de médiation humaine, de découverte et de conseil, et avec des collections constituées depuis des décennies. La volonté, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est-elle encore de soutenir un réseau de médiathèques de proximité, ou accepte-t-on qu'il disparaisse petit à petit, commune par commune? Mme Lazon a d'ailleurs parlé des deux autres médiathèques, à savoir celles d'Uccle et de Schaerbeek.

Quel est l'état précis du dossier de la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre au regard des décisions prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment à la suite de la réforme et de la disparition de la Médiathèque Nouvelle? Confirmez-vous aujourd'hui que la subvention octroyée par la Fédération à cette mé-

diathèque est garantie pour les prochaines années ou est-il effectivement menacé, comme le redoutent les usagers et le personnel?

Plus largement, quelle est votre stratégie pour le maintien d'un réseau de médiathèques locales, sous cette forme ou une autre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'outils essentiels d'accès à la culture, à la diversité des œuvres et à la médiation culturelle? Quelles garanties apportez-vous pour la préservation des collections patrimoniales et pour la sécurisation de l'emploi des équipes, dans le contexte actuel de restructuration du secteur?

Enfin, êtes-vous prête à ouvrir rapidement une concertation avec les pouvoirs locaux et les acteurs concernés afin d'éviter que des médiathèques de proximité, comme celle de Woluwe-Saint-Pierre, ne disparaissent faute de cadre clair et de soutien structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, je vous remercie sincèrement pour vos questions parce qu'elles vont permettre de clarifier la situation de la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre au sujet de laquelle j'ai été surprise de lire des informations erronées dans la presse ces dernières semaines.

La première chose que je voudrais clarifier, c'est que l'arrêt de Médiathèque Nouvelle n'a aucune incidence sur la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre. En 2014, la Médiathèque, devenue PointCulture et enfin Médiathèque Nouvelle, a cédé à des opérateurs locaux des centres de prêt. Des conventions sont signées, liant de plus en plus ces médiathèques dites transférées aux bibliothèques qui les abritent, jusqu'à fusionner leurs collections et ne faire à terme qu'une seule entité. C'est le cas de la médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre, mais pas uniquement. Comme vous le mentionnez, Madame Lazon, c'est également le cas pour Schaerbeek et Uccle, mais aussi pour Comines et La Louvière. Lors du travail de modification de la législation en lecture publique, il est apparu comme une évidence de les intégrer dans le réseau de la lecture publique. Au terme du plan quinquennal de développement en lecture publique d'un opérateur associé avec une médiathèque transférée, celui-ci bénéficiera, moyennant les conditions prévues dans le décret, d'un dispositif spécifique «Gestion d'une médiathèque». Si les collections des quatre autres médiathèques transférées appartiennent exclusivement aux bibliothèques qui les abritent et sont intégrées aux collections de cette bibliothèque, pour Woluwe-Saint-Pierre, ce travail est en cours et en phase de finalisation. Le service de la lecture publique accompagne actuellement la médiathèque, la bibliothèque de Woluwe-Saint-Pierre et le WHall, son centre culturel.

Il a été proposé de mettre en place une convention telle que prévue par l'article 4 du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et à l'organisation du Réseau de la Lecture publique. Lorsque plusieurs

pouvoirs organisateurs organisent l'activité d'une bibliothèque locale qui s'exerce sur un même territoire, ils constituent ensemble un opérateur direct, les modalités de collaboration des pouvoirs organisateurs sont fixées dans une convention conclue entre eux dans le respect du décret. Cette convention et la création du réseau de lecture sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre leur permettront de bénéficier du dispositif spécifique et de la subvention qui en est son corollaire.

Aujourd'hui, la médiathèque transférée de Woluwe-Saint-Pierre a une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en attendant de pouvoir bénéficier du dispositif spécifique en lecture publique. Un second avenant à cette dernière convention est en cours de rédaction et leur assurera de recevoir la subvention en attendant de pouvoir bénéficier, je le répète, du dispositif spécifique «Médiathèque». Vous l'aurez compris: le décret du 30 avril 2009 prévoit un dispositif dédié à la gestion des médiathèques pour les bibliothèques et assure la pérennité des opérateurs. Je voudrais vraiment réinsister sur le fait qu'il n'y a pas de lien entre la fin du subventionnement de Médiathèque Nouvelle et les médiathèques transférées. Toutes les médiathèques transférées poursuivent leurs activités. Aucune suppression de leurs subventions n'est donc à l'ordre du jour.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie d'avoir clarifié cette situation, ce qui permet d'éviter l'amalgame entre ce qui se passe pour le non-renouvellement du contrat-programme de la Médiathèque Nouvelle et la situation des médiathèques transférées. J'entends bien le lien entre la lecture publique et ce décret. Vos précisions permettent aussi d'éviter des inquiétudes concernant les médiathèques citées. Je prends note de votre volonté d'accompagner ces médiathèques pour qu'elles rejoignent le secteur de la lecture publique.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vos éléments de réponse permettent de clarifier la situation, de préciser aux nombreux signataires de la pétition qu'il y a une erreur et d'assurer que l'intégration de cette médiathèque au dispositif «Lecture publique» progresse.

6.13 Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Mécénat culturel: enquête de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et de Prométhéa»

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, en janvier dernier, vous avez rappelé en commission par la voix de votre collègue, le ministre Coppieters, que le renforcement de l'investissement privé dans la culture devait être pensé en complément, et non en remplacement du financement public. Vous avez précisé qu'une réflexion était en cours, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), afin de promouvoir le mécénat et de défendre auprès de l'autorité fédérale une fiscalité plus incitative.

Plusieurs articles récents, s'appuyant sur une enquête menée en 2025 par Prométhéa et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) auprès de plus de 600 entreprises, apportent aujourd'hui des éléments intéressants d'actualisation. Ils montrent en effet que si le mécénat culturel concerne une part significative des entreprises, il prend de plus en plus la forme de mécénat de compétences ou d'apports en nature, tandis que les montants financiers stagnent, voire diminuent en valeur réelle depuis 2019. Ils confirment également que le mécénat bénéficie principalement à des structures culturelles de plus petite taille, souvent ancrées localement, et que les entreprises sont nombreuses à considérer qu'un levier fiscal incitatif renforcerait leur engagement.

Au regard de ces constats récents, comment le gouvernement entend-il intégrer ces évolutions dans sa réflexion en cours sur le mécénat culturel? Quelles pistes sont-elles envisagées pour mieux reconnaître, encadrer ou accompagner le mécénat de compétences, notamment lorsque les entreprises font don de leur expertise pour un projet, tant pour les opérateurs culturels que pour les entreprises? Enfin, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle poursuivre son travail de dialogue avec le niveau fédéral afin de favoriser un cadre fiscal plus incitatif, tout en préservant l'équilibre de notre modèle de financement public dédié à la culture?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – C'est le jeudi 29 janvier 2026, dans les locaux de l'Institut royal du patrimoine artistique (IRPA), que la deuxième enquête sur les pratiques de mécénat d'entreprise en Belgique, menée par Dedicated, à la demande de l'OPC et de Prométhéa, a été présentée en avant-première. Actuellement en rédaction, cette enquête sera bientôt accessible à tous, puisque l'OPC annonce sa publication pour le mois de mars prochain. La presse en a déjà fait écho, pointant plus particulièrement les éléments que vous rappelez dans votre question, Madame la Députée, comme la part significative du mécénat culturel dans l'investissement privé des entreprises, l'importance du mécénat de compétences ou des apports en nature, ou encore la proximité géographique locale entre les entreprises et les structures bénéficiaires de leur soutien.

Plus largement, puisque la DPC indique bien notre volonté de renforcer l'investissement privé dans la culture en complément – j'insiste, et non pas en remplacement – du financement public, cette étude tombe à point nommé pour nourrir notre réflexion actuelle et guider notre action dans les semaines, mois et années à venir. En effet, l'analyse de fond, réalisée en 2025, est précieuse pour l'OPC et Prométhéa, car elle nous permettra d'ajuster au mieux nos réflexions au regard des réalités actuelles d'un mécanisme de soutien très favorable à la culture: celle-ci se classe au deuxième rang des domaines soutenus, le premier étant occupé par les projets sociaux et le troisième par les projets liés à la protection de l'environnement. Ce trio de tête est significatif et démontre que le

mécénat est intimement lié à des actions qui font sens, à des projets qui incarnent des valeurs et à des démarches de soutien qui se déroulent en faveur de notre humanité commune.

Finalement, force est de constater – et ce n’est pas étonnant – que 75 % des entreprises qui s’engagent dans des démarches de mécénat ont une véritable politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Personnellement, je vois là un encouragement à creuser davantage les pistes pour favoriser encore plus le mécénat, qui n’apparaît pas seulement lié à une contrepartie économique ou à un incitant fiscal, même si l’existence d’un tel incitant demeure un facteur déclenchant. Il nous appartient désormais, à la lumière de la toute récente enquête sur le mécénat, de poursuivre la réflexion sur l’articulation de toutes les formes de soutien, publiques ou privées, au secteur culturel. En effet, «on peut, on doit ne pas faire moins, mais faire autrement», tout en veillant au maintien du financement public.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, comme je l’ai indiqué dans ma question, le mécénat doit effectivement venir en complément et non en remplacement du financement public. Il permet aussi d’aller de l’avant, puisqu’il ne s’apparente pas à de la charité; il a du sens, y compris pour les entreprises. Il représente une valeur ajoutée au financement public dans toutes les actions culturelles. J’attends avec impatience les résultats de l’enquête prévue au mois de mars qui devront vous encourager à poursuivre cette réflexion sur l’articulation entre le mécénat et le financement public lié à l’activité culturelle, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles.

6.14 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Ligue des usagers culturels et 20e anniversaire du Code des usagers culturels»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la Ligue des usagers culturels est une ASBL dont l’objectif consiste à soutenir et développer les droits des usagers dans le domaine de la culture. Le mercredi 4 février a d’ailleurs marqué le 20^e anniversaire du Code des usagers culturels et de ses quinze points concrets, que doivent respecter plus de 4 000 acteurs culturels subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que des bibliothèques, des salles de spectacle, des cinémas, des maisons de la culture, etc. En cas de non-respect de ces droits, les sanctions peuvent aller jusqu’à la suspension de la subvention accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd’hui, très peu d’usagers connaissent ces droits et ne cherchent donc pas à les faire respecter. Ce Code contient pourtant des dispositions plus que pertinentes: il précise, par exemple, que l’opérateur culturel s’engage à proposer spontanément le meilleur tarif aux usagers et qu’il doit assurer un accueil minimal adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR). La diffusion de ce Code

est donc essentielle; en principe, elle est même obligatoire, comme le précise son article 1^{er}.

Lors de la dernière campagne électorale, les partis ont marqué, par écrit, leur accord pour s'engager durant la présente législature à soutenir l'organisation du 20^e anniversaire du Code des usagers culturels par l'Administration générale de la culture (AGC), en veillant à ce que celle-ci soit accompagnée d'un travail d'élargissement de son contenu, nécessité par l'évolution des pratiques économiques du monde culturel durant les deux dernières décennies. Votre parti, Madame la Ministre-Présidente, a même ajouté qu'il partageait la volonté de profiter de cet anniversaire pour mener une réflexion autour de l'évolution du contenu de ce Code, en collaboration avec l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), et pour en faire la promotion auprès des opérateurs concernés.

Toutefois, l'AGC aurait indiqué, en octobre 2024, qu'elle n'avait pas l'intention de fêter ce 20^e anniversaire. À l'inverse, votre cabinet aurait répondu à la Ligue des usagers culturels que l'année 2026 comptait 365 jours et qu'il y avait donc le temps de l'organiser.

Comptez-vous organiser cet anniversaire en 2026? Comme vous l'avez promis durant la campagne électorale, comptez-vous mettre en lumière le Code des usagers culturels afin de le faire respecter et d'informer les usagers? De quelle manière comptez-vous vous y prendre?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 3 février dernier était une date à forte portée symbolique pour le travail mené en faveur des droits culturels et d'autres grands idéaux, comme la démocratie culturelle et la démocratisation de la culture, qui sont au cœur de nos politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plusieurs décennies.

C'était effectivement l'anniversaire du Code des usagers culturels, outil qui agit depuis vingt ans comme une boussole pour orienter les actions de nos opérateurs dans le maintien et la garantie des droits culturels. Ce référentiel, aux côtés de tous les décrets sectoriels que la Fédération Wallonie-Bruxelles a construits au fil du temps, remet au centre de l'attention les bénéficiaires de nos politiques culturelles: les citoyens qui sont usagers des théâtres, salles de concert, musées ou encore centres culturels, pour ne citer que ces lieux.

Plusieurs échanges ont eu lieu ces derniers mois entre le fondateur de la Ligue des usagers culturels, les services du gouvernement et le cabinet. Dans la continuité de ces discussions, j'ai décidé de solliciter le Conseil supérieur de la culture (CSC), le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) et les services du gouvernement afin de recueillir des propositions visant à renforcer le Code des usagers culturels. Ma volonté est également de solliciter le Conseil consultatif

des personnes en situation de handicap afin de rendre ce Code plus inclusif. Mon souhait est d'aboutir en 2026 à une version actualisée et correspondant davantage aux réalités actuelles. Le cheminement est donc en parfaite adéquation avec les propos de mon parti que vous venez de citer, Madame la Députée.

Pour conclure, l'objectif sera donc non seulement de renforcer le contenu du Code, mais aussi d'améliorer sa visibilité et son appropriation par les opérateurs reconnus et le public, dans le respect de la liberté associative et du Code des sociétés et des associations, en adéquation avec les droits culturels.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous relancerez un tour de consultations qui prendra évidemment des plombs. Je comprends que vous ayez envie de revoir ce texte. Cependant, je ne vois pas ce que cela changera fondamentalement. En effet, je ne pense pas que les choses aient sérieusement changé, depuis vingt ans, dans l'accueil des citoyens. Je ne sais pas si ces derniers en attendent davantage de la part des opérateurs. Je suis donc surprise qu'il faille consulter toutes les instances que vous avez citées.

Je déduis aussi que vous ne comptez absolument pas fêter le 20^e anniversaire du Code, puisque vous n'arriverez sans doute pas à aboutir dans les délais d'ici la fin de l'année. Nous sommes pratiquement à la mi-février et le tour de consultations que vous faites faire à ce texte prendra sans doute du temps, car il y a d'autres urgences. Ce n'est pas rassurant, mais les choses sont claires. Vous n'allez pas fêter cet anniversaire et le code sera à nouveau en commission.

6.15 Question de Mme Veronica Cremasco, intitulée «Situation des centres culturels face au moratoire sur le dépôt des demandes de reconnaissance»

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Un moratoire concernant le dépôt des demandes de reconnaissance des centres culturels a été instauré, le système d'enveloppe fermée étant en vigueur de 2026 à 2028. Si les modalités techniques de prolongation des reconnaissances existantes ont été précisées, de nombreuses zones d'ombre demeurent quant aux effets concrets de ce moratoire sur le terrain et mettent certains centres culturels en grande difficulté.

J'aborde cette question à nouveau, car je m'inquiète de la situation des centres culturels. Lors du débat portant sur la TVA, des membres du groupe Les Engagés ont dit que les centres culturels bénéficieront d'un taux de TVA à 0 %. Il me semble un peu facile de dire que les centres culturels étaient fortement aidés jusqu'ici! Je voulais donc vous faire part de mon analyse, Madame la Ministre-Présidente.

Combien de dossiers de demandes émanant aujourd'hui de centres culturels ont-ils été reportés à deux ans à la suite du décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance,

aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires? Cette première question me permettrait de connaître la situation des centres culturels recalés. À quelles dates les dossiers aujourd'hui déclarés inéligibles ont-ils été introduits? Cette décision a-t-elle été prise avant ou après la date de vote du décret-programme, le 17 décembre 2025 donc?

Quand est-ce que ces mêmes centres culturels ont-ils été formellement informés du moratoire? Je me suis opposée au moratoire, tant au sein de notre commission qu'en séance plénière, car imposer cela à la culture c'est l'empêcher de se réinventer. Or, le propre de la culture, c'est de se réinventer. L'adoption de ce moratoire est donc choquante, surtout que les économies réalisées ne seront qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Comment le gouvernement traite-t-il les situations dans lesquelles des pouvoirs locaux s'engagent à augmenter leur part communale et intègrent ce budget augmenté dans leur demande de reconnaissance introduite avant l'annonce du moratoire? Je précise que certains centres culturels ont réussi, malgré la situation des finances communales wallonnes, à négocier une augmentation avec leurs pouvoirs locaux. Ils ont donc programmé une saison 2027-2031 qui se veut plus ambitieuse et qui se réinvente. Que comptez-vous faire de ces centres culturels qui ont nourri beaucoup d'espairs, confortés par leurs pouvoirs locaux, et qui se retrouveraient empêchés par la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures sont-elles prises pour que d'éventuels efforts financiers locaux ne soient pas neutralisés par la décision budgétaire du décret-programme de 2025? Quand et à quelles conditions les centres culturels pourront-ils réintroduire un dossier de demande de reconnaissance? Sur quelles bases les projets seront-ils évalués et financés? Tous ces projets – et vous allez m'en donner le nombre – sont aujourd'hui bloqués dans leur parcours. Que vont-ils devoir faire dans le futur? Que va-t-il advenir de leur programmation en 2027?

Outre le moratoire qui empêche les nouvelles reconnaissances et les nouvelles programmations, se pose la problématique de la non-indexation de la subvention. Les centres culturels représentent beaucoup d'emplois. Vous savez comme moi à quel point il est discriminant de bénéficier d'une subvention non indexée lorsque l'on a des salaires à payer. Avez-vous d'éventuelles perspectives de réintroduction de cette indexation pour 2027?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je suis surprise par votre question orale en ce qu'elle porte sur une série d'éléments qui ont été clarifiés dans le cadre des travaux liés au décret-programme, en amont de son vote le 17 décembre dernier, mais aussi lors de la réunion du 13 janvier dernier, en réponse à une question de M. Maroy portant exactement sur la même thématique.

Dès lors, permettez-moi de vous rappeler les mesures adoptées et leur incidence sur les centres culturels reconnus, en procédant par trains de reconnaissance. Dans le cadre des travaux budgétaires liés au budget initial 2026 et relatifs au secteur culturel, le gouvernement a décidé d'appliquer un moratoire sur le dépôt des demandes de reconnaissance, qu'il s'agisse de nouvelles demandes, de demandes liées à des spécialisations ou de demandes destinées à monter de catégorie. Ce moratoire sur le dépôt des dossiers nous permettra, en 2026, en 2027 et en 2028, de fonctionner sur la base d'enveloppes fermées. La priorité sera donnée au financement des demandes introduites avant le 1^{er} janvier 2026; les budgets ayant été arrêtés.

Dans cette logique de fonctionnement en enveloppe fermée, il a été acté de décaler de deux ans les trains de reconduction de reconnaissance à partir du 1^{er} janvier 2026. Tous les centres culturels reconnus verront alors leur reconnaissance prolongée de deux ans.

Concrètement, voici l'effet de cette mesure sur les différents trains de reconnaissance des centres culturels déjà reconnus. Les demandes introduites avant le 15 décembre 2024 ont été analysées par l'administration. Je statuerai très prochainement sur celles-ci, dans la limite des crédits disponibles en enveloppe fermée.

Les centres culturels de ce train ont été reconnus le 1^{er} janvier 2026 pour une période de sept ans, jusqu'au 31 décembre 2032 donc. Pour les demandes introduites avant le 15 décembre 2025, visant les contrats-programmes valables jusqu'à la fin de l'année 2026, la reconnaissance est prolongée de deux ans, jusqu'à la fin de l'année 2028, selon les mêmes modalités que celles prévues dans le contrat-programme actuel. Cependant, j'ai bien conscience du fait que les opérateurs se sont fortement mobilisés pour développer un nouveau plan d'action culturel et une série d'opérations, voire ont obtenu de nouveaux accords avec leur pouvoir local. Dès lors, les budgets étant statés, si des moyens devaient être disponibles en 2027 ou en 2028, ils pourront être réalloués pour répondre aux demandes déposées avant l'entrée en vigueur du moratoire.

Ces dossiers seront donc bien instruits par le Service général de l'inspection de la culture (SGIC). S'il n'est pas possible de dégager les crédits nécessaires au refinancement, les opérateurs verront leur reconnaissance prolongée automatiquement de deux ans, aux mêmes conditions, mais cela n'empêchera en aucun cas le déploiement de nouveaux projets culturels. Seule une actualisation de leur demande sera alors sollicitée au plus tard le 15 décembre 2027, pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2029.

Les services du gouvernement travaillent actuellement à la création d'un formulaire d'actualisation de la demande. Pour les conventions valables jusqu'à la fin de 2027 et pour lesquelles une demande aurait dû être introduite avant le 15 décembre 2026, la reconnaissance est prolongée de deux ans, jusqu'à la fin

de 2029, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues dans le contrat-programme actuel. Il sera possible d'introduire une demande de renouvellement de reconnaissance au plus tard le 15 décembre 2028 pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2030.

Pour les conventions valables jusqu'à la fin de 2028, la reconnaissance est prolongée de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2030, selon les mêmes modalités que celles prévues dans le contrat-programme actuel. Il sera possible d'introduire une demande de renouvellement de reconnaissance au plus tard le 15 décembre 2029 pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2031.

Pour les conventions valables jusqu'à la fin de 2029, la reconnaissance est prolongée de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2031, selon les mêmes modalités que celles prévues dans le contrat-programme actuel. Il sera possible d'introduire une demande de renouvellement de reconnaissance au plus tard le 15 décembre 2030 pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2032. Vous évoquez l'inéligibilité de certains dossiers de demandes. Vous aurez compris qu'aucun dossier déposé avant le vote du décret-programme n'est inéligible étant donné que tous les dossiers introduits seront traités au sein d'une enveloppe fermée.

Tous les centres culturels ont été informés de ces mesures par un courrier des services du gouvernement envoyé le 12 janvier. Par ailleurs, la Direction des centres culturels de l'Administration générale de la culture (AGC) a envoyé un courrier aux pouvoirs locaux. Les directions des centres culturels ont reçu une copie de chaque courrier. Le courrier reprend les mesures adoptées dans le cadre du décret-programme, poste par poste. Il précise également la possibilité, pour les pouvoirs locaux, de solliciter un avenant à leur contrat-programme: cela leur permet de confirmer leurs engagements, en tenant compte de leur calendrier budgétaire et des éventuelles négociations préalables avec leur centre culturel.

Enfin, une rencontre réunissant l'Association des centres culturels (ACC), une délégation de représentants des directions de centres culturels et le cabinet sera très prochainement fixée pour rassurer les opérateurs qui verront peut-être leur reconnaissance prolongée à la fin de l'année 2026 et qui avaient négocié de nouveaux accords avec leur pouvoir local.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous m'avez donné la même réponse que M. Maroy, mais la question posée n'était pas la même. Je ne connais donc toujours pas le nombre de centres culturels concernés. Je visais un créneau spécifique et donc les centres ayant déposé leur demande de renouvellement pour 2027-2031 en 2026. Ces derniers ont déposé leur candidature en temps et en heure et ont été avertis le 12 janvier. En d'autres termes, la décision a été prise après que leurs représentants ont rentré leur dossier. Or vous savez qu'un dossier d'une telle nature ne se rédige pas sur un coin de table. Ces derniers ont donc été pris de court.

Je ne sais pas combien de centres culturels sont concernés. Je ne sais pas si une mesure spécifique les concernant pourrait être prise. Votre réponse est la même que celle à la question de M. Maroy. La situation des centres culturels dont je parle est compliquée et vous ne me fournissez aucun élément rassurant. Je souhaite néanmoins souligner que la perspective de la rencontre avec l'ACC est réjouissante. J'espère que vous trouverez une solution pour ces dizaines, voire vingtaines de dossiers qui, à ce stade, sont bloqués et l'ont été de manière beaucoup trop tardive. C'est intolérable et nous devons proposer aux parties concernées une porte de sortie, dans le respect de la continuité de l'action politique.

6.16 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Déploiement de l'ICE lors des Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026»

6.17 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Valeurs du sport et respect des droits fondamentaux: quelles garanties pour nos sportifs à la Coupe du monde 2026?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre-Présidente, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026, qui ont débuté le 6 février, se déroulent dans un contexte marqué par de fortes tensions internationales et un environnement sécuritaire particulièrement sensible. À cet égard, l'*Immigration and Customs Enforcement* américaine, plus communément appelée ICE, a confirmé que son service de sécurité intérieure, le *Homeland Security Investigations*, soutiendrait le dispositif de sécurité du département d'État américain ainsi que le pays hôte afin «d'évaluer et atténuer les risques liés aux organisations criminelles transnationales».

Si l'ICE affirme ne pas mener d'opérations en matière d'immigration à l'étranger et si les autorités italiennes assurent que l'ensemble du dispositif restera sous leur autorité exclusive, la communication autour de cette présence a été fluctuante. Les autorités italiennes ont tour à tour nié, minimisé puis redéfini le rôle potentiel de ces agents, tandis que cette annonce suscite un débat public important en Italie, notamment au regard des controverses entourant l'action récente de l'ICE aux États-Unis.

Dans ce contexte marqué par des zones d'ombre et par la présence annoncée de hauts responsables politiques américains lors de la cérémonie d'ouverture, des interrogations légitimes se posent quant aux garanties offertes aux délégations étrangères, et en particulier aux athlètes belges. Disposez-vous d'informations précises quant au rôle exact, aux prérogatives et aux limites opérationnelles des agents de l'ICE présents sur le territoire italien durant les Jeux? Pouvez-vous préciser quelle est la position du gouvernement quant à la participation de cette agence américaine au dispositif de sécurité des Jeux?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s'assure-t-elle que la participation des athlètes belges à ces Jeux se déroule dans un climat pleinement conforme aux valeurs olympiques, en matière tant de sécurité que de respect des personnes?

Enfin, avez-vous interpellé le gouvernement fédéral afin que la question de la participation de l'ICE aux dispositifs olympiques soit abordée au niveau européen, notamment dans une perspective de transparence et de respect des valeurs fondamentales du sport et de l'Union européenne?

À quelques mois de la Coupe du monde de football organisée en 2026 en grande partie sur le territoire des États-Unis, de nombreuses inquiétudes émergent quant aux conditions d'accueil et de sécurité des supporters et des délégations étrangères. Plusieurs organisations et observateurs internationaux alertent sur le climat politique et sécuritaire actuel: restrictions d'accès au territoire, contrôles migratoires renforcés, interventions controversées de l'ICE et risques particuliers pour certains publics tels que les binationaux, les personnes issues de minorités ou les membres de la communauté LGBTQIA+. Ces préoccupations ne relèvent plus seulement du débat diplomatique, mais peuvent avoir des conséquences très concrètes pour nos sportifs, nos encadrants et nos supporters.

Au-delà des compétences fédérales relatives aux affaires étrangères, il me semble que la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers sa politique sportive, a également un rôle à jouer en faveur de l'information, de la prévention et de l'accompagnement des acteurs du sport.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous contacté les fédérations sportives concernées, en particulier l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA), afin d'évaluer les risques et les besoins spécifiques des délégations et des supporters issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels dispositifs d'information et d'accompagnement ou des recommandations officielles sont-ils envisagés pour garantir la sécurité et l'égalité de traitement de nos sportifs et supporters lors de leurs déplacements? Envisagez-vous de rapporter ces préoccupations au sein des instances sportives nationales et internationales pour que des garanties claires soient obtenues de la part des organisateurs? Plus largement, quelle position politique la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle défendre pour que les valeurs du sport – la sécurité, l'inclusion, la non-discrimination – soient effectivement respectées lors de cette compétition?

Bien évidemment, il ne s'agit pas de politiser le sport, mais de veiller à ce que celles et ceux qui représentent et soutiennent la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent le faire sans crainte et dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et in-

tra-francophones. – Monsieur le Député, vos questions appellent plusieurs clarifications importantes. Je voudrais d’abord rappeler très clairement le cadre dans lequel nous nous situons: l’organisation des Jeux olympiques et paralympiques d’hiver de Milan-Cortina 2026 et en particulier l’organisation de la sécurité de l’événement relèvent exclusivement des autorités italiennes. Ce cadre est fixé par l’État hôte, en lien avec le Comité international olympique (CIO), et ne relève ni du comité d’organisation locale dans les choix politiques, ni *a fortiori* de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces derniers jours, une polémique a émergé en Italie autour de la présence de personnel américain lié à l’ICE. Les autorités italiennes se sont exprimées à ce sujet, y compris devant leur parlement. Elles ont indiqué que les personnes concernées appartiennent à une unité d’investigation et qu’elles n’exercent aucun pouvoir opérationnel de police sur le territoire italien. Il n’est pas question de patrouilles ni d’interventions sur la voie publique. Le dispositif de sécurité est resté placé sous commandement italien, dans le respect de la souveraineté nationale de l’État hôte, sur la base d’accords de coopération existants entre États.

Du point de vue des compétences du gouvernement, je souhaite également être très claire sur la situation des athlètes. À ce stade, aucune inquiétude particulière n’a été signalée concernant la sécurité ou les conditions de participation des délégations belges. Le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) n’a pas fait état de préoccupations spécifiques et la préparation des Jeux se déroule dans le cadre habituel du mouvement olympique et de ses standards internationaux.

J’entends évidemment les débats politiques et sociétaux qui existent en Italie, ainsi que les mobilisations qui ont été annoncées localement. Il est important de rappeler que la Fédération n’intervient ni dans les dispositifs sécuritaires d’un autre État, ni dans l’évaluation d’accords de coopération policière internationale. Les questions de sécurité intérieure et de coopération entre États relèvent de l’État fédéral, et non des compétences de notre gouvernement.

Dans le cadre strict de nos responsabilités, le rôle du gouvernement est de veiller à ce que nos athlètes puissent participer aux Jeux dans des conditions sereines, dans le respect des valeurs olympiques, de l’autonomie du sport et de la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir. C’est dans cet esprit que le suivi du dossier est assuré.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour ces informations, même si je n’ai pas reçu de réponses à toutes mes questions. Je suis bien conscient du fait que la sécurité est assurée par le pays hôte. Cela étant, que l’on parle des Jeux olympiques ou de la Coupe du monde à laquelle vous n’avez pas fait référence, il faut préciser que certains pays hésitent à participer

à cette dernière pour des raisons de sécurité. C'est le cas de l'Allemagne ou de la France.

L'Iran fait partie du même groupe que la Belgique. Or, nous connaissons le climat actuel qui règne entre l'Iran et les États-Unis. Nous avons un rôle à jouer. Vous avez, vous aussi, un rôle à jouer auprès du gouvernement fédéral. Cette concertation peut être bilatérale afin de faire en sorte que nos supporteurs – dont je fais partie – et nos joueurs puissent avoir cette sensation de sécurité, une fois sur place. Or, ce n'est pas le cas actuellement.

Cette Coupe du monde organisée aux États-Unis, dans un climat marqué par des contrôles migratoires renforcés, fait peser des risques très concrets sur certaines catégories de personnes: binationaux, minorités, membres de la communauté LGBTQIA+. Or, nos sportifs et nos supporteurs appartiennent eux aussi à ces catégories.

Une concertation avec vos homologues me paraît essentielle pour clarifier et définir la position précise de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6.18 Question de Mme Anne Lambelin, intitulée «Avenir du Centre Placet à Louvain-la-Neuve»

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'attire votre attention sur la situation particulièrement préoccupante du Centre Placet à Louvain-la-Neuve, ASBL agréée et historiquement subventionnée dans le cadre de la coopération belge au développement pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'étudiants et de chercheurs internationaux, notamment issus de pays soutenus par la coopération au développement. Cette structure constitue également un espace d'échanges interculturels, d'éducation permanente et de soutien à l'intégration sociale et académique de ces mêmes publics, contribuant ainsi à la construction de liens durables entre la Belgique et les pays du Sud.

Or, le financement principal assuré par la Direction générale de coopération au développement (DGCD) a été supprimé ou fortement réduit. Cette décision met en danger la continuité des missions et même la survie de ce centre. Elle menace non seulement l'accueil des étudiants et chercheurs, mais aussi un espace de dialogue interculturel et d'éducation citoyenne profondément lié aux valeurs que promeuvent la coopération au développement et notre Fédération.

Face à la menace qui pèse aujourd'hui sur le Centre Placet, il me semble indispensable que la coopération au développement – qui, bien qu'elle relève essentiellement du niveau fédéral, concerne aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles – contribue à garantir des solutions durables permettant de préserver une mission essentielle tant pour les personnes qu'elle accompagne que pour les valeurs de solidarité, d'inclusion et de coopération internationale que nous défendons au sein de nos instances.

Dès lors, quelles sont les raisons exactes qui ont conduit à l'arrêt ou à la réduction du financement du Centre Placet dans le cadre des compétences de la coopération au développement? Quelles mesures concrètes le gouvernement de notre Fédération envisage-t-il de prendre pour assurer la pérennité de cette structure importante, en tant qu'opérateur d'accueil, d'accompagnement et d'éducation interculturelle étroitement lié à la coopération au développement? À l'aune des engagements pris dans le domaine de la solidarité internationale et compte tenu des objectifs de développement durable, notre Fédération envisage-t-elle de renforcer ses mécanismes de soutien aux organisations actives dans l'accueil des étudiants internationaux et dans la promotion des échanges Nord-Sud?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, permettez-moi de préciser d'emblée que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été interpellé directement par le Centre Placet.

L'annonce de la suppression du financement fédéral dont bénéficie ce foyer d'accueil international, ce lieu d'échanges interculturels bien connu dans le paysage de Louvain-la-Neuve depuis 1973, est relativement récente. À ce stade, je dispose de peu d'informations pour répondre précisément à toutes vos interrogations. Le Centre Placet, en tant que foyer d'accueil destiné aux étudiantes et aux étudiants, aux chercheuses et aux chercheurs internationaux, existe depuis la fondation de l'UCLouvain.

Le Centre Placet est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'organisation d'éducation permanente et comme CEC. Il bénéficie également de subsides issus de la coopération au développement et d'un soutien de l'université. La population qu'il accueille peut bénéficier de bourses, notamment de la part de l'ARES. Cette configuration implique de considérer l'existence de plusieurs interlocuteurs potentiels. La diminution de la subvention fédérale semble s'inscrire dans une politique plus globale de baisse de financements belges dédiés à la coopération au développement, portant atteinte à d'autres centres et foyers d'accueil d'étudiants et de chercheurs sur tout le territoire belge. Le Centre Placet n'est donc pas un cas isolé.

Je ne manquerai pas de suivre attentivement les évolutions relatives à ce dossier et de consulter tant les représentants de l'UCLouvain que mon collègue du gouvernement fédéral. Cependant, à ce stade, je ne peux m'avancer davantage.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je suis contente d'évoquer ce sujet avec vous, Madame la Ministre-Présidente, parce que le maintien du Centre Placet pourrait être mis à mal à cause d'un retrait de financement fédéral. Or, l'activité de ce centre concerne aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles: défendre la coopération Nord-Sud, soutenir nos chercheurs et chercheuses dans le cadre de la coopéra-

tion internationale, et tout ce qui concerne les étudiants. Si ma question peut permettre l'ouverture d'un dialogue entre vous et les responsables du Centre Placet, cela constituera une avancée. J'inviterai ces derniers à solliciter une rencontre avec vous.

6.19 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Fermeture de comptes sur les réseaux sociaux par le gouvernement fédéral et impact sur les associations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Alors que le Conseil d'État a recalé l'avant-projet de loi relative à l'interdiction administrative des personnes morales, des sociétés sans personnalité juridique, des associations ou groupements de fait constituant une menace grave et actuelle pour l'ordre public, la sécurité nationale ou l'ordre démocratique et constitutionnel, qui prévoit l'interdiction, voire la dissolution d'organisations radicales ou extrémistes en permettant à l'exécutif fédéral de décréter par arrêté royal leur interdiction définitive, le ministre Bernard Quintin ne compte pas en rester là. Il a précisé «travailler sur des interdictions temporaires d'activités et des interdictions de publications». L'idée selon lui, serait par exemple, dans le cas d'une association de droit ou de fait, de fermer des pages Facebook ou des comptes Instagram s'il peut être considéré, sur la base d'un rapport de services de renseignements, que ces pages diffusent des informations estimées contraires aux intérêts démocratiques du pays.

Madame la Ministre-Présidente, alors que les discours racistes, xénophobes, sexistes, masculinistes et discriminants vont bon train sur les plateformes; alors que des hommes utilisent l'intelligence artificielle(IA) pour dénuder des jeunes filles; alors même que des milliers de propos illégaux circulent tous les jours sur les réseaux sociaux, sans réels contrôle et régulation; que signifie des informations «estimées contraires aux intérêts démocratiques» par le gouvernement fédéral?

Alors que le Conseil d'État a recalé cet avant-projet, faut-il le faire en ligne, en fermant des comptes et des pages présentes sur les réseaux sociaux? Comment éviter l'arbitraire si un tel projet de loi passe? Ne faudrait-il pas plutôt travailler directement sur le cadre prescrit par ces plateformes? Enfin, dans un État de droit, appartient-il à un gouvernement de prendre des décisions d'interdiction de diffusion de messages, ou bien est-ce à la justice d'agir? En tant que ministre de la Culture et de l'Éducation permanente, allez-vous interpellier rapidement M. Quintin? C'est essentiel, car des associations relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient devenir victimes de ce nouveau cadre, vu son flou et parce que nous pouvons craindre que le parcours législatif de cet avant-projet de loi avance rapidement.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – Monsieur le Député, j’ai bien pris connaissance de l’interview de M. Quintin. Comme il s’était engagé, il va respecter l’avis du Conseil d’État sur l’avant-projet de loi que vous mentionnez et il ne va pas le poursuivre. Nous avons pu aborder cette question lors de la dernière réunion de notre commission et, je le répète, je suis attentive aux libertés d’association et d’expression, qui ne peuvent être limitées que dans le respect des balises constitutionnelles.

Concernant les propos du ministre Quintin, dans ce même article, sur l’éventualité de fermer certains comptes sur les réseaux sociaux, il ne s’agit, à ce stade, que d’intentions. Aucun texte n’a encore été proposé ou débattu au gouvernement fédéral. Il m’est dès lors très difficile de vous donner l’avis de mon gouvernement. Cependant, je vous garantis que je suivrai l’évolution de ce dossier de près. Je m’assurerai que la liberté d’expression soit respectée. Cette liberté d’expression est protégée par la Convention européenne des droits de l’homme, la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne et l’article 19 de la Constitution belge. Elle est également garantie par plusieurs décrets-cadres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous comptons évidemment sur vous, mais je ne suis pas rassuré. Ce matin, nous avons encore eu des débats particulièrement préoccupants, où des membres du gouvernement interviennent sur la liberté éditoriale de nos médias publics. Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Cela n’est donc évidemment pas contre vous, et ce n’est pas vous qui nous faites peur. Il est donc appréciable que vous nous dites être attentive aux suites de ce dossier, mais reconnaissons tout de même que c’est toujours le même parti qui intervient de manière assez particulière dans les affaires publiques, dans les associations et dans les structures dont les idées ne vont pas dans la direction que ce parti désire. Cela est donc tout de même préoccupant.

6.20 Question de M. Bruno Lefèvre, intitulée «Manifestation du secteur non marchand»

M. Bruno Lefèvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, des manifestants se sont réunis la semaine dernière à Bruxelles afin de réclamer un accord social pour le secteur non marchand et des investissements immédiats de la part du gouvernement fédéral. Les travailleurs dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail: les mesures fédérales pousseront les travailleurs à travailler plus longtemps, plus intensément et avec plus de flexibilité pour une pension moins élevée. La revendication principale du front syndical est donc la conclusion rapide d’un accord social pour le secteur afin de renforcer le volume, la qualité et la stabilité des emplois.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le dernier accord-cadre pour le secteur non marchand portait sur la période 2022-2025. Je vous ai déjà interrogée à plu-

sieurs reprises sur les démarches entamées afin de conclure un nouvel accord et cette actualité est l'occasion de revenir sur le suivi de ces démarches.

Madame la Ministre-Présidente, une méthode de concertation a-t-elle été arrêtée par votre gouvernement? Où en sont les contacts avec les organisations syndicales et les fédérations d'employeurs? Quelles sont les revendications sur lesquelles vous comptez travailler prioritairement? Une enveloppe budgétaire pluriannuelle sera-t-elle dégagée pour financer un accord?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà pu vous le dire, la Déclaration de politique communautaire (DPC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne prévoit pas formellement d'adopter un nouvel accord pour le secteur non marchand durant la législature actuelle. En effet, vous connaissez notre cadre budgétaire contraint. Afin de déterminer la nécessité d'un nouvel accord, il faut d'abord évaluer celui qui vient de prendre fin afin de déterminer la manière d'en maximiser les effets. Dans ce cadre, et comme le prévoit le dispositif décrétoal, je souhaite convoquer le comité d'accompagnement.

Je reste à l'écoute des acteurs des secteurs et mon cabinet continue de les recevoir régulièrement. Pas plus tard qu'hier, nous abordions avec la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) la future réforme de l'aide à la promotion de l'emploi (réforme APE), pilotée par le ministre Jeholet. Hier également, nous avons discuté avec les organisations syndicales; nous avons convenu de nous revoir afin de faire l'état des lieux de l'ensemble des accords sectoriels et des conventions collectives de travail.

Nous travaillons donc, même si nous sommes dans un cadre compliqué.

M. Bruno Lefèbre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je ne suis pas totalement rassuré face à ce que le gouvernement fédéral réserve à toute une série de secteurs et aux mesures qu'il est en train de prendre. Vous évoquez vous-même la réforme «APE», qui n'est pas moins effrayante.

Si nous pouvons aider à ce que les travailleuses et les travailleurs soient respectés et reçoivent de vraies valorisations, nous le ferons évidemment avec plaisir. Dès lors, nous vous soutiendrons dans votre démarche, en espérant que vous pourrez progresser malgré les enveloppes budgétaires contraintes.

7 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Valérie Bluge, intitulée «Subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Centre d'action laïque», de Mme Caroline Desalle, intitulée «Soutien de la Fédération Wallonie-

Bruxelles au patrimoine culturel immatériel et aux pratiques folkloriques», et de Mme Anne Lambelin, intitulée «Déploiement de l'ICE lors des Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026», sont retirées.

Les questions orales de Mme Amandine Pavet à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulées «Hausse de la TVA sur la culture» et «Impact négatif de la fin de la gratuité dans les académies sur l'accès à la culture», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h55.*